

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne, ou des États-Unis, ou de qui que ce soit d'autre l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde. Le premier devoir de loyauté d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth."

(12-X-37) Lord TWEEDSMUIR

LE DEVOIR

Directeur : Georges PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

Montreal, mercredi 24 mars 1943

REDICTION ET ADMINISTRATION
430 ST. NOTRE-DAME
MONTREAL

TOUS LES SERVICES

TELEPHONE : BELAIR 3361

SOIRS, DIMANCHES ET FETES

Administration : BELAIR 3361

Rédaction : BELAIR 2984

Gérant : BELAIR 3361

Rommel contre-attaque violemment dans trois directions (Voir en page 3)

Il faut obtenir le retour à la terre de 200,000 anciens terriens

Un discours du directeur du "Service sélectif" à des agriculteurs du comté ontarien de Carleton — Quelques différences dans l'interprétation de la loi dans les districts de Québec et de Montréal — Si la terre manque tellement de bras, laissons-les ceux qu'elle garde encore

La gravité du problème que pose la rareté de la main-d'œuvre agricole, d'un bout du pays à l'autre, n'est plus à démontrer; son évidence éclate aux yeux de tous, de ceux-là mêmes qui, trop longtemps, pour on ne sait quels motifs sentimentaux — de loyauté ou de belicisme — ne l'ont point voulu reconnaître, se sont bouchés les yeux et ne l'ont point perçue, encore moins vue.

Depuis le début même de la guerre, depuis surtout la conscription, les agents recruteurs ont eu leurs coudées franches parmi la jeunesse de la classe agricole, les recruteurs militaires et les recruteurs industriels, ceux-ci pour l'industrie de guerre, ceux-là pour l'armée.

Si bien qu'aujourd'hui que les yeux commencent de s'ouvrir, il est tard, même très tard, sinon trop tard: il n'y a pas simplement danger que la terre manque de bras, elle en manque, dangereusement, de même que manque de bras l'industrie forestière, pourtant essentielle à la poursuite de la guerre.

Les recruteurs de l'armée et les recruteurs de l'industrie manufacturière doivent modérer leur activité, ils doivent même faire machine arrière.

Vendredi de la semaine dernière, le directeur général du Service sélectif, M. Arthur MacNamara, qui, en acceptant la succession de M. Elliott Little, a assumé la lourde mission de trouver des recrues à l'industrie sous toutes ses formes, agricole, forestière, minière, manufacturière, autant que des recrues aux diverses forces militaires, annonçait aux membres du Comité agricole de guerre du comté ontarien de Carleton, réunis à Ottawa, qu'il lui faut maintenant dépêcher dans les industries de guerre proprement dites quelque 200,000 anciens terriens qui s'y trouvent, dit-il, s'y sont fourvoyés, pourait-on dire, pour les faire rentrer au plus tôt dans l'armée agricole.

Tâche qui n'est pas facile, on s'en rend compte à première vue, mais que M. MacNamara doit entreprendre d'urgence. Lui-même est d'ailleurs le premier à le reconnaître, à le dire, en même temps qu'il demande à tous de lui aider dans l'accomplissement de cette formidable entreprise.

"Vous avez parfaitement raison, a dit M. MacNamara à ses auditeurs agricoles de l'autre jour, de nous demander de vous procurer la main-d'œuvre dont vous avez besoin; quant à nous, nous avons l'intention de vous la procurer". Mais en même temps, M. MacNamara demandait aux intéressés de tenir compte de ce que sont les circonstances présentes. Il manque des hommes partout et, depuis la guerre, l'agriculture en a perdu pour sa part environ 400,000. "L'on pourrait parler à coup sûr, dit encore M. MacNamara, que 50 pour cent des hommes expérimentés dont l'agriculture a besoin se trouvent dans l'armée, la marine ou l'aviation. Il serait difficile de persuader ces hommes de retourner au travail de la terre, et il ne faudrait pas moins que toute la force de l'opinion publique pour appuyer pareil mouvement".

C'est donc un mouvement de retour à la terre qui s'impose maintenant. Le chef même du Service sélectif se voit dans l'obligation de prêcher dans ce sens.

L'attitude de certains de ses subordonnés, étant donné cela, paraît toutefois fort étrange.

Ainsi la Terre de Chez Nous, dans sa dernière livraison, 17 mars, reproduit une lettre adressée par le représentant du Service sélectif à Québec, M. J.-Geo. Vandry, au député de Témiscouata, M. Jean-François Pouliot, et dont celui-ci nous a d'ailleurs lui-même fait tenir copie.

Cette lettre se lit comme suit:

MINISTRE DU TRAVAIL SERVICE NATIONAL SELECTIF

QUEBEC, 5 mars, 1943.

M. J.-Frs. Pouliot, M.P.,
Chambre des Communes
OTTAWA

Monsieur le député,

Il me fait plaisir de vous informer que tout cultivateur propriétaire ou fils de cultivateur, délinquant ou non, même ceux dont les dossiers ont été référés à la Gendarmerie Royale, pourront maintenant faire une demande au Régistrare de Division.

Si la Commission des Services Nationaux de Guerre juge que le cultivateur ou aide-cultivateur est essentiel d'après la demande faite, celle-ci lui accordera un ajournement.

Les cultivateurs qui ne seront pas considérés par la Commission comme essentiels d'après la demande reçue, cette Commission leur accordera un délai de trois mois pour leur permettre de se trouver un emploi sur une ferme comme aide-cultivateur, là où leurs services seraient essentiels.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Votre bien dévoué,

(signé) J.-GEO. VANDRY

Représentant spécial, Div. F, Service National Selectif.

Ce régime nouveau qu'indique M. Vandry, régime qui est d'ailleurs conforme à l'esprit des règlements militaires dont M. Pouliot obtenait, aux Communes, pendant la session de 1942, une interprétation par celui qui remplissait alors la fonction de ministre des Services de guerre, M. J.-T. Thorson, ne vaut toutefois, en pays québécois, que pour le district qui dépend de la ville de Québec. Dans le district qui dépend de Montréal, le registraire, M. R. Ranger, ne paraît pas avoir donné d'informations ou d'instructions identiques.

La Terre de Chez Nous, sous la signature de son rédacteur, M. Dominique Beaudin, dit qu'elle a communiqué par lettre et par téléphone avec M. Ranger; que tout ce que ce dernier a répondu, c'est que la loi, dans le district soumis à sa juridiction, est appliquée comme le veulent les gouvernants et que chaque cas est jugé à son mérite.

M. Beaudin, on le comprend, s'étonne de cette explication et fait la remarque que la loi et les instructions données par le directeur du Service sélectif devraient recevoir partout une application identique.

Cela serait, semble-t-il, le bon sens. Mais c'est autrement, nous dit-on, que les choses se passent. De plusieurs régions dans le territoire soumis à la juridiction de M. Ranger nous viennent des nouvelles de conscrits de la classe agricole, appelés en service, qui voudraient obtenir, à cause de leur travail agricole, le sursis prévu, sursis qui est supposé équivaloir à une exemption. Ces conscrits ne peuvent même savoir à quel ou à quels fonctionnaires il leur faut s'adresser. On les renvoie d'un bureau à l'autre.

S'agirait-il d'une tactique de la part des autorités pour empêcher de jeunes agriculteurs de se prévaloir de la loi et d'obtenir leur maintien au travail agricole? Le fait serait assez curieux après le discours de M. MacNamara sur la nécessité où il dit se trouver de ramener à la terre des gens, au nombre de 200,000, qui l'ont quittée. Si la terre manque de bras, qu'on lui laisse au moins ceux qu'elle a encore, qu'on ne lui enlève pas davantage.

Emile BENOIST

24-III-43

L'actualité

Rue Sainte-Famille

Népomucène — Entrez donc, je vous en prie. Quelle surprise! Madame, il y a un siècle qu'on ne vous a vus, mais votre mine dément cette expression avec violence. Vous rajeunissez tous les jours. Excellente idée d'avoir accompagné Chrysogone.

Noëlla — Je commence à le croire. Mon mari a donc des amis galants?

Chrysogone — Collection variée. Tu sais, Noëlla, un célibataire ne choisit pas ses amis en se disant: Un tel plaira-t-il à celle que j'épouserai un jour? Les gens sincères sont assez rares de nos jours que lorsqu'on en trouve avec qui on sympathise, on les agrippe, on les honne, on ne les lâche plus.

Noëlla — Tu parles comme une jeune fille qui cherche un mari.

Népomucène — J'ai souvent bénéficié d'une généreuse hospitalité à Montréal; aussi, je suis heureux de jouer une fois le rôle de quart d'amphitryon. Dans cette ville où j'ai été élevé, où j'ai fait mes études, où j'ai découvert l'art, la littérature, toutes les grandes choses de la vie, où j'ai connu les deuils, où j'ai fini par me trouver seul, où je ne possède même plus un pied-à-terre, je suis maintenant un étranger qui dialogue par les rues avec les fantômes de ses souvenirs.

Chrysogone — Népomucène, métamorphosé en René! Soigne-toi, c'est un symptôme de ne pas négocier. Ne bois plus. Tout ce qu'on boit, c'est de la poison. L'eau de Javel est encore la boisson la moins fatale, parole d'honneur.

Noëlla — Mon mari n'a pas de sentiment. Népomucène, c'est affreux, la solitude à cinquante ans. C'est une compagne qui vous manque.

Chrysogone — Nous y voilà! Attention, écoutez. Agence matrimoniale Noëlla. La meilleure de Montréal, la plus ancienne, la plus sûre, celle qui fournit les âmes sœurs les

(suite à la page huit)

Bloc - notes

M. Chapais

Les collègues de M. Chapais au Sénat lui ont présenté hier, à l'occasion de ses quatre-vingt-cinq ans, leurs hommages et leurs meilleurs vœux: ses collègues du Conseil législatif en feront sûrement autant à leur prochaine réunion, et il y aura dans tout cela une sincérité qui ne marque pas toujours les manifestations de ce genre.

M. Chapais, en effet, jouit de l'estime et du respect de tous. Au cours de sa longue carrière politique, on a discuté ses idées, telle ou telle de ses attitudes, personne n'a jamais mis en doute sa scrupuleuse honnêteté. Il fut toujours, de ce côté, l'un de ceux que l'on n'attaque point.

M. Chapais a été entraîné dans la politique par tradition de famille (il est le fils de l'un des anciens collègues de Macdonald et de Cartier), peut-être un peu par goût, et l'on comprend que, pouvant mettre en ligne un pareil orateur, les chefs et les organisateurs de son parti ne se soient point fait faute de tirer sur lui toutes les fois que cela leur était possible. Il a beaucoup parlé et l'on pourrait ajouter qu'il a parlé beaucoup, mais il a aussi écrit. Combien en effet de ses co-partisans doivent à cet homme modeste et toujours renseigné d'avoir pu porter à la tribune populaire des discours singulièrement étoffés. Cela allait même plus loin parfois. Les anciens vœux racontèrent que, lorsque le trésorier du cabinet de Boucherville prit la parole, au lendemain de la victoire de son parti en 1892, la voix était bien de John S. Hall, mais la pensée et les chiffres étaient de Thomas Chapais.

Pendant ce temps-là, de braves gens s'exclamaient: Voyez ces Anglais, comme ils sont forts! Celui-ci vient d'arriver, et déjà il connaît à fond les finances de la province!

Ainsi va le monde. Mais ce n'est point comme homme politique — on peut le dire sans le blesser — que vivra d'abord M. Chapais; c'est comme homme de lettres et comme historien. Là encore on aura pu contester certaines de ses opinions, mais tous s'accordent à reconnaître sa haute loyauté. — On peut ne pas tirer de son dossier les mêmes conclusions que lui, mais son dossier est complet, nous disait un jeune amateur d'histoire. C'est d'abord un honnête homme!

Aucun de ceux qui l'ont entendu n'oubliera jamais l'étonnant orateur qu'est M. Chapais. C'est un grand improvisateur, et qui improvise avec la correction de l'homme qui a l'habitude d'écrire; mais il possède, en même temps que ce don merveilleux de l'improvisation, celui de dire un discours écrit avec la même ardeur, le même élan, la même apparente spontanéité que s'il l'inventait sur place. On n'a jamais avec lui l'impression qu'il recite. En fait, il ne doit jamais apprendre par cœur. Comme Albert de Mun, il doit lui suffire d'écrire son discours pour que celui-ci soit à jamais fixé dans sa mémoire et que, sous le coup de l'émotion, il en jaillisse avec l'élan et l'allure d'une chose absolument neuve.

(suite à la page huit)

Elle s'est battue en Afrique du Nord — On l'utilisera en Océanie contre le Japon — Les Américains sortiront-ils de l'or en Algérie? — La crise de l'alimentation pourrait se résoudre par ce moyen — Le renard et le hailli

QUEBEC ET LE DON CANADIEN DE \$2 MILLIARDS

Les dernières nouvelles de la campagne alliée en Tunisie sont assez contradictoires. Ces jours-ci on faisait prévoir une victoire sérieuse des Alliés et la défaite complète de Rommel et de von Arnim, à brève échéance. Hier, les dépêches n'étaient plus aussi affirmatives. Ce matin, une première information faisait craindre que les choses tournassent assez mal, pour les Alliés, du moins pour l'heure présente. Depuis, bien que Rommel ait lancé une contre-offensive assez imprévue et qui parut aux premiers temps dangereuse, les choses ont l'air de se replacer. On croit bien que, quelles que soient l'habileté et la maîtrise de l'art de la guerre dont a fait preuve jusqu'ici Rommel, il est dans une situation de plus en plus aventureuse, pour ne pas dire quasi désespérée. Mais il s'agit pour lui et ses collaborateurs de gagner du temps afin de retarder dans la mesure du possible l'invasion de l'Europe continentale, sur quelque point que ce soit, et de donner à l'Axe le délai qu'il faut pour que ses techniciens préparent la défense continentale sur les points les plus exposés ou à découvrir, jusqu'ici. On sait que les Allemands ont commencé de grands travaux d'ordre défensif sur le littoral français de la Méditerranée, sur celui de la Norvège, face à l'Atlantique, et que les Italiens travaillent dans le même sens aux points les plus accessibles de leur littoral, très étendu.

En Russie, les choses restent sensiblement dans l'état où elles étaient il y a une semaine. Combats nombreux, résultats quelconques.

On signale la rentrée, en Australie, de la 9e division des forces australiennes impériales qui ont pris part à la fameuse campagne de Libye et d'Egypte. La population australienne accueille avec satisfaction l'arrivée de ces troupes guerrières au cours des campagnes méditerranéennes et dont l'Australie a grand besoin devant la perspective plus ou moins proche d'une invasion par des armées japonaises.

DURE CAMPAGNE

Les commentateurs alliés disent que la nouvelle contre-attaque de Rommel afin de consolider les lignes de défense de l'Axe le long de la ligne Mareth, dans le sud de la Tunisie, indique qu'avant de pouvoir jeter les troupes ennemies à la mer ou de les exterminer, les Alliés devront livrer des combats sanglants et coûteux. Tout autre général ennemi que Rommel, dit un des commentateurs, aurait été en très fâcheuse posture, depuis le début de la semaine. Il n'aurait pu rien faire, croit-on, pour sortir d'une situation désespérée. Mais Rommel ne sait pas ce que c'est qu'une situation quasi désespérée. Il a des moyens et des ressources stratégiques extraordinaires et il s'est dégagé d'une position d'extrême péril, à ce qu'il semble cet avant-midi. Les combats livrés ces dernières heures ont été sans précédent, pendant la campagne d'Afrique, jusqu'ici. Montgomery avait mis Rommel dans une situation apparemment sans issue, avec ses dernières attaques qui menaçaient de prendre Rommel à revers. Et Patton s'était lancé à fond de train, avec trois colonnes, vers le littoral. Rommel n'a cédé ni sur un point ni sur un autre. Il est sorti du sac qui avait l'air de se refermer sur lui. M. Churchill, cet avant-midi, a même dit aux Communes que les Alliés venaient de subir un revers nouveau. On n'a pas de détails précis sur toute l'opération, mais le fait, c'est que Rommel a déjoué les plans concertés de Patton et de Montgomery et qu'il est encore au large, le sac n'ayant pu se fermer assez vite sur celui qu'on appelle "le renard d'Afrique". Une caricature alliée montrait l'autre jour le renard ayant la queue coupée et bondissant par-dessus la meute qui l'entourait. Une fois de plus Rommel a fait le bond auquel on ne s'attendait plus guère. Tout sera à reprendre, et dès ces jours-ci, si les Alliés veulent réussir à déjouer la tactique de Rommel qui est de les faire s'épuiser à le courir, tantôt qu'il fait des crochets déconcertants. D'après les tacticiens alliés, Hitler a décidé de sacrifier Rommel, et ses troupes afin de pouvoir consolider ses positions, en Europe avant l'assaut dangereux des Anglo-Américains; et Rommel, qui sait quelle issue l'attend, use de toutes ses ressources afin de retarder l'heure du hailli final.

L'OR ET LA FIAM

La situation économique en Afrique du Nord française n'est pas des plus satisfaisantes. Il y a du blé, mais dans des greniers secrets d'où il ne sort pas, quels que soient les besoins pressants de la population. Il y a des réserves cachées de vivres, mais elles ne s'ouvrent

pas vite. C'est au point qu'il a fallu faire des distributions de vivres à différentes sections de la population, à même les magasins de l'armée américaine en Afrique du Nord. Et des cargos sous pavillon étoilé apportent constamment des denrées alimentaires essentielles aux Nord-Africains, pour suppléer en partie à la pénurie de vivres dans certains secteurs de l'Algérie. On a dû faire des distributions de lait et de pain, à la foule, surtout aux enfants affamés, les Allemands ayant, avant l'occupation, travaillé à fond à exploiter de l'Afrique du Nord, à leur bénéfice, à peu près tout le blé, les fruits secs, l'huile d'olive, les matières grasses, les légumes déshydratés, etc., d'origine marocaine, algérienne ou tunisienne; avec ce résultat que d'un côté ce qui est allé chez eux, et de l'autre, ce qui a pris la route de réserves cachées dans les campagnes, manque aujourd'hui à l'ensemble de la population. Il s'agit de faire sortir les réserves de leurs greniers dispersés. Offrir du pain-monnaie en retour de ces denrées alimentaires? On l'a fait. Mais les gens ne sont pas si impressionnés que cela à changer leur blé contre du papier-monnaie, d'autant qu'ils savent ce qu'ils se font payer par les Allemands, qui leur ont payé ce qu'ils leur prenaient avec du papier-monnaie qui ne valait rien et ne valait presque rien, qu'ils le donnaient en échange de marchandises de prix et de valeur réels. On étudie à l'heure qu'il est, dans les milieux alliés en Afrique du Nord la question d'offrir paiement en or pour les denrées accumulées dans l'ombre. Il y aura tout plein de blé en Afrique du Nord, avec la prochaine récolte, en juin. Il s'agira de mettre la main dessus et si cela réussit il y aura tout plein de pain pour tous. Dans l'intervalle, on se demande s'il n'y aurait pas moyen de mettre des gâches d'or en circulation, — du bon or, comme il y en avait avant la guerre et comme il y en a des monnaies aux États-Unis, dans les vaults du Trésor national. Il y a présentement des arrivages mensuels de 17,00 tonnes de farine américaine, dans les ports de l'Afrique du Nord, mais cela ne peut suffire à alimenter toute la population. Avec de l'or, on pourrait trouver moyen d'extraire de ses traites le blé africain, et faire ainsi la boucle, en attendant la prochaine récolte. Ce sont de petits fermiers arabes qui tiennent une forte partie de la récolte de l'an dernier à l'abri et ils ne s'en départiraient que contre de l'or. Ils ont eu de fâcheuses expériences avec le papier-monnaie, dans le passé, et les promesses ne leur disent rien. Peut-être que l'or leur ferait desserrer la poigne? Les États-Unis peuvent trancher la question, d'autant qu'au fur et à mesure qu'ils exportent en Afrique du Nord d'autres produits dont la population algérienne, tout arabe que blanche, a besoin, ils pourraient récupérer l'or ainsi mis en circulation afin de tirer le pays algérien d'un extrême embarras, ces semaines-ci. Les économistes de Washington approfondissent le sujet et la solution paraît devoir s'imposer.

On ne signale présentement rien de neuf dans l'imbroglio de Gaulle-Giraud et Catroux se fait attendre à Alger.

CES DEUX MILLIARDS DE DOLLARS

A Québec, hier, M. Chalouit, du Bloc populaire canadien, a mis au feuillet de l'Assemblée législative une motion proposant un blâme au Parlement fédéral d'avoir mis à la disposition de Londres un milliard de dollars, l'an dernier, et de mettre cette année un autre milliard à la disposition des Nations-Unies, à titre purement gracieux. "Ces deux milliards représentent pour la province de Québec le montant de plus d'un demi-milliard, dont direct ou indirect, soit \$180 par tête... De tels cadeaux sont hors de proportion avec les moyens et les intérêts du Canada dans la présente guerre... Ces libéralités du Parlement fédéral entraînent le Canada à la ruine et tendent à désorganiser toute son économie pour des générations et des générations à venir", porte entre autres allégations le texte de M. Chalouit. Il conclut en demandant à la Chambre d'exprimer son regret de cette conduite du Parlement fédéral, et de le serrer "de ne pas passer une loi qui comporte un nouveau déboursé d'un milliard". On prévoit, que le ministre Godbout tentera de faire déclarer hors d'ordre cette motion; autrement, ou la majorité la votera, et ce serait un blâme à M. King, ou elle repoussera la motion Chalouit, refusant de l'appuyer et alors elle se mettra en posture discutable à l'endroit de la masse des électeurs, pour la prochaine élection générale. Entre Charybde et Scylla... — G. P.

24-III-43

A Ottawa

Explications de M. Graydon et mise au point de M. Howe

Discours de MM. Pouliot, Poirier et d'Anjou

Celui-ci dénonce vigoureusement le budget Ilsley

Par Léopold Richer

Ottawa, 24-III-43. — M. Gordon Graydon, chef conservateur-progressiste de Peel, a repris le débat sur le budget. M. Graydon a répondu au ministre des Finances, M. L. L. Ilsley, qui avait, la veille, reproché à l'opposition de nuire par ses critiques à la politique anti-inflationniste du gouvernement. Le chef de l'opposition a insisté pour assurer le ministre des Finances que l'opposition comprend les difficultés de l'administration en temps de guerre et est disposée à l'aider de toutes ses forces. Il demande au ministre de tenir compte des critiques que l'opposition ne formule que dans le but de collaborer à l'effort de guerre.

M. Graydon s'explique

Le parti conservateur-progressiste, a dit M. Graydon, veut combattre de toutes ses forces l'inflation et tient à mettre le gouvernement en garde contre les erreurs qui risqueraient d'entraîner l'inflation. C'est même parce qu'il appuie la lutte contre l'inflation que ce parti n'a pas présenté d'amendement à la résolution relative au budget, souligne le député de Peel.

Le chef de l'opposition nie également que son parti appuie les pressions de certains groupes ou de certaines sections du pays pour obtenir des concessions du gouvernement. Si nous avons appuyé les revendications des agriculteurs ou des ouvriers, dit-il, ce n'est pas pour leur procurer quelque avantage au détriment des autres, mais pour leur obtenir l'égalité à laquelle ils ont droit, et redresser certaines injustices. Car, continue-t-il, il faut aider les classes moins favorisées à faire face aux difficultés de l'heure si nous voulons éviter l'inflation; autrement, selon M. Graydon, on obtiendrait des résultats opposés à ceux qu'on vise. Il ajoute qu'il ne croit pas devoir s'excuser de prendre la part des petites gens.

Après avoir demandé que l'agriculture soit mise sur le pied d'une industrie de guerre, seul moyen à son avis de régler le problème de la main-d'œuvre, le chef de l'opposition rappelle que son parti s'entend au programme établi en son congrès de Winnipeg en vue d'un effort de guerre total. Il rappelle à ce propos qu'en choisissant l'hon. John Bracken pour chef, son parti a élu le chef du premier parlement canadien, celui du Manitoba,

à faire sienne la résolution adoptée par la Légion Canadienne, demandant "la mobilisation, l'organisation et l'utilisation immédiates, complètes et scientifiques de toutes nos ressources spirituelles, intellectuelles, naturelles, financières, agricoles, industrielles et humaines, de façon à mettre le Canada en mesure de produire les vivres et les munitions essentiels et à faire la guerre à son maximum de capacité".

En choisissant M. Bracken comme chef, le parti conservateur-progressiste a adopté cette résolution afin d'imposer à tous une égalité de sacrifices, ajoute M. Graydon. Le leader de l'opposition traite brièvement des amendements présentés par les chefs des partis crédités et C. G. F. Du premier, il se contente de dire qu'il tend à changer le système économique sur lequel est basée notre société et que ce n'est pas le moment de songer à un tel changement en temps de guerre. De l'amendement de la C. G. F., le chef conservateur dit qu'il aurait pour effet de jeter notre structure financière dans le domaine de la politique. M. Graydon est d'avis que le socialisme n'améliorerait pas les conditions d'existence du peuple canadien et que le rôle de l'Etat est d'exercer un contrôle suffisant pour empêcher l'entreprise privée d'abuser de ses privilèges. Cet amendement, affirme-t-il, propose un remède pire que le mal. Et il appuie de nouveau son opinion sur une résolution du congrès conservateur de Winnipeg. Le leader conservateur termine son discours en protestant de nouveau des bonnes dispositions de son parti à contribuer de son mieux à l'effort de guerre. Il promet son appui au ministre des Finances pour la campagne prochaine de l'Emprunt de la Victoire, mais en invitant celui-ci à pousser le plus possible dans les

(suite à la page huit)

M. Chapais garde une étonnante vigueur. Nous pardonnerait-il de lui dire une fois de plus: Et vos mémoires? Ces choses que seul vous savez, nous les apprendrez-vous? Ces moeurs antiques, que vous êtes l'un des rares à pouvoir évoquer, essayez-vous d'en fixer l'image pour les générations nouvelles?

O. H.

(suite à la page huit)

Le carnet du grincheux

Des journalistes anglo-canadiens font entendre à leurs lecteurs la proximité d'une élection dans le Québec et insinuent que si M. Godbout allait la gagner, M. King serait forcé à l'aise pour appliquer ensuite la conscription pour service outre-mer. C'est ça qui accroît les chances de M. Godbout de gagner ses élections.

"Godbout", ce sera bientôt la conscription. Ils ont aimablement ces journalistes anglo-canadiens à tous les lecteurs.

Est-ce que M. Godbout aimera tant que cela les commentaires approbatifs? Les adversaires pourraient bien s'en faire un cri de guerre, un slogan.

Entendez-vous ça d'ici: "Godbout, c'est la conscription!"

Au fait, ses discours équivoques peuvent vouloir dire n'importe quoi.

La dernière fois ce fut, chez les rouges, ce cri: "Votez pour Duplessis et vous aurez la conscription!"

Une majorité l'a cru, a voté pour M. Godbout... et M. King est venu avec son bill 130 établissant la conscription pour service en Amérique du Nord.

La prochaine fois, si M. Godbout est élu, ça pourrait bien être... la conscription à tout court, car M. Godbout a tant et plus depuis 1939 alors qu'il s'en-

gagé à démissionner si un seul jeune Canadien était mobilisé malgré sa volonté...

Depuis, près de cent mille ont été jetés dans les camps malgré eux. Alors? Alors M. Godbout n'a pas démissionné. Il attend. Les autres aussi...

"Duplessis et la conscription" (1939). "Godbout et la conscription" (1943 ou 1944). Plus ça change, plus c'est la même chose...

Le Grincheux

24-III-43

Citation d'actualité

"Il n'y a rien de plus condamnable, lorsqu'on s'est donné spontanément la mission de dire aux hommes la vérité sur les grands événements de l'histoire, que de la déguiser par faiblesse, de l'altérer par passion, de la supposer par paresse, et de mentir, sciemment ou non, à son siècle et aux siècles à venir."

ADOLPHE THIERS (Histoire du Consulat)

GAZETTE DES TRIBUNAUX

par Paul SAURIOU

L'examen médical avant plaidoyer — Les tribunaux refusent d'obliger un demandeur à aller se faire examiner à 200 milles de chez lui

Arrêt de la Cour d'appel, 5 novembre 1942. Dossier no 3401 (C.S. 10319). New York Life Insurance Co., défendresse appelante, v. Desbiens, demandeur intimé. Appel rejeté.

M. Desbiens, domicilié à Hébertville Station (Roberval), a pour suivi la compagnie d'assurance New York Life pour obtenir l'indemnité à laquelle il prétend avoir droit en vertu de sa police d'assurance, à cause de son invalidité.

Avant de présenter son plaidoyer la compagnie a présenté une motion demandant à la Cour d'ordonner au demandeur de se soumettre à un examen médical du cœur par l'appareil électro-cardiographique, du tract intestinal par les rayons X et des fonctions du foie par des épreuves de laboratoire; elle demandait en outre que l'examen ait lieu à l'hôpital du Saint-Sacrement à Québec et que le demandeur y soit hospitalisé pour les fins de l'examen; le motif de cette exigence étant qu'il n'y a pas d'électrocardiographie à l'hôpital de Roberval, ni ailleurs dans le district de Roberval.

Le demandeur a contesté cette motion, et M. le juge Cannon l'a rejetée par jugement du 25 mars 1942. La compagnie a appelé du jugement et MM. les juges Saint-Germain, Walsh, Francoeur, Marchand et Prévoist ont entendu la cause et rejeté l'appel. M. le juge Walsh étant dissident. Voici des extraits des notes de MM. les juges Marchand et Prévoist.

M. le juge Marchand:

1. Le domicile de toute personne est un des éléments nécessaires de la personnalité. On a toujours un domicile; on peut en avoir plusieurs. Outre le domicile naturel ou légal, on peut avoir des domiciles élus. Et c'est à son domicile que, sauf exceptions, on est présumé être prêt à remplir toutes ses obligations. C'est l'art. 1152 qui le dit.

"Les parties à un procès ne perdent pas leur domicile naturel. Si elles comparaissent en personne, elles se trouvent à élire domicile au greffe de la Cour pour tout ce qui a trait à leur procès. Elles peuvent de plus être soumises par l'ordre du tribunal à l'accomplissement de certains actes ailleurs qu'à leur domicile naturel ou élu. Mais, pour les forcer à aller accomplir ailleurs, le tribunal devra être autorisé par la loi à ordonner ainsi et devra être satisfait, par la preuve apportée devant lui, que le lieu fixe est celui où ces actes peuvent et doivent être ainsi accomplis; pour rendre son jugement il aura pris en considération d'une part le droit de la partie qui demande l'accomplissement de ces actes qu'ils soient ainsi nécessairement accomplis et d'autre part l'obligation de la partie qu'il assujettira à leur accomplissement de souffrir les inconvénients qui lui en résultent.

"2. L'art. 286b C. P. qui permet à un défendeur de requérir l'examen médical du demandeur dans une action résultant de maladie permet au juge d'autoriser sur la personne de tel demandeur ce qui, sans telle autorisation, constituerait des voies de fait. Et c'est dans le seul intérêt du défendeur qu'il le permet pour le renseigner plus amplement. Aussi cet article doit-il être interprété, et surtout être appliqué strictement et prudemment.

"L'examen qu'il autorise sera une intervention dans la vie physique, dans la vie morale, peut-être, de la partie, certainement, dans la plupart des cas un ennui, un désagrément, même une souffrance. Et à plus forte raison si pour subir cet examen, la partie doit sortir de chez elle, laisser la vie ordinaire et familiale, faire un voyage, s'enfermer dans un hôpital et s'y soumettre au régime de vie qu'on lui imposera. Les épreuves de laboratoire, les constatations de manières de souffrir, ils ont une infinie capacité de souffrance (...)

"3. L'appelante a demandé que l'intimé quitte ainsi son domicile, qu'il fasse un voyage de Hébertville à Québec — et c'est un voyage — qu'il y aille à l'hôpital et s'y sou-

mettre aux examens qu'elle a mentionnés. Pour l'obliger à tout cela, elle a dit qu'il n'y a pas dans le district de Roberval d'appareil qui permette de faire une électrocardiographie. Mais elle n'a pas prouvé qu'il n'est pas possible d'y avoir un tel appareil pour faire chez l'intimé, ou tout au moins dans des conditions de fatigue et d'inconvénients moins onéreux pour lui, l'examen dont elle veut connaître le résultat avant de plaider à l'action (...). Je ne crois pas qu'il soit juste de forcer un homme de comparaître devant un appareil qui n'est pas établi que cet appareil ne peut être mis à sa portée chez lui. L'admettre serait lui donner à elle tous les avantages; à lui tous les inconvénients, et sans nécessité d'en outre.

"L'intimé serait disposé à se soumettre à un examen médical, mais il s'oppose à l'examen requis, parce qu'il suppose son hospitalisation pour une période de temps indéterminée, l'astreignant à un long voyage hors de son district, et le prive de l'assistance de son médecin, qui ne peut s'éloigner de sa clientèle pendant quelques jours.

"L'intimé demeure à Hébertville, village situé à 200 milles environ de la ville de Québec. Son médecin, le docteur LeMarre, habite la même localité, dont il est le seul médecin sur un territoire s'étendant à dix milles à la ronde.

"En principe, il n'y a pas de raison sérieuse pour que l'examen médical d'un demandeur, dans les cas où la loi l'autorise, ne soit pas aussi complet que le permettent les progrès de la médecine, même si le comportement de l'expert inconvénient pour le patient. Les intérêts de la justice et de la vérité importent plus que ses caprices.

"En second lieu, quand la nature de l'examen l'exige, et que l'état du malade le permet, celui-ci ne peut s'opposer à ce que l'examen ait lieu dans un hôpital de la région, dût-il y faire un court séjour, si c'est nécessaire, pourvu que les frais de voyage et d'hospitalisation assumés par la défense, les hôpitaux ne sont pas des prisons, comme le prétend l'intimé; ils sont les refuges par excellence des invalides et des malades.

"Mais, à mon avis, l'intimé ne peut être contraint à aller accomplir ailleurs qu'à son domicile, à longue distance, à seule fin d'être soumis aux épreuves d'un appareil électrocardiographique, dont le prix n'est accessible qu'aux hôpitaux de grandes villes, avec les conséquences qu'il sera privé de l'assistance de son médecin, et se verra obligé de recourir aux services d'un médecin étranger, dont il ne pourra s'assurer la présence au procès, que moyennant des débours onéreux. Par ailleurs, l'astreindre à ce que demande l'appelante, n'est-ce pas l'obliger à fournir à son adversaire contre lui-même, des armes pratiquement inaccessibles à ses moyens?

"Non, ce que l'on veut imposer à l'intimé sort manifestement du cadre et de l'esprit de l'art. 286b. Un jugement qui l'ordonnerait créerait un dangereux précédent.

"L'examen médical prévu par le code n'est pas de droit absolu. Il est soumis au pouvoir discrétionnaire d'un juge. Dans l'espèce sous examen, avant de statuer, le savant juge a exigé une enquête afin de se renseigner sur la nécessité ou l'opportunité d'un électrocardiogramme.

"Il a exercé sa discrétion avec prudence.

"Je confirmerais son jugement, tout en réservant à l'appelante de se pourvoir à nouveau, en vue d'obtenir l'examen médical de l'intimé à l'hôpital de Roberval, en se servant des moyens mis à sa disposition par les services de cette institution."

Concert-ralliement pour les arrondissements paroissiaux de la Fédération

Vendredi soir, au Monument National — Les dirigeants de la campagne et des artistes réputés prendront part à la manifestation

C'est vendredi soir, le 26 mars, à 8 h. 30, au Monument National, qu'aura lieu le ralliement annuel des "arrondissements paroissiaux" de la Fédération des œuvres de charité canadiennes françaises, sous la présidence conjointe du président et de la présidente des arrondissements.

Les orateurs qui prendront la parole, au cours de la soirée, seront: M. Athanasie Fréchette, président général de la Société Saint-Jean-Baptiste; M. Raymond Denis et Mme J.-P. Lalonde, respectivement président et présidente des arrondissements paroissiaux; M. Edgar Genest, président général de la campagne 1943; Mme Roger Pinard, présidente de la section féminine de la campagne; M. Albert Calois, V.G., représentant de Son Exc. Mgr Charbonneau.

Les discours seront très brefs, afin de laisser la place à la plus large au programme artistique, confiée à Mme J.-P. Lalonde. Celle-ci a obtenu les gracieux concours d'artistes tels que Gustave Longin, fidèle canadien, acclamé tant en Europe qu'en Canada; Paul-Emile Corbeil, directeur artistique de C.F.A.C., connu sous le nom de "Vagabond qui chante"; le Septuor de M. Arthur Flaqueur, les membres de la chorale du T. S. Sacrement, Mlle Dorolès Drolet, Lucien Toussaint, Jean Vincent et autres. La soirée promet donc d'être un véritable régal artistique.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR", 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.

Dépêches de la nuit

Une défaite de l'armée allemande

Moscou prétend que les troupes nazies qui attaquaient la ligne Moscou-Bryansk ont été battues après une bataille de quatre jours

Londres, 24 (C.P.) — Les Russes ont annoncé hier soir que la puissante armée allemande qui a attaqué la ligne de chemin de fer Moscou-Bryansk au nord de Zhizdra a été battue au cours d'une bataille de quatre jours et qu'elle a perdu 7,000 hommes tués sans compter les prisonniers et un riche butin tombé aux mains des troupes soviétiques.

Les Russes réclament en outre de nouveaux succès dans leur propre offensive contre Smolensk. Le bulletin de minuit disait que les troupes soviétiques avaient repoussé de furieuses contre-attaques devant la ville de Dukhovskino, qui n'est qu'à 12 milles de Yartsevo et à 32 milles au nord-est de Smolensk même. C'est apparemment l'armée qui opérait au sud de Bely qui a poussé jusqu'à Dukhovskino. Le bulletin rapporte encore des succès défensifs dans le secteur de Belgorod, en Ukraine, et la prise de Slavianskaya, à 45 milles au nord-est de Novorossisk, dans le Caucase.

Le haut commandement allemand réclame de son côté des succès dans le secteur de Koursk, où la bataille serait particulièrement violente. Il prétend en outre que la grande offensive lancée en janvier par les Russes dans le secteur d'Orel a complètement échoué après huit semaines de furieux combats et que les Russes ont perdu quelque 150,000 hommes tués et 10,594 prisonniers.

Durs coups aux Japonais

Quartier général des Alliés en Australie, 24 (A.P.) — L'aviation alliée a porté hier de durs coups aux forces aériennes que les Japonais étaient en train de concentrer à Rabaul en Nouvelle-Bretagne. Les aviateurs alliés ont exécuté toute une série d'attaques coordonnées contre les trois aérodromes de Lakunai, Vanakana et Rapopo, et jeté 54 tonnes d'explosifs sur les quelque 250 bombardiers et chasseurs japonais qui s'y trouvaient. En dépit du feu nourri des batteries antiaériennes, tous les bombardiers alliés sont rentrés sains et saufs d'entre eux ont été endommagés.

Les aviateurs alliés ont encore mis le feu à un transport ennemi de 7,000 tonnes au large du cap Gellio, bombardé à deux reprises l'aérodrome de Gasmata en Nouvelle-Bretagne, attaqué Mubo, ainsi que les positions japonaises dans la région de Salamaua, bombardé une goélette dans le port de Lorensburg dans les îles de l'Amirauté et attaqué des navires et des villages dans les îles Barbar et Tanimbar, au nord-ouest de l'Australie.

Attaques de la R.A.F.

Londres, 24 (C.P.) — Des bombardiers légers de la Royal Air Force ont attaqué hier les usines de locomotive de Saint-Joseph, près de Nantes. L'attaque aurait obtenu un vif succès et les aviateurs anglais n'ont pas perdu un seul appareil. Les usines de Saint-Joseph comptent parmi les plus importants de France et fabriquent des locomotives à vapeur et des locomotives électriques outre des pièces de char et de canon pour le compte de l'Allemagne.

A Kiska

Washington, 24 (A.P.) — On a révélé que l'offensive aérienne soutenue contre Kiska a pour but d'empêcher les Japonais de prendre solidement pied dans les Aléoutiennes en aménageant une base aérienne. En dépit des difficultés du terrain accidenté et des bombardements américains, les Japonais travaillent avec acharnement à terminer l'aménagement de cette base aérienne à Kiska. Lors de l'attaque de Kiska, les avions japonais ont jeté 10,000 par jour.

Le Dr Jules Abadie

Alger, 24 (A.P.) — Le général Giraud vient de confier le poste de secrétaire à l'Intérieur au Dr Jules Abadie, l'un des chirurgiens les plus réputés de toute l'Afrique française. Il se trouve à succéder à M. Jean Rigaud, qui a démissionné la semaine dernière en même temps que le général Jean-Marie Berget. On croit que le Dr Abadie est fort bien vu des Français combattants qui ne voulaient pas de Rigaud et que le général Giraud a fait cette nomination dans le but de faciliter une entente entre son mouvement et celui du général Charles de Gaulle lors des prochaines négociations. Comme secrétaire à l'Intérieur, le Dr Abadie aura la direction de la police.

Casablanca

Washington, 24 (A.P.) — Le département de la Marine des États-Unis a révélé que Casablanca, le port militaire du Maroc qui a résisté vigoureusement au débarquement des troupes américaines en Afrique-Nord, est devenue une base navale alliée sous la direction des Américains. C'est le contre-amiral John L. Hall, de la marine des États-Unis, qui commande la base de Casablanca.

En Chine

Tchoungking, 24 (A.P.) — Le haut commandement chinois vient de rapporter que la bataille de la province de Houpe, qui se prolonge depuis plusieurs semaines, serait en train de tourner à l'avantage des Chinois, que les Japonais ne réussissent pas à les déloger de la rive du Yangtsiang où ils viennent de reprendre trois villes, qu'ils ont même pris deux villes sur la rive nord. Les Japonais auraient par contre lancé une nouvelle attaque dans la province méridionale de Kouangtong.

La question juive

Londres, 24 (C.P.) — Le ministre des Colonies, le vicomte Cranborne, a répondu hier, à la Chambre des lords, à l'archevêque de Cantorbéry qui demandait que l'on ouvre les portes aux Juifs que l'aptitude de la Grande-Bretagne et des territoires britanniques à recevoir un grand nombre de réfugiés politiques dépend surtout des cales et des vivres disponibles. Il a révélé que le ministre des Affaires étrangères, Anthony Eden, et le secrétaire d'Etat Cordell Hull ont discuté du sort des peuples opprimés de l'Europe comme d'une question de grande urgence. Il a ajouté que le gouvernement espère pouvoir prendre de nouvelles mesures pour venir en aide aux réfugiés à la suite de conversations que les États-Unis ont suggéré de tenir à Ottawa. L'archevêque de Cantorbéry a demandé s'il ne serait pas possible d'agir plus rapidement que de parler d'une conférence préliminaire étant donné que les Juifs sont souvent massacrés au rythme de 10,000 par jour.

Evadé

Londres, 24 (C.P.) — Le prince Giovanni Corsini, qui aurait été le secrétaire du duc d'Aoste, ancien vice-roi d'Éthiopie, s'est évadé d'un camp d'internement du Kenya en même temps que plusieurs autres officiers italiens et il aurait réussi à atteindre le territoire portugais de Mozambique.

Assemblées, conférences, etc.

Mercredi, 24 mars

Club St-Laurent Kiwanis, déjeuner-causerie, hôtel Rita-Carlton, salle de bal, à midi et demi. Conférencier, M. Eugène Thérien, gérant des services du Trust général du Canada. Sujet: "En marge de l'ordonnance no 108".

Société St-Jean-Baptiste, Monument national, 1182 rue St-Laurent, cours d'académie par M. José Desjardins, salle 31, à 7 h. 45 p.m. Cours de coopération par M. Maximilien Caron, élèves de 1ère année. Sujet: Législation coopérative, salle 11, à 7 h. 45 et à 9 h. p.m. (deux cours par soir).

Cercle des Polyglottes, réunion à la Paix nationale, à 8 h. p.m. Conférence de M. le Dr S. Letendre, intitulée: Voyage en Bretagne, en Grèce et au Maroc. Film en couleurs. Entrée libre.

Cours publics sur la forêt, auspices de l'École des H.E.C. et de l'École du génie forestier, grand amphithéâtre de l'École des H.E.C., 535 ave. Viger, à 5 h. 30 p.m. Conférence de M. M.-A. Bourget. Sujet: Les sciages et autres produits de la forêt.

Ligue des propriétaires de l'Est, assemblée générale, salle école Baril, 1605 rue Joliette, à 8 h. 30 p.m. Conférence: Pourquoi la conversion de la dette de la cité est-elle retardée?

Cours publics d'horticulture, Jardin botanique, 4101 est, Sherbrooke (autobus Sherbrooke est), à 8 h. 30 p.m. MM. Jacques, Sujet: Usages efficaces des insecticides et des fongicides. Entrée libre.

Advertising & Sales Executives Club, déjeuner-causerie, M. Walter Zeller, "Free terprise — the key to progress".

Institut Pie XI, 3725, rue St-Denis, A 4 h. 45: Droit ecclésiastique, pléniades associations de fidèles — nationales et institutionnelles — par R. P. Moise Roy, S.S.; à 5 h. 30 et à 8 h. 45, apologetique, l'autorité dans l'Église du Christ en dehors du monde juif, par M. G. Yelle, P.S.S. à 8 h. morale: "Prêt et intérêt", par M. J.-B. Desrochers, P.S.S.

Exposition de sculpture, œuvres de Philippe Hébert, à la Galerie des arts, 1379, ouest, Sherbrooke, à 5 h. 30 p.m. MM. Charles Mailland et Adrien Hébert, commentateurs.

Cercle Mer Gauthier de l'A.C.J.C., célébration du 100^e anniversaire, à la Paix nationale, rue Cherrier, à 8 h. 15 p.m.

Jeu, 25 mars

L'Institut Familial, causerie de M. René Guenet, directeur de l'École canadienne: Le droit de l'enfant à l'instruction". Salle St-François, 2000 ouest, rue Dorchester, à 8 h. 15 p.m.

Société de physiologie, réunion à l'Institut Bruchet, à 9 h. 30 p.m. MM. les Drs G. Manseau, G.-E. Cartier et J.-A. Vidal discuteront de tyroïde et tuberculose.

Engineering Institute, 2050, rue Mansfield, à 8 h. 15 p.m. M. H. Crabtree, président de l'Allied War Supplies Corporation.

L'Heure de biologie, Univ. de Montréal, salle H-4, à 5 h. p.m. Dr Hans Seyde: "L'action anesthésique de certaines hormones". Film en couleurs.

Institut Pie XI, 3725, rue St-Denis, A 4 h. 45 et 8 h. 45. Doctrine Sociale: Le mariage-sacrement, par M. l'abbé P. Duchesne, aumônier fédéral de la JSC et directeur de l'Institut Pie XI, à 5 h. et à 8 h. Action catholique: La J.E.C., devant le problème moral de la jeunesse étudiante, par le R. P. Emile Deguire, sup. prov. des PP. de Ste-C.

Cercle Universitaire, déjeuner-causerie, à midi et 45 minutes. M. le Dr Jean-Paul Raymond, conférencier. Sujet: "Ouvrez les yeux". Présidence de M. le Dr Albert Lessage, doyen de la Faculté de médecine.

Société St-Jean-Baptiste, Monument national, 1182 rue St-Laurent, cours d'alimentation nationale, par Mme Rose du Tilly, sujet: La valeur nutritive des aliments, salle 11, à 8 h. p.m.

PRESCRIPTIONS

5 CHIMISTES À VOTRE DISPOSITION

R service rapide

SERVICE JOUR ET NUIT

PHARMACIE MONTREAL

HA.7251



Les troupes italiennes s'étaient emparées de la Libye en 1911.



Si vous avez différé de vous abonner au "Devoir", ne tardez plus. — Le rationnement très prochain du papier doit amener la limitation des tirages.

● Pour la même raison, si vous êtes abonnés, soldez votre renouvellement avant l'échéance.

TARIF PAR LA POSTE

Strictement payable d'avance par chèque AU PAIR, sinon ajouter 15 sous pour frais d'encassement:

CANADA
1 mois \$0.65 — 3 mois \$1.65
6 mois \$3.15 — 12 mois \$6.00
MONTREAL ET BANLIEUES*
3 mois \$2.25 — 6 mois \$4.50
12 mois \$9.00
*Par poste, livraison le lendemain.

A Montréal, le "Devoir" ne livre pas aux particuliers — En le retenant d'avance, on se le procure chez les dépositaires dont la plupart livrent à domicile.

LE DEVOIR

B. P. 500 (Pl. d'Armes) Montréal

*UL ABONNEMENT ACCEPTE PAR TELEPHONE.

"Morceaux choisis" de Paul Claudel

Avec un portrait et un autographe de l'auteur.

Volume de 260 pages. Au comptoir \$1.00, par la poste \$1.10.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

TERRE-NEUVE

.. SYDNEY .. HALIFAX ..

.. MONCTON .. MONTREAL ..

.. OTTAWA .. TORONTO ..

.. NEW YORK .. LONDON ..

.. WINDSOR .. NORTH BAY ..

.. WINNIPEG .. REGINA ..

.. LETHBRIDGE .. CALGARY ..

.. EDMONTON ..

.. VANCOUVER ..

..

..

..

..

..

..

..

..

..

..

..

..

..

..

..

..

..

..

..

Imprimés de deuil

MEMENTOS — REMERCIEMENTS

Imprimés sur gravés.

Prix et spécimens sur demande.

L'Imprimerie Populaire, Limitée

480, Notre-Dame est, Montréal

Tél. Bléhar 3361

CALENDRIER

3e mois MARS 31 jours

Demain: JEUDI 25 MARS 1943

ANNONCIATION DE LA B. V. MARIE.

Lever du soleil, 5 h. 55.

Coucher du soleil, 6 h. 19.

Lever de la lune, 10 h. 31.

Coucher de la lune, 8 h. 12.

Nouvelle Lune, le 6, à 9 h. 30 du matin.

Premier Quartier, le 13, à 2 h. 30 du soir.

Pléine Lune, le 21, à 5 h. 30 du soir.

Dernier Quartier, le 28, à 8 h. 30 du soir.

MARS 1943

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sab
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

R I E N

Si vous ne savez RIEN de vos ancêtres, il n'en coûte RIEN pour vous renseigner. Écrivez-nous les noms de vos père et mère et nous vous dirons la date et l'endroit de leur mariage et les noms de vos grands-parents. Une BROCHURE EXPLICATIVE vous dira comment vous pouvez faire compiler votre volume de généalogie et dresser le tableau de vos ascendants.

Gabriel DROUIN

ARCHIVISTE et GENEALOGISTE
Institut Généalogique Drouin

4184, rue Saint-Denis — Montréal

Généalogie complète de toute famille canadienne-française, franco-américaine ou acadienne de 1608 à nos jours — Nos archives contiennent quarante-trois millions (43,000,000) d'actes de baptême, de mariage et de sépulture, de 2,200 paroisses du Québec, de l'Ontario, de l'Acadie, du Maine, du Vermont et du Michigan. Écrivez-nous pour renseignements et honoraires.

"Une oeuvre nationale digne de votre encouragement".

AIR-CANADA TRAVERSE LE CONTINENT deux fois par jour

Air-Canada a triomphé des obstacles qu'offrent les distances et a rapproché les confins du pays. La côte de l'Atlantique n'est plus qu'à un jour de distance de celle du Pacifique.

Le Réseau Aérien National du Canada accélère le transport des hommes, du matériel et du courrier essentiels à la Victoire. L'an dernier il a transporté 104,446 passagers, 2,309,000 livres de

courrier et 363,000 livres d'air-express.

Parmi les nombreuses activités de guerre d'Air-Canada, compte l'entretien des appareils qui partent du Canada pour survoler l'Atlantique, des moteurs, des hélices et des instruments d'avions militaires.

En temps de guerre comme en temps de paix, Air-Canada est un actif essentiel au transport de la Nation.



Table with subscription rates for 'Le Devoir' in various regions (Canada, E-Union, etc.) and a table of contents for the current issue.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de "A.B.C." et de la "C.D.N.A."

MERCREDI, 24 MARS 1945
Plus doux ce soir, et demain neige légère
MAXIMUM et MINIMUM:
Aujourd'hui maximum, 30.
Minimum, 20.
Même date l'an dernier, 24.
Même date l'an dernier, 24.
BAROMETRE: 10 h. a.m., 29.85; 11 h. a.m., 29.90; midi, 29.75.
Chiffres fournis par M. de la Roche, 444 Sherbrooke est, app. 8.

Les nouvelles de guerre

Nouvelles contradictoires à propos du service militaire

Une dépêche de Calgary limite ce service aux classes A-1 et A-2; une autre d'Ottawa annonce la conscription des sourds, myopes et variqueux — Impossible d'obtenir confirmation ou éclaircissements à Montréal — Un raid à craindre sur la côte du Pacifique? — Notre production de viande

Deux nouvelles relatives au service militaire parviennent ce matin à nos bureaux. Elles semblent contradictoires. La première annonce que seuls les hommes des classes A-1 et A-2 seront désormais retenus pour le service militaire.

La seconde précise au contraire que les sourds, les myopes et les variqueux seront désormais pris dans l'armée, celle-ci se chargeant de remédier à leurs maux. Nous avons cherché à plusieurs reprises à obtenir confirmation ou éclaircissements de ces nouvelles auprès du secrétaire de la Commission de conscription, à Montréal, M. Ranger, mais nos tentatives ont été vaines. M. Ranger était en conférence. Malgré nos instances, il n'a pas été possible de parler à ce monsieur. C'est un fonctionnaire très pris. Et sa conférence devait durer jusqu'à une heure trop avancée pour que nous puissions attendre.

En l'absence du démenti, de la confirmation ou des explications de M. Ranger, voici les nouvelles pour ce qu'elles valent, sans savoir si elles s'appliquent à tout le Canada ou seulement à un district militaire.

La dépêche limitant le service militaire aux hommes des classes A-1 et A-2 vient de Calgary. Elle indique que le bureau de révision médicale de ce district militaire a reçu des instructions selon lesquelles seuls les hommes de ces catégories seront retenus pour le service militaire, que les autres pourront retourner chez eux. Elle ajoute cependant que dans quelques cas particuliers, les hommes des classes B-1 pourront aussi être enrôlés s'ils se spécialisent dans un emploi très utile à l'armée. Dans le passé, tous les hommes des classes B-2 étaient enrôlés.

La seconde dépêche provient d'Ottawa et paraît concerner tous les districts militaires, celle-ci. On y dit que nombre de milliers de Canadiens, jusqu'aujourd'hui inaptes au service militaire, tels que les demi-sourds, les myopes et les variqueux, qui représentent une moyenne de 10 p.c. des inaptes, pourront désormais être appelés sous les armes. L'Etat se chargera de fournir les instruments nécessaires pour combler les déficiences de ces hommes ou de les soigner et de les guérir quand ce sera possible. Ces hommes recevront solde et allocations pendant leur traitement et leur convalescence. On fait observer que le Canada — toujours en avant pour l'effort de guerre — serait le premier pays à conscrire des hommes inaptes avant de les traiter médicalement à ses frais et de leur verser solde et allocations.

Raid à craindre sur la côte du Pacifique

Edmonton, 24 (C.P.). — Le major-général G.R. Pearkes, commandant en chef de la flotte canadienne du Pacifique, a donné hier l'avertissement suivant: Il y a plus de raison que jamais que les Japonais lancent un raid sur la côte canadienne du Pacifique. Il a ajouté: Les approvisionnements par la nouvelle route de l'Alaska gagnent régulièrement la Chine et la Russie et sont destinés à détruire le Japon, mais le Japon ne s'assoiera pas et n'attendra pas le combat et la défaite. Il y a plus de raison que jamais qu'il lance un raid désespéré contre le Canada.

Conséquence, dit-il, il faut plus de marins sur la côte du Pacifique.

Milliards de livres de viande

Toronto, 24 (C.P.). — Le directeur du service des fermes expérimentales, M. Archibald, a déclaré hier devant une réunion de bouchers ontariens que la pénurie des viandes s'étend à tout le Canada. Il a rappelé qu'en 1941, la production de viande au Canada a été de 1,390,000,000 de livres, tandis qu'elle a été de 1,420,000,000 en 1942, et qu'il faut qu'elle soit de 1,740,000,000 en 1943 si le Canada veut exporter 675 millions de livres de bœuf et d'autres produits du porc en Grande-Bretagne.

22 heures pour la Centrale d'alerte

Aux quartiers généraux du C. P. C. provincial, on annonce la nomination de M. A. Morin, au poste d'assistant de M. H. R. Dupuis, contrôleur de la Centrale d'alerte du C.P.C., qui sera inaugurée officiellement par M. Adélard Godbout, premier ministre de la province de Québec, le lundi 29 mars prochain. Le personnel requis pour le fonctionnement de cette centrale se compose de 22 employés, aides d'auxiliaires recrutés dans les rangs du Corps de réserve des volontaires féminins. Environ 80 auxiliaires s'entraînent présentement à l'exercice des fonctions qui leur seront assignées à la centrale.

Le public ne sera pas admis à visiter la centrale avant quelque temps, mais lorsque l'entrée sera libre, la population pourra y voir l'équipement fourni par le gouvernement fédéral. Les instruments et les pièces d'équipement nécessaires à la lutte efficace contre les gaz et les bombes explosives et incendiaires seront exhibés en permanence. Des instructeurs attirés expli-

En Birmanie

Calcutta, 24 (A.P.). — Les troupes britanniques n'ont pas réussi à détruire les fortifications japonaises à l'extrémité de la péninsule de Mayu après quatre attaques d'envergure, pas même à garder leurs propres positions en Birmanie entre les rivières d'Arakan et de Mayu. L'armée de l'Inde doit maintenant reculer vers de nouvelles positions avant la saison des pluies dans quelques semaines; car, alors, 30 pouces de pluie environ vont inonder des centaines de milles carrés. La campagne a eu comme effet, cependant, de tuer un grand nombre de soldats japonais, d'obtenir de l'expérience dans la jungle, et aussi d'empêcher une offensive japonaise contre l'Inde. Les deux armées en présence ont subi des pertes considérables. Sur d'autres fronts, les troupes indiennes ont aussi reculé de façon à prendre des positions plus avantageuses. Les Japonais n'ont pas lancé de grandes offensives sur ces fronts, mais ils n'ont cessé de bombarder les lignes ennemies.

Les élections au Danemark

Stockholm, 24 (A.P.). — Le peuple danois, soumis à l'occupation allemande, a donné hier une preuve de son attachement à la démocratie par ses élections parlementaires. Plus de 90 p. 100 de la population s'est rendu aux bureaux de scrutin. Les cinq principaux partis, unis sur le principe de l'unité nationale et d'une démocratie libre, ont obtenu 362,000 votes de plus qu'aux élections de 1939.

Le parti nazi danois, malgré l'appui de l'occupant, n'a gagné que 12,000 voix sur son total de 31,032 en 1939. Des nazis avaient demandé à la population de s'abstenir de voter, mais les autorités norvégiennes avaient insisté auprès des citoyens pour qu'ils utilisent leur suffrage. L'augmentation du vote a été de 15 p. 100.

Le parti conservateur de Christies Moeller, actuellement en Grande-Bretagne, a obtenu 421,051 votes (301,625 en 1939); les sociaux-démocrates, 894,636 (729,619); les libéraux, 376,463 (309,055); le parti radical, 175,025 (161,939); l'union du droit, 31,185 (33,733); le parti agraire, 24,700 (47,700); le parti nazi, 43,277 (31,277).

52 avions détruits

Quartier de l'aviation des Etats-Unis en Angleterre, 24 (A.P.). — Les bombardiers lourds des Etats-Unis ont positivement abattu 52 avions de combat allemands, dans le raid de la semaine dernière contre Vegesack, près de Brême. En plus, ils ont probablement abattu 20 appareils et endommagé 23 autres.

C'est ce qu'annonce aujourd'hui le major-général Ira Eaker, commandant de la force aérienne des Etats-Unis en Angleterre.

Le général Eaker dit que cette opération d'envergure marquait le terme d'une période "expérimentale" du bombardement de précision à haute altitude en plein jour. Il a ajouté que les bombardiers des Etats-Unis sont désormais capables d'aller attaquer n'importe quel objectif en Allemagne, et de détruire les avions ennemis sur leur passage, et pour l'aller et pour le retour.

Elevés à la prêtrise

Charlottetown, I. P. E., 24 (Spécial au "Devoir"). — Deux Acadiens, les abbés J.-Wilfrid Pineau et François Boudrot, ont été élevés à la prêtrise dimanche dernier, le 21 mars, à la Cathédrale Saint-Dunstan; tous deux ont complété leurs études théologiques au Grand Séminaire de Québec.

Le Pape souffre de la grippe

Washington, 24 (A.P.). — Le service d'informations de la National Catholic Welfare Conference a reçu hier du Vatican un rapport indiquant que le Saint-Père souffre d'une attaque bénigne d'influenza. C'est pourquoi les audiences prévues pour mercredi n'auront pas lieu. Toutefois, le Pape a reçu hier matin, comme d'habitude, le cardinal Luigi Maglione, secrétaire d'Etat.

Commandos en Norvège

Londres, 24 (C.P.). — La radio d'Oslo a annoncé aujourd'hui que lundi soir des embarcations britanniques ont descendu un groupe de saboteurs sur la côte norvégienne, mais qu'ils ont été aussitôt débusqués par les troupes allemandes et repoussés avec pertes. Aucune confirmation des autorités britanniques.

15 navires coulés

New-York, 24 (A.P.). — Le haut commandement allemand a émis un bulletin extraordinaire où il réclame pour ses sous-marins la destruction en quelques jours de 15 navires d'une jauge totale de 73,000 tonnes. Le bulletin prétend que ces résultats ont été obtenus au cours d'attaques contre les convois qui devaient ravitailler le front nord-africain, des convois qui se dirigeaient des Etats-Unis vers Gibraltar ou des convois en Méditerranée. Il ajoute que deux autres navires ont été torpillés.

Il reste quatre cours sur la forêt

La série des dix cours publics sur la forêt, organisés par M. Edras Minville, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal, se termineront avec le mois de mars. Six professeurs ont déjà défilé à la tribune de l'amphithéâtre de l'Ecole de l'avenue Viger où se donnent ces cours. Les six sont MM. Avila Bédard, L.-Z. Rousseau, Edras Minville, Fernand Boutin, Edgar Porter et Benoit Brouillette. Il reste quatre cours, confiés aux autres professeurs suivants: M.-A. Bourget, François Vézina, Georges Maheu et Pierre Asselin. Ces cours ont lieu à 5 h. 30. L'entrée en est libre.

La taxe de vente et l'impôt scolaire

M. Hector Perrier suggère qu'une partie de la taxe de vente municipale serve à l'impôt scolaire — MM. Damien Bouchard et Maurice Duplessis approuvent la suggestion

Québec, 24 (D.N.C.). — M. Hector Perrier, secrétaire provincial, a suggéré aujourd'hui qu'en redigeant une loi générale pour toute la province sur la taxe municipale de vente, on donne une partie du produit de cette taxe aux corporations scolaires dont l'impôt foncier constitue, présentement, à peu près l'unique source de revenus.

M. Perrier a fait cette suggestion devant le comité des bills privés, lors de l'étude du bill modifiant la charte de la ville du Cap-de-la-Madeleine. L'an dernier, une taxe municipale de vente a été créée aux Trois-Rivières et au Cap. Il fut décidé alors que le produit de cette taxe serait réparti de la façon suivante: 83 pour cent à la ville des Trois-Rivières et 17 pour cent à la ville du Cap.

Or la population du Cap représente environ 22 pour cent de la population totale comprise dans le territoire de la taxe de vente. Et la ville demande, dans son bill, que le produit de la taxe de vente soit réparti au prorata de la population (ce qui lui aurait donné un

revenu additionnel de \$7,000 par année. La demande a été rejetée par un vote de 18 à 4. M. T.-D. Bouchard, ministre de la Voirie, a expliqué que l'on fera prochainement la codification de nos lois municipales et que l'on songera alors à établir un système uniforme pour toutes les régions qui voudront avoir la taxe de vente.

C'est alors que M. Perrier a suggéré que dans l'édification de ce système uniforme, on pense à donner aux corporations scolaires une partie de produit de la taxe de vente. Cette suggestion a été approuvée par MM. Bouchard et Duplessis, qui ont déploré le fait que les propriétaires doivent payer seuls les frais de l'éducation.

Le comité a ensuite accordé sans discussion à la ville de Sorel le droit de créer chez elle une taxe de vente. Il a aussi accordé sans modification un projet de loi de la ville de Laprairie, dont l'objet est de régulariser le mode de répartition.

Puis il s'est ajourné à demain matin.

La politique

La session ontarienne se terminerait la semaine prochaine

Critique du budget — Composition du comité de sécurité sociale — M. Drew veut se renseigner sur les automobiles de l'Etat — M. Drew répond aux attaques de M. Howe et parle de Hong-Kong — Pénurie de médecins au Nouveau-Brunswick — Distinctions de races — Augmentation de l'allocation aux mères nécessiteuses

Toronto, 24 (C.P.). — Les législateurs ontariens continuent aujourd'hui le débat sur le budget. Quelques-uns prévoient que la session pourrait se terminer au cours de la semaine prochaine. Il est en effet possible que la discussion du budget prenne fin demain, laissant vendredi pour l'étude des différents projets de loi qui ont déjà subi la deuxième lecture.

La semaine prochaine serait consacrée à l'élaboration d'une législation sur les conventions collectives, à la suite du rapport du comité parlementaire d'enquête, qui doit être déposé cette semaine. M. Leopold Macauley, progressiste-conservateur de York-Sud, a inauguré le débat sur le budget en affirmant qu'il n'y avait aucune preuve que le gouvernement ontarien fasse des sacrifices pour l'effort de guerre, alors que c'est l'effort de la faire comme tout le monde. Il trouve minime la réduction de la dette nette de \$3,800,000, alors que la diminution, avec un budget sage, aurait pu s'établir à \$29,000,000. Sous le présent gouvernement, la dette nette de la province est passée de \$358,000,000 en 1934 à \$503,000,000 en 1943.

Le projet de loi sur la formation d'un comité de sécurité sociale et de rétablissement civil a été adopté en deuxième lecture. Ce comité sera composé de sept ministres (Educatif, Santé, Terres et Forêts, Agriculture, Voirie, Travail et Mines), de six députés et de deux représentants des patrons, des travailleurs, des militaires, des milieux agricoles et des institutions d'enseignement. Le chef de l'opposition, M. Drew, appuie le principe du projet de loi et il ajoute que le gouvernement l'a refusé quand il l'a proposé il y a deux ans.

Pénurie de médecins

Frédéricton, 24 (C.P.). — M. J. A. Doucet, ministre de la Santé et du Travail au Nouveau-Brunswick, a déclaré hier à l'Assemblée législative qu'il est nécessaire de combattre l'augmentation des maladies, même si le ministère de la Santé compte moins de médecins. A cause de la guerre, ils sont de 11 à 4. A Saint-Jean, la ville la plus peuplée de la province, il n'y a pas de représentant de ce ministère. Il faudra remédier le mieux possible à cette situation.

Distinctions de races

Toronto, 20 (C.P.). — M. John J. Glass, député libéral de Toronto-St-André, n'a pu réussir à faire adopter un projet de loi qui demandait de rendre illégal le refus d'entrer dans un hôtel, un théâtre ou un restaurant d'une personne en raison de sa race ou de ses croyances religieuses.

Allocations aux mères nécessiteuses

Toronto, 24 (C.P.). — M. Gordon Conant a annoncé hier l'intention du gouvernement d'augmenter de 20 pour cent, à partir du 1er avril, les allocations aux mères nécessiteuses, établies en 1920. Le coût de l'augmentation sera d'environ \$750,000. La province distribue actuellement de ce chef \$4,318,535 à 4,033 mères et à 17,388 enfants. L'allocation de \$35 sera portée à \$42.

A Guadalcanal

Washington, 24 (A.P.). — Le département de la Marine révèle aujourd'hui que des avions japonais ont causé des dommages matériels à l'aérodrome américain de l'île de Guadalcanal au cours d'une attaque dans la nuit de mardi à mercredi. Les avions américains ont attaqué de leur côté la base d'hydravions japonaise de la baie de Rekata au centre des îles Salomon.

Cette offre de mineurs est acceptée

New-York, 24 (A.P.). — Les opérateurs de mines de charbon mout des Appalachians ont accepté, aujourd'hui, l'offre que leur ont faite hier, leurs employés membres des United Mineworkers of America, de continuer à opérer les mines sous l'entente du présent contrat jusqu'à 30 jours après l'expiration de ce contrat, à condition que les clauses relatives aux salaires dans le prochain contrat — auront effet rétroactif au 31 mars, date de l'expiration du contrat actuel.

Plainte à la police

Mme Marcel Carrière, 1693, rue William-David, a déclaré à la police municipale que pendant son absence, hier après-midi, des malfaiteurs se sont introduits par effraction pour voler \$105 en argent.

Rommel reprend le terrain perdu sur la ligne de Mareth

M. Churchill prévoit que la lutte sera dure — L'Axe contre-attaque dans trois directions

Londres, 24 (C.P.). — Le premier ministre Winston Churchill a déclaré aujourd'hui à la Chambre des Communes que les Allemands avaient regagné à la suite de contre-attaques la plus grande partie du terrain perdu lorsque la 8e armée avait pratiqué une brèche dans la ligne de Mareth et rétabli en grande partie leur principale ligne de défense. Il a affirmé que la bataille de Tunisie n'a pas encore atteint son point culminant et que les troupes anglaises et américaines auront encore de durs combats à livrer. Je n'entends pas encourager les espoirs de ceux qui comptent sur une décision rapide, dit-il, mais par contre j'envisage avec une grande confiance le résultat final.

(Au moment même où le premier ministre parlait aux Communes, la radio d'Alger annonçait des succès alliés sur tous les secteurs dans le sud de la Tunisie tout en admettant une forte résistance de la part de l'ennemi. La radio algérienne disait que les avant-gardes de la 8e armée n'étaient plus qu'à 13 milles de Mareth après avoir percé la ligne de Mareth près de la côte et avancé de 7 milles. Elle disait encore que les Américains poursuivaient leur avance à l'ouest de Maknassy, qu'une aile marchante de la 8e armée qui avait tourné la ligne de Mareth continuait d'avancer en direction d'El Hamma et que les Français qui attaquent de la région du Chott Djerid progressaient. Ces nouvelles étaient probablement fondées sur des bulletins déjà vieux de plusieurs heures en raison des difficultés de communication avec le front et des règlements de la censure).

M. Churchill a fait sa déclaration en réponse à une question du député travailliste Arthur Greenwood. Il s'est exprimé en ces termes: "Je suis très obligé au député qui m'a posé cette question, car il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre et au pays que la grande bataille qui se livre actuellement en Tunisie n'a aucunement atteint son point culminant et qu'il reste encore aux troupes anglaises et américaines de durs combats à livrer. "Les derniers renseignements venant du front de Mareth — c'est-à-dire des renseignements postérieurs à ceux qui ont été publiés dans les journaux de ce matin — indiquent que les Allemands ont regagné par des contre-attaques la plus grande partie de la tête de pont qui avait été prise d'assaut en leur ligne principale de ce côté et en grande partie rétablie. Je saisis cette occasion de faire cette déclaration parce que je ne veux pas encourager les espoirs que l'on peut nourrir d'une décision rapide. "D'autre part, j'ai bon espoir que l'on aura le résultat final."

Quartier général des Alliés en Afrique Nord, 24 (A.P.). — Le maréchal Rommel a contre-attaqué dans les trois secteurs principaux du front du sud et du centre de la Tunisie hier — à l'extrémité nord de la ligne de Mareth, devant El Hamma et contre les Américains à l'est d'El Guettar en Tunisie centrale.

Le haut commandement italien dit que l'on a détruit 40 chars alliés au cours de furieux combats dans le centre et le sud de la Tunisie et fait 170 prisonniers alliés. Il prétend que l'aviation de l'Axe a attaqué Bône et Philippeville en Algérie).

L'aviation alliée a été fort active dans la journée d'hier. Elle a notamment attaqué des concentrations de troupes sur le front nord et les quais de Bizerte. Les Alliés ont descendu 6 appareils ennemis au cours des 24 dernières heures et ont perdu eux-mêmes 8 avions.

Messine bombardée. Caïre, 24 (A.P.). — Des bombardiers américains se sont portés hier à l'attaque de la ville de Messine, en Italie. Le communiqué italien prétend que 10 personnes furent tuées, 32 blessées, et qu'il y eut de graves dommages aux édifices de la ville.

Sous-marin perdu

Londres, 24 (C.P.). — Le commandant en chef de la Marine royale norvégienne a annoncé aujourd'hui que le sous-marin Uredet ne donnait plus de nouvelles, et devait être considéré comme perdu.

L'attitude de la Suède

Londres, 24 (C.P.). — Sir Alfred Knox, conservateur, a dit à la Chambre des Communes aujourd'hui que l'attitude de la Suède depuis le début des hostilités avait été "tout à fait en faveur des Alliés", et a suggéré que les Alliés essaient d'influencer en intervenant les envois de vires des Etats-Unis. Cette accusation a été faite après que le gouvernement ait dit que des avions allemands transportant des troupes et des caissons passaient au-dessus de la Suède. Norman Bower, conservateur, a demandé si "l'Angleterre allait avertir la Suède que toutes ces infractions à la neutralité devaient nuire inévitablement à ce pays". Richard Law, sous-secrétaire des Affaires étrangères, a répondu qu'il s'agissait d'abord d'établir clairement les faits.

"La Vie Française"

par le R. P. A. D. SERTILLANGES. Préface du R. P. J.-T. DELOS. Un document de France — Gloire intellectuelle et religieuse de la France. Ce volume de 272 pages se vend \$1.25 au comptoir, \$1.35 par la poste.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Activités aériennes

Londres, 24 (C.P.). — D'après le communiqué du ministère de l'Air, l'aviation alliée a été très active au cours de la nuit dernière, en plaçant des mines dans les eaux ennemies et en attaquant des objectifs en France et au nord de l'Allemagne. Il y eut ce matin de fortes explosions à l'ouest de Boulogne.

L'aviation ennemie a bombardé plusieurs régions le long de la côte de l'Angleterre, en profitant du brouillard. Trois cents enfants dans une ville du sud-est se sont retirés dans des abris souterrains quelques minutes seulement avant que leur école fût frappée par une bombe. Il y eut de gros dommages, avec plusieurs pertes de vie, dans d'autres parties de la ville. Deux avions ennemis ont été descendus.

Le Bloc Populaire Canadien à Granby

Dimanche prochain, le 28 — Les orateurs seront le Dr Philippe Hamel et M. Philippe Girard. Le Bloc Populaire canadien tiendra une grande assemblée publique, dimanche soir prochain le 28, dans la salle paroissiale du Christ-Roi, à Granby. Les principaux orateurs seront le Dr Philippe Hamel, ancien député de Québec-Centre, et M. Philippe Girard, chef ouvrier et organisateur en chef du Bloc populaire canadien pour le district de Montréal.

Cette assemblée fait partie d'une vaste campagne publique que le Bloc Populaire canadien a lancée à travers la province. D'ja, des assemblées nombreuses ont eu lieu à Magog et Sherbrooke, à Shawinigan, à Drummondville, à Chicoutimi, Jonquières, Saint-Joseph d'Alma et Bagotville, dans la région du Lac Saint-Jean, à East-Angus, etc. D'autres se tiendront prochainement dans l'Abitibi et le Témiscamingue, ainsi que dans les régions où les lieutenants du M. Maxime Raymond ne se sont pas encore rendus. La population de Granby et des environs est cordialement invitée à l'assemblée de dimanche prochain. Les dames sont particulièrement conviées. (Communiqué par le secrétariat du Bloc Populaire canadien).

A Québec

Comptes publics et budget supplémentaire

Surplus de \$1,988,258 pour l'année fiscale finissante —
La dette provinciale a été réduite de \$7,097,863 —
Une somme de \$340,000 pour l'Université de Montréal — Tableau comparatif

(Par LOUIS ROBILLARD)

Québec, 24 — Le Trésorier provincial, M. Mathewson, a déposé hier après-midi sur la table de l'Assemblée législative l'état des Comptes publics de la province pour l'année 1942 ainsi que le budget supplémentaire pour l'année fiscale en cours, qui se terminera le 31 mars prochain. Le budget supplémentaire est constitué par des dépenses qui n'ont pas été prévues dans le budget régulier de l'année, mais qui ont été dépensées et que la Législature est appelée à ratifier.

Comptes publics

Voici un précis des Comptes publics:

Surplus de \$1,988,258.
Revenus ordinaires: \$91,998,813.
Dépenses ordinaires: \$72,153,330.
Réduction de la dette publique: \$7,097,863.
Dette nette de la province: \$312,134,915.
Dette consolidée: \$332,924,742.
Prêts à l'Office du crédit agricole: \$7,300,000.

COMPARAISON DE 1937 à 1943

Voici un état comparatif fourni par le trésorier provincial montrant le budget supplémentaires et les mandats spéciaux sous l'administration Duplessis et sous le gouvernement Godbout:

Année	Budget supplémentaire	Mandats spéciaux	Totaux
1937	\$4,255,044	\$2,073,300	\$6,328,344
1938	\$2,263,150	\$2,774,183	\$5,037,333
1939	\$4,853,340	\$1,194,390	\$6,047,730
1940	\$4,936,026	\$1,352,000	\$6,288,026
1941	\$ 226,900	\$ 25,000	\$ 251,900
1942	\$ 383,200	\$2,437,749	\$2,820,949
1943	\$1,296,400	\$2,217,723	\$3,504,123

LES REVENUS

Voici la liste des principales sources de revenus de la province:

Catégorie de revenu	Montant	Pourcentage
Taxes:		
Loi des véhicules-automobiles	\$ 7,300,463.14	7.94
Taxe sur la gasoline	\$2,141,969.40	13.20
Droits sur les successions	\$2,075,951.56	13.13
Taxes sur les corporations:		
Sur capital	\$2,202,174.71	7.83
Sur profits	\$8,982,903.10	9.76
Taxes sur transferts de valeurs	\$16,595.20	.24
Licences d'hôtels, restaurants, etc.	\$42,979.13	.37
Taxe de 10% sur la vente du tabac	\$3,023,290.97	3.29
Impôts sur le revenu	\$1,897,270.48	2.06
Taxe de 2% sur la vente au détail	\$11,999,899.12	13.04
Loi des Liqueurs alcooliques:		
Permis et droits	\$2,970,146.55	3.23
Péages sur les ponts	\$1,271,474.72	1.38
Autres taxes	\$18,958.29	.56
Total (Taxes)	\$69,944,076.37	76.03
Divers:		
Richesses naturelles	\$10,339,225.92	11.24
Subside fédéral	\$2,731,784.00	2.97
Commission des Liqueurs		
Compte de commerce	\$5,504,270.11	5.98
Intérêts	\$1,662,873.70	1.81
Honoraires, amendes, etc.	\$1,816,583.67	1.97
	\$91,998,813.77	100.00%

M. Duplessis, après la présentation des Comptes publics et du budget supplémentaire par M. Mathewson, reproche au gouvernement de présenter ces états financiers à la fin de l'année fiscale et très en retard, puisque la session est commencée depuis quatre semaines.

Le Trésorier réplique du tac au

fac, en montrant que sous l'administration du chef de l'opposition, les Comptes publics ont été déposés 41 jours en retard, en 1937; 34 jours en 1938 et 42 jours en 1939. Quant aux Comptes publics, M. Mathewson établit que le gouvernement Duplessis les a présentés à la Chambre 56 jours en retard en 1937, 71 jours en 1938 et 97 jours en 1939.

Le pont Thompson

Québec, 24 — A la fin de la séance d'hier après-midi, M. Dansereau a appris à M. Bourque que le gouvernement de la province a dépensé à quelque titre ou pour quelque cause que ce soit pour le pont communément appelé Thompson (sur le bras du lac De Montigny qui rejoint le lac Lemoine, dans le canton Dubouche, comté d'Abitibi), depuis le 12 mars 1941 inclusive jusqu'au 15 mars 1943 inclu-

sivement la somme de \$280,342.58; qu'il a dépensé pour la construction dudit pont et pour les chemins d'accès la somme de \$279,581.95; que pour autres travaux accessoires il a dépensé \$760.63 et qu'il n'a rien eu à déboursier pour l'acquisition d'immeubles ou de servitudes.

Une brique de pommes de terre comprimées, assez petite pour entrer dans la poche d'habit d'un soldat, est suffisante, une fois humectée, pour 24 plats.

A Québec

Pour autoriser la recherche du chrome dans le parc gaspésien

Longue discussion sur le bill Bienvenu — La fête de la Confédération fixée au premier lundi de juillet dans la province — Amendements au Code de procédure civile — Le travail des prisonniers

M. Bouchard dirige les débats du côté de la droite

(Par LOUIS ROBILLARD)

Québec, 24 — A sa séance d'hier après-midi, la Chambre a accompli une besogne assez considérable. Le Trésorier provincial dépose d'abord les Comptes publics de 1942 et son budget supplémentaire pour l'année fiscale finissante et dont on trouvera un aperçu dans une autre nouvelle.

M. Damien Bouchard dirige les délibérations du côté de la droite, en l'absence de M. Godbout, retourné au chevet de son père, gravement malade à Saint-Eloi de Kamouraska.

Le reste de la séance est occupé par l'adoption en deuxième lecture de trois bills de M. Léon Casgrain, procureur général, et d'un projet de loi de M. Valmore Bienvenu, ministre de la Chasse et de la Pêche, relativement au parc provincial de la Gaspésie.

Avant l'ajournement de 6h, jusqu'à 8h, 30, M. Wilfrid Hamel, ministre des Terres et Forêts, commence l'exposé de sa mesure sur l'échange des forces hydrauliques de la rivière Outaouais dont la Chambre a adopté les résolutions préliminaires la semaine dernière.

Deux des projets de loi de M. Casgrain avaient trait à la modification du Code de procédure civile et à la Loi concernant les Statuts.

La disposition nouvelle qui intéresse le grand public est celle-ci: pour concorder avec un arrêté en conseil passé par Ottawa en 1942 en vertu de la Loi des mesures de guerre, la fête de la Confédération ou du Dominion dans la province de Québec sera dorénavant fixée au premier lundi de juillet, et cela pour la durée des hostilités. Un autre bill modifie temporairement la Loi d'interprétation qui fixe les jours fériés.

D'autres stipulations du bill Casgrain no 3 modifient plusieurs articles du Code civil, de procédure civile: articles 29, 33a, 47, 103, 116, 272, 311a, 420b, 687, 1209, 1436; l'article 1210 se trouve abrogé.

M. Duplessis a critiqué la plupart de ces projets de modification au Code de procédure qu'il trouve inutiles, inopportuns, ou même dangereux.

Un autre bill du procureur général édicte que tous les condamnés aux travaux forcés — qu'ils soient ou non récidivistes — pourront être mis au travail en dehors ou en dedans des limites de la prison commune. Jusqu'ici, seuls les récidivistes pouvaient être affectés à des travaux en dehors de la prison.

M. Casgrain dit qu'il a l'intention d'améliorer le sort des prisonniers et d'y instituer autant que possible les cliniques de prévention, plutôt que d'en faire des foyers de récidivistes.

M. Duplessis croit que la ségrégation s'impose dans les prisons afin qu'elles ne soient plus des centres de contamination criminelle.

Le chrome gaspésien

Le bill Bienvenu relatif au parc National de la Gaspésie devait susciter une assez longue discussion. «Ce projet, lit-on dans les notes explicatives, a pour but d'autoriser le gouvernement provincial à permettre la recherche des minéraux et l'exploitation minière dans le parc National de la Gaspésie, nonobstant la prohibition générale contenue dans l'article 39 de la Loi des parcs nationaux».

«L'article 2 [de la loi Bienvenu] accorde à cette disposition l'effet rétroactif à compter de la date à laquelle le gouvernement a décidé de permettre la prospection (à partir de 1941) dans ce parc, pour remédier à la pénurie de minerais de chrome résultant de la guerre».

Ont pris part au débat: MM. Valmore Bienvenu, Duplessis, Onésime Gagnon, Perrault Casgrain et Tancrède Labbé.

M. Bienvenu explique qu'il s'agit de favoriser l'effort de guerre en autorisant l'exploitation des gisements de chrome qui se trouvent dans le parc gaspésien, notamment au mont Albert. Avant les hostilités, le chrome venait surtout de la Turquie, des Indes et de la Rhodesie; maintenant que ces marchés sont fermés, il s'agit d'autoriser les compagnies à extraire ce précieux minéral.

M. Onésime Gagnon suspecte le gouvernement de vouloir favoriser des amis dans cette prospection et croit qu'on veut légaliser une permission accordée illégalement dès 1941. Mais il se demande pourquoi on a attendu à 1943 pour effectuer cette légalisation. Le député de Matane met en garde contre le fait que qu'on pourrait dévaluer à jamais le parc gaspésien de la plus belle réserve de caribous de la province, au détriment de la faune, des chasseurs et des touristes.

M. Bienvenu déclare que le gouvernement n'a pas d'amis à favoriser par cette mesure et que les amis de M. Gagnon sont les bienvenus. Quant aux compagnies qui ont commencé des travaux de prospection dans la Gaspésie pour la recherche du chrome, le député de Bellechasse fournira des renseignements à M. Duplessis à la prochaine séance.

M. Gagnon avait demandé à M. Bienvenu s'il n'y aurait pas des personnes autres que des prospecteurs qui se sont installées dans le parc de la Gaspésie. M. Duplessis veut savoir si on n'aurait pas établi un poste de T. S. F.

M. Bienvenu répond que des militaires sont installés dans le parc gaspésien. Des ingénieurs militaires, précise M. Perrault Casgrain. Tous deux s'en disent contents, puisque cette présence prouve que la défense militaire y est bien organisée et les oppositionnistes sont illogiques s'ils s'en plaignent.

M. Duplessis s'élève contre l'installation d'un poste de T. S. F. fédéral en Gaspésie, sans l'autorisation de Québec; c'est, dit-il, une nouvelle intrusion du pouvoir central dans le

domaine radiophonique, lui qui se sert de cette puissance au détriment des Québécois pour le bâillonner.

MM. Duplessis et Gagnon s'étonnent qu'on passe ainsi une loi pour le chrome gaspésien, pendant que le gouvernement semble oublier qu'il existe des mines de ce minéral ailleurs dans notre province. On mentionne la région de Coleraine et M. Tancrède Labbé, député de Magantic, souligne que les mines de ce dernier canton ont été découvertes il y a soixante ans.

On aborde ensuite le bill Hamel sur l'échange des forces hydrauliques de la rivière Outaouais. Le projet de la mesure en expose les avantages et cite un Livre bleu ontarien où l'on montre que notre province bénéficie de cette transaction. Il lit un extrait d'une lettre du premier ministre d'Ontario où il constate que les négociations entre les représentants ontariens et québécois se sont poursuivies d'une façon verbale.

On continue le débat dans la soirée.

Les feux de forêt

Québec, 24. — M. Wilfrid Hamel a répondu hier après-midi à deux questions posées par M. Bourque, de l'opposition, relativement aux feux de forêts. Il a appris au député de Sherbrooke que depuis le 30 mars 1940 jusqu'au 15 novembre 1940, il y a eu, dans la province, 861 feux de forêts qui ont causé pour une somme de \$93,545.62 de dommages, répartis comme suit: 6,622,075 acres, dommages, \$49,670.62, pour le bois marchand et pour le jeune bois, \$9,925.50 pour 4,962,075 acres; 17,465,050 acres dans les brûlés anciens et les brûlés récents et les bûchers récents où il y a eu \$17,465.50 de dommages. Les dommages sur les bâtisses et dépôts, matériel et provisions, ponts et écluses et bois empiétés se sont chiffrés à \$21,484.

Pour la période du 30 mars 1941 jusqu'au 15 novembre 1941, on a compté, a ajouté le ministre des Terres et forêts, à une autre question de M. Bourque, 1710 feux de forêts qui ont causé des dommages pour une valeur de \$6,257,200.82, soit \$4,992,189.37 pour 665,625.25 acres dans les bois marchands et \$222,142 sur 111,071 acres dans le jeune bois; \$713,014 pour 718,014 acres de brûlés récents, de brûlés

anciens et de bûchers anciens; \$324,855.45 de dommages sur les bâtisses et dépôts, matériel et provisions, ponts et écluses et bois empiétés.

A M. Bourque également, M. Mathewson, trésorier provincial, a appris qu'edepuis le 8 novembre 1939 inclusivement, jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, relativement aux taxes spéciales imposées par le chapitre 45, 16, Georges V, le gouvernement a perçu \$691,523.67 et qu'il est dû au gouvernement de ce chef, \$49,781.17.

"Prends la route"

par EDOUARD MONTPETIT

Prix: 25 sous

Etude d'un vit intérêt

En vente au Devoir et dans les principales librairies.

Marguerite Bourgeoys

1620-1700

par Dom Albert Jamet, O.S.B.

La fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, la mère spirituelle de Ville-Marie, la missionnaire des rives du Saint-Laurent, de Montréal à l'île d'Orléans! Sa vocation, son œuvre, son âme, toute sa vie dans l'histoire de Montréal et de la Nouvelle-France au XVIIe siècle, par l'éditeur des Ecrits de Marie de l'Incarnation et des Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec. Une interprétation nouvelle, une évocation saisissante. Une révélation.

2 vols in-8 carré, 440 et 432 pages. Illustré.

En vente au Service de la Librairie du "Devoir",
\$5.00; franco \$5.25.

Service pour tous Services

"Ah, quel soulagement!"

Les hommes dans tous les services disent cela avec des signes de satisfaction pendant qu'ils allument des Sweet Caps après de rudes tâches n'importe où, partout, de l'Alaska au Proche-Orient: soldats, marins, aviateurs. Soulagement! C'est le service primordial des Sweet Caps en temps de guerre d'apporter du soulagement... Et elles le font si délicieusement qu'elles sont les cigarettes les plus populaires auprès des Canadiens ici, là-bas, partout!

CIGARETTES

SWEET CAPORAL

"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé"



S'il arrive que votre marchand manque de Sweet Caps, c'est parce que la demande pour notre marque est très forte et très insistante. Assurément ils sont les premiers à les brûler! Demandez encore les Sweet Caps demain.

Nous Comptons 75 Années d'Existence

AUJOURD'HUI, nos deux pays font la guerre; ils sont engagés dans une lutte à outrance qui décidera de la survie ou de la destruction de la liberté que nous avons façonnée et que nous chérissons.

Le soixante-neuvième anniversaire de l'institution de notre Compagnie est de peu d'importance à côté de l'ampleur formidable de cette lutte.

Néanmoins, à l'occasion de cet anniversaire, que nous célébrons aujourd'hui, il semble convenable pour notre Compagnie, qui compte près de trente millions de détenteurs de polices, au Canada et aux Etats-Unis, de manifester sa confiance en l'avenir, et son intention bien arrêtée de concourir à rendre cet avenir encore plus brillant que jamais dans le passé.

C'est que notre confiance s'appuie sur d'excellents motifs. En effet, notre industrie a été édictée sur la confiance, sur la confiance en la puissance toujours grandissante du Canada et des Etats-Unis, sur la confiance en la probité de nos deux nations.

Au cours des 75 années qui se sont écoulées depuis que la Metropolitan a été fondée, c'est-à-dire depuis le 24 mars 1868, nous avons affronté crise après crise: guerres, paniques, dépressions et désastres variés. Mais, de chacune de ces crises, nos deux patries sont sorties plus vigoureuses que jamais. Et nous avons la ferme espérance que la même bonne fortune sourira encore à nos deux patries, que nous avons encore à vivre les plus glorieuses années de notre histoire.

Notre intention de concourir à rendre l'avenir plus brillant, s'appuie également sur

les meilleurs motifs. À la vérité, aucune industrie, croyons-nous, ne touche à la vie et aux aspirations de millions de gens de plus près que ne le fait la nôtre. Aussi, c'est un devoir évident pour nous d'aider ces gens à réaliser leurs rêves, leurs rêves d'instruction pour leurs enfants, de sécurité pour leur famille, de vieillesse qui subvient à ses propres besoins.

Dans le passé, nous nous sommes efforcés d'accomplir ce devoir en plaçant avec prudence plus de six milliards de dollars que nous détenions dans l'intérêt de nos détenteurs de polices. Nous nous sommes efforcés d'accomplir ce devoir au moyen d'une gestion honnête et économique qui tendait à réduire au minimum le coût de l'assurance. Nous nous sommes efforcés d'accomplir ce devoir par notre diligence à concéder tous les bénéfices dont le montant dépassé, au cours de nos 75 années d'existence, la somme de neuf milliards et demi de dollars.

De plus, par la sage application de nos œuvres d'hygiène instaurées en 1909, nous nous sommes efforcés de contribuer, dans toute la mesure possible, à rendre plus robuste et plus longue la vie de nos détenteurs de polices, cette vie qui, à compter de la naissance, est, en moyenne, de vingt ans plus étendue qu'elle ne l'était en 1868.

Et tout en accomplissant ces choses, nous nous sommes également efforcés d'être de bons citoyens. C'est que nous sommes intimement liés au Canada et aux Etats-Unis, et que l'avenir de ces deux pays est notre avenir. Aussi, en ce jour, en cette époque critique de notre histoire, nous le répétons, notre confiance en cet avenir n'a jamais été plus solide.

75ième ANNIVERSAIRE 1868-1943

Metropolitan Life Insurance Company

(COMPAGNIE À FORME MUTUELLE)

NEW-YORK

Frederick H. Ecker, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Leroy A. Lincoln, PRÉSIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE AU CANADA: OTTAWA

Edwin C. McDonald, VICE-PRÉSIDENT ADMINISTRATEUR



SLATER'S FLYING ACE

A Québec

La Chambre adopte en deuxième lecture l'accord Québec-Ontario

Les députés discutent le projet de loi sur les ressources hydrauliques — MM. Duplessis, Onésime Gagnon et René Chaloult s'opposent à cette entente, défendue par MM. Bouchard et Hamel — M. Gagnon rabroue vivement M. Bouchard pour ses insinuations de trahison — Vote de 38 à 12

(Par Louis Robillard)

Québec, 24 — Le bill Hamel sur l'échange des sources d'énergie hydro-électrique de la rivière Outaouais a été adopté hier soir à l'Assemblée législative par un vote de 38 contre 12. M. Chaloult a voté avec l'opposition.

Ont pris part au débat: MM. Wilfrid Hamel, Maurice Duplessis, René Chaloult, Damien Bouchard et Onésime Gagnon. Le ministre de la Voirie a prononcé son premier discours depuis le début de la session; il l'a fait d'une manière calme et par un plaidoyer clair en faveur de la mesure. Il a cependant élevé la voix pour stigmatiser les "traîtres" qui préchent la désunion et les mauvais patriotes qui critiquent systématiquement les mesures de guerre d'Ottawa.

Le député de Matane, dans un discours enflammé a répondu à ce qu'il appelle "une mercuriale servie aux esprits dépendants" par le ministre de la Voirie. "Les traites", dit-il, ne sont pas ceux qui mettent le peuple en garde contre la législation qui constitue un abandon de nos droits. Nous serions des traîtres? Pourtant, où était-il le ministre de la Voirie lorsque les ministres, de 1914 à 1918, soulevaient le peuple contre la conscription? Où était-il quand ses collègues préchaient la démagogie et la révolte à Saint-Roch?

Quand le ministre a parlé de "traîtres", tout à l'heure, c'est sa conscience qui parlait et lui reprochait son attitude passée, alors qu'en 1924, les chefs du parti libéral, au cours d'une élection disaient au peuple: "Allez-vous voter pour ces m... bleus dont les mains sont encore tachées de sang". Voilà le patriotisme de ces gens qui essaient de se cacher derrière leurs enfants pour faire montre de leur patriotisme. J'en connais d'autres, et parmi les membres de l'opposition, dont les enfants ont commencé au bas de l'échelle, qui se battent avec autant de patriotisme que les enfants de ministres, ceux, qui, du jour au lendemain, ont revêtu l'uniforme d'officier.

M. Duplessis avait auparavant résumé tous les principaux arguments qui militent contre la mesure Hamel, qu'il juge "extraordinaire, mystérieuse et louche" et qui constitue à ses yeux une trahison nationale. En quelques phrases, M. Chaloult explique son attitude. Le député de Lotbinière trouve que le chef d'opposition exagère. Il ne voit pas comment l'adoption de ce projet de loi mettra les droits des Canadiens français en péril. Seulement, il fait observer au ministre qu'il n'a pas fourni à la Chambre les renseignements nécessaires sur le projet.

Comme le gouvernement n'a pas tenu ses engagements en matière d'électricité, poursuit M. Chaloult, comme ce texte de loi est obscur et comme la durée du contrat, à 999 ans, est exorbitante, il votera contre le projet.

M. DUPLESSIS

Le chef de l'opposition reprend la plupart des arguments contre le projet Hamel qu'il a déjà exposés au cours des débats précédents et en expose de nouveaux.

Il déclare que cette mesure est d'une exceptionnelle importance, d'apparence louche et mystérieuse. La rivière Outaouais divise les provinces d'Ontario et de Québec sur une grande étendue. Le pouvoir d'eau de cette rivière se trouve divisé, la moitié appartenant à l'Ontario et l'autre moitié à Québec. Le marché conclu avec l'Ontario et l'Assemblée législative québécoise est appelée à ratifier donne à la province voisine les forces hydrauliques de l'Outaouais supérieur et à Québec, les forces hydrauliques situées en aval.

Ce projet comporte des aspects multiples: techniques, légaux et constitutionnels. Il est d'une grande importance. Il change les limites de la province et l'Assemblée législative provinciale cède ses droits sur une importante région à l'Hydro-ontarienne. Pourtant, de l'aveu du ministre, on ne possède pas de rapports écrits sur cette transaction, autres que les rapports fédéraux et ceux des compagnies.

La présente loi engage la province pour 999 ans, c'est-à-dire pour de nombreuses générations. Les régions québécoises inondées par les exploitations hydrauliques ontariennes le long de l'Outaouais deviennent sujettes aux lois ontariennes, quant aux droits civils. M. Duplessis prétend que le développement hydro-électrique projeté devrait se faire conjointement avec l'Ontario, chacun gardant ses droits, et non comme présentement, l'un abandonnant ses droits à l'autre.

On allégué la bonne entente; mais c'est payer bien cher une union fictive. Québec a demandé à Ottawa de passer un arrêté en conseil en vertu de la Loi des mesures de guerre, pour autoriser ce marché, et on demande à l'Assemblée législative de se plier à cette loi nautile si violemment dénoncée autrefois par les libéraux.

La loi Hamel demande à une partie de notre population qui a des intérêts sur l'Outaouais de se départir de ses privilèges, si chèrement gagnés, du droit aux brefs de prérogative (mandamus, habeas corpus, etc.).

La loi Hamel cède des centaines de mille chevaux-vapeur à l'Hydro-ontarienne qui pourra les exporter et Québec subira cette concurrence à ses dépens, ce qui lui apportera peut-être la ruine et la misère. On devrait appliquer l'embargo sur l'exportation du courant électrique.

A divers points de vue, Québec conclut un marché désastreux, dont les conséquences sont incalculables pour nos compatriotes et qui est opposé aux intérêts bien compris de la province. C'est pourquoi,

M. Duplessis demande le rejet du projet de loi Hamel.

M. RENE CHALOUIT

Le député de Lotbinière tient à préciser son attitude sur la mesure en discussion. Il trouve que le projet est conçu sous une forme massive et obscure et qu'il comporte des dispositions inquiétantes. Toutefois, il ne faudrait pas trop en exagérer l'importance.

Il constate que le gouvernement n'a pas fourni la documentation qu'il aurait dû produire pour éclairer la Chambre sur cet échange de forces hydrauliques sur l'Outaouais. M. Chaloult trouve assez ridicule la stipulation qui engage la province de Québec pour un terme de 999 ans. Il faudrait vivre aussi vieux que Mathusalem pour en voir la fin.

Comme il se méfie de la politique du gouvernement en matière d'électricité, parce qu'il n'a pas tenu ses engagements, particulièrement en ces dernières années, le député de Lotbinière déclare qu'il votera contre le bill même comme il a voté contre les résolutions.

M. DAMIEN BOUCHARD

Le ministre de la Voirie réplique à la fois à M. Chaloult et à M. Duplessis; il portera des attaques directes à l'un et à l'autre et cherchera à montrer que les traites dans cette transaction comme dans cette guerre ne sont pas du côté libéral mais dans le camp de ceux qui préchent la désunion et font l'œuvre inconsciente peut-être de la cinquième colonne.

M. Damien Bouchard taxe M. Duplessis d'exagération. La question est simple, dit-il; la province d'Ontario avait besoin de pouvoirs hydrauliques additionnels pour les fins de la guerre. Nous avons voulu sortir de l'état indivis dans lequel nous plaçait notre voisinage. Les forces hydrauliques cédées en bloc à la province d'Ontario sont à 290 milles de nos centres québécois, qui ont besoin d'électricité. En retour, nous avons mis le courant électrique à la portée des Montréalais, à Carillon, soit à 40 milles de la métropole.

C'est Ontario qui a fait les premiers pas et Québec a répondu dans l'affirmative, mais en posant ses conditions. Le chef conservateur ontarien a même déclaré que c'est la province de Québec qui "mène" dans cette transaction. Ce marché est conforme à la politique libérale qui consiste à donner à Québec un pouvoir hydraulique utilisable et pratique, non en Abitibi, mais près de Montréal. Et ici M. Bouchard pique M. Chaloult et compte que le député de Lotbinière sortira bientôt de son illusion. Nous donnons à Québec un pouvoir hydro-électrique que le Dr Philippe Hamel a appelé "stratégique".

Le ministre de la Voirie veut aussi montrer qu'on a joué sur les mots en parlant de l'absence de rapports écrits. M. Hamel n'a pas dit qu'il n'existait aucun rapport écrit. La preuve, c'est que les chiffres qu'il a cités à la Chambre proviennent de documents.

M. Bouchard voit des traites

M. Duplessis s'était élevé contre le fait que le bill Hamel était autorisé par la Loi des mesures de guerre. Ça se porte bien, de ce temps-ci, s'écrit M. Bouchard, d'attaquer les gens d'Ottawa, mais, la guerre finie, lorsque l'on lira les comptes, on dira que les traites n'étaient pas du côté du parti libéral. Les traites ne sont pas ceux qui mettent de côté leur popularité pour défendre la démocratie, les traites, ce sont ceux qui blâment l'effort de guerre. Nous déplorons tous le sort de nos fils et de nos filles mobilisés et celui de nos femmes et de nos enfants travaillant à l'usine de guerre pour remplacer les hommes partis sur tous les fronts, mais c'est la guerre.

Ce n'est pas faire acte de vrai patriote que de semer la désunion parmi le peuple. Il y a pourtant des lois qui permettent de placer sous arrêt les gens de cette catégorie. Ceux qui s'emploient à soulever la population contre les lois fédérales et contre un gouvernement qui fait son possible pour la guerre, sont de faux patriotes. Certains font même inconsciemment peut-être l'œuvre de la cinquième colonne.

M. Bouchard soutient que le bill Hamel serait une bonne mesure même si nous n'étions pas en guerre. C'est un marché excellent, dit-il, patriotique et conforme à la politique libérale de réintégrer dans le domaine public les pouvoirs hydrauliques de la province et des installer dans des endroits utiles pour le public.

M. ONESIME GAGNON

Le député de Matane prend alors la parole pour relever avec énergie les insinuations du ministre de la Voirie. Il déclare qu'on peut être fier de ses enfants, mais qu'on n'a pas pour cela le droit d'accuser les autres de trahison.

Ses paroles sont graves, dit-il. Il a déclaré que lors de la reddition des comptes, les traites ne seront pas du côté libéral. Je sais que le député de Lotbinière est capable de se défendre et pour ma part, je ne suis pas prêt à accepter de pareilles insinuations.

M. Gagnon déclare alors qu'on ne peut appeler les traites ceux qui montrent les dangers que présente une législation comme celle qui est devant la Chambre.

L'opposition de Sa Majesté, dit-il, comprend ses devoirs, mais il y a divers moyens de collaborer. On peut différer d'opinion sur les modes de collaboration.

Revenant ensuite au bill, M. Gagnon demande comment il se fait qu'il n'y aurait pas moyen de développer conjointement les rapides de l'Outaouais et qu'il faille absolument céder des droits. Il déclare que la province n'est pas prête à faire son développement hydro-électrique et que le ministre de la Voirie n'a pas raison d'insister sur le fait d'avoir rapproché des pouvoirs d'eau. Le peuple, dit M. Gagnon, ne veut pas de développement sur le papier, mais des actes réels.

Puis le député de Matane change subitement de sujet pour revenir au mot trahison, prononcé par M. Bouchard.

J'ai encore quelque chose à dire en réponse aux insinuations du ministre, poursuit-il. Puis, lançant avec indignation le mot trahison, le député de Matane demande si ceux qui se lèvent pour émettre des opinions, faire même des critiques, sont des traîtres.

Le patriotisme "libéral"

Où était donc le ministre de la Voirie, s'écrit M. Gagnon, lorsqu'en 1914-1918 les ministres libéraux soulevaient le peuple contre la conscription?

M. Bouchard, qui avait quitté son siège, revient en coup de vent et apostrophe le député de Matane:

— Voulez-vous que je vous le dise où j'étais en 1914?

M. Gagnon continue son discours sans tenir compte de la question et accuse les libéraux d'avoir fait de la démagogie pendant la dernière guerre, et après la dernière guerre, avec la conscription. Il rappelle une certaine élection, en 1924, où l'on disait: "Ne votez pas pour ces maudits bleus dont les mains sont encore rouges du sang de nos fils."

M. Bouchard pose de nouveau sa question, mais M. Gagnon ne se laisse pas interrompre.

Voilà, poursuit-il, le patriotisme de ces gens qui essaient aujourd'hui de se cacher derrière leurs enfants pour faire montre de patriotisme. J'en connais d'autres qui

ont fait leur devoir. Je connais des enfants de membres de l'opposition qui ont commencé dans l'armée au bas de l'échelle et se battent avec autant de patriotisme que les enfants de ministres qui, du jour au lendemain ont revêtu le costume d'officier.

De nouveau, M. Gagnon revient au bill de l'Outaouais et souligne l'absence de documents écrits. Il déclare que sur les plans faits, en Ontario, des lignes de transmission allant jusqu'à Niagara indiquent hors de tout doute l'intention de nos voisins d'exporter de l'électricité aux Etats-Unis.

M. Gagnon demande de nouveau à M. Hamel quand la province entend développer le rapide Carillon, et le ministre répond:

— Prochainement.

En Angleterre et même à Ottawa, reprend M. Gagnon, un ministre qui donnerait une réponse, comme celle-là serait forcé de démissionner.

En terminant, le député de Matane qualifie le contrat projeté d'entente bâtarde et déclare que le projet n'a satisfait aucun membre de la Chambre, aucun citoyen de la province, ni même l'opinion publique en Ontario.

M. Hamel résume ensuite les arguments de la droite. Incidemment, il déclare qu'il a été surpris de l'attitude de M. Chaloult. Les lois qui existaient ont été annulées, dit-il, et nous faisons des démarches pour pouvoir utiliser plus facilement nos ressources naturelles. Je croyais que c'était là la politique du député de Lotbinière.

Le vote

On prend alors le vote sur la deuxième lecture et le résultat est le suivant: Pour, 38, contre 12. M. Chaloult vote avec l'opposition.

La Chambre se forme ensuite en comité plénier pour étudier le bill clause par clause. Les onze premières clauses sont adoptées assez facilement. Aucune question nouvelle n'est soulevée. A la clause 12,

A Québec

Motion Chaloult contre les deux milliards à l'Angleterre

Ces deux milliards représentent \$180 par tête pour la province de Québec

Texte de la motion du député de Lotbinière

Québec, 24 — M. René Chaloult, député de Lotbinière, inscrit une motion au feuillet de l'Assemblée législative dans laquelle il prie la Chambre de blâmer le Parlement canadien d'avoir donné un milliard à l'Angleterre et de passer une loi qui comporte un nouveau déboursé d'un milliard.

Voici le texte de la motion Chaloult:

"Que l'Assemblée législative:

Attende que le Parlement canadien, par la Loi de 1942, sur les crédits de guerre (financement du Royaume-Uni), a donné un cadeau d'un milliard de dollars au gouvernement du Royaume-Uni à même le budget de l'exercice financier qui se termine le 31 mars 1943;

Attende que le gouvernement canadien, par son ministre des Finances, a manifesté son intention, le 2 mars 1943, d'inscrire au budget de 1943-44, le paiement d'une somme d'un nouveau milliard;

Attende que ces deux milliards représentent pour la province de Québec le montant de plus d'un de-

mi-milliard, don direct ou indirect, soit \$180 par tête;

Attende que la population de ce pays est déjà très fortement taxée et dans certains cas, plus que l'Angleterre et les Etats-Unis;

Attende que la richesse nationale du Canada n'est que de 26 milliards alors que celle des Etats-Unis est de plus de 350 milliards;

Attende que le revenu national annuel du pays n'est que de 8 milliards environ alors que celui des Etats-Unis est d'à peu près 80 milliards;

Attende que de tels cadeaux sont hors de toute proportion avec les moyens et les intérêts du Canada dans la présente guerre;

Attende que ces libéralités du parlement fédéral entraînent le Canada à la ruine et tendent à désorganiser toute son économie pour des générations et des générations à venir;

Exprime l'avis:

1—Que, reflétant l'opinion de la très grande majorité des Québécois, cette Chambre regrette que le Parlement canadien ait donné un milliard à l'Angleterre;

2—Que cette Chambre prie le Parlement fédéral de ne pas passer une loi qui comporte un nouveau déboursé d'un milliard;

3—Que le greffier de l'Assemblée législative transmette copie de cette résolution au premier ministre du Canada et aux ministres de la province dans le cabinet."

Nouvelle mille

"La plus belle chose du monde"

PAR MICHELLE LE NORMAND

La troisième édition de ce roman vient de sortir des presses du Devoir. Les livres qui, chez nous, sans tapageuse publicité, parviennent à un pareil tirage prouvent leur intérêt.

"Voilà un récit comme les aimait Katherine Mansfield; un décor nuancé; des personnages sans prétention; de jeunes existences jalisant en flots clairs et chantants, sous un ciel lumineux que traverse parfois un nuage sombre". (Honoré Parent, Le Devoir, décembre 1937).

"L'auteur étudie le cas de quatre jeunes filles, chacune possédant un caractère bien personnel; jusqu'à la fin du volume, les caractères se développent chacun dans son sens particulier. Les aventures se mêlent, mais les quatre jeunes filles restent toujours elles-mêmes, bien différentes l'une de l'autre. Les expériences sont vécues. Alors, les lectrices voient surgir du fond de leur mémoire, des aventures du même genre". (Julia Richer, Le Droit, 1937).

"La plus belle chose du monde est une réussite. On pourra discuter ensuite à perdre haleine, cela reste acquis". (Pierre Daviault, Le Droit, 1937).

Le livre est maintenant en vente au prix de \$1.00 au comptoir, \$1.10 par la poste, au Service de Librairie du Devoir.

Retenez le "Devoir" d'avance chez votre dépositaire — c'est le SEUL MOYEN de ne jamais le manquer — 3 sous le numéro.

Téléphones au service du tirage: 881-3361; il vous donnera l'adresse d'un dépositaire de votre voisinage.

LES CARNETS DE BILLETS

vous épargnent du temps

Quand vous montez à bord d'un tramway ou d'un autobus avec votre billet à la main, vous ne vous attardez pas devant le percepteur.

Acheter des CARNETS DE BILLETS, c'est la meilleure façon d'avoir son billet prêt. Vous faites un seul achat pour 32 voyages. Vous vous évitez l'ennui d'attendre de la monnaie, tandis que les autres voyageurs passent avant vous dans le tram ou l'autobus.

L'habitude d'acheter des CARNETS DE BILLETS vous épargnera du temps et vous contribuerez aussi à "accélérer le service". Il est si facile de garder les carnets sur soi que vous aurez toujours aisément votre billet prêt. Si nos clients nous aident en ayant leurs billets et leurs correspondances prêts, nos gardes-moteurs pourront démarrer plus tôt après chaque arrêt.

Vous pouvez obtenir des CARNETS DE BILLETS régulièrement, selon vos besoins, à l'une de nos agences, située probablement tout près de votre demeure ou de votre bureau, aux magasins à rayons et des vendeurs de la Compagnie des Tramways postés à plusieurs intersections et îlots de sécurité très achalandés. Veuillez, s'il vous plaît, parcourir la liste suivante, choisir l'endroit qui vous conviendra le mieux pour acheter des carnets de billets et EN PRENDRE NOTE POUR L'AVENIR.

NORD	CENTRE
350 ouest, avenue Laurier (Lancet et Guilbert)	1416, rue Bleury (Dr Leduc Drug Co.)
3635, rue S.-Denis (Denis Plossas)	Côte du Beaver Hall et rue Dorchester (Magasin de tabac S. Sheiner, Edifice C.I.L.)
6415, rue S.-Hubert (D. Laporte)	283 ouest, rue Craig (J.-A. Dubrule)
10734, boulevard S.-Laurent (Madame Laura Lemire)	Square Phillips (Magasin de tabac S. Sheiner, Edifice Canada Cement)
S.-Viateur et avenue du Parc (Dr Leduc Drug Co.)	rues S.-Catherine et Guy (Pharmacie Gray)
4802 avenue du Parc (Bureau de billets des Tramways)	rues S.-Catherine et Mackay (Magasin de tabac, Edifice Keefer)
5550, boulevard S.-Laurent (Bureau de billets des Tramways)	rues S.-Catherine et Windsor, Edifice Dominion Square (Nuway Tobacco Shops)
5760, rue S.-Denis (Bureau de billets des Tramways)	Edifice Sun Life, Square Dominion (United Cigar Store, rez-de-chaussée)
	1414, rue Stanley (Succursale du Star)
	132 ouest, rue S.-Jacques (Magasin de tabac, Edifice Transportation)
	180 ouest, rue S.-Catherine (La Patrie)
	119 ouest, rue Craig (Terminus de la Cie des Tramways)

MAGASINS À RAYONS

T. Eaton Co. Ltd.	Henry Morgan & Co. Ltd.	Jas. A. Ogilvy Ltd.	Robert Simpson Montreal Ltd.	Dupuis Frères, Ltée
-------------------	-------------------------	---------------------	------------------------------	---------------------

La Compagnie des Tramways de Montréal

Explications de M. Graydon et mise au point de M. Howe

(Suite de la 1ère page)

épargnes de la population pour emprunter le moins possible aux banques. Il ajoute qu'il importe d'insister d'une façon pressante le public à prendre la guerre au sérieux au lieu de se bercer de l'illusion que le conflit touche à sa fin.

Dénégation de M. Howe

Le ministre des Munitions, M. C. D. Howe, a nié catégoriquement l'affirmation, publiée dans un journal américain et reprise dans des quotidiens du Canada, que l'usine d'énergie électrique construite à Shipshaw par l'Aluminum Company of Canada avait été financée par le gouvernement des États-Unis. Il nia également que les sommes versées par les États-Unis à titre d'avances sur les fournitures d'aluminium ne seraient pas remboursées en cas de résiliation du contrat. Il nia aussi que l'aluminium destiné au prêt-bail soit vendu plus cher que celui qui est destiné aux États-Unis; le prix est le même pour tous les clients, dit-il, compte tenu du taux du change étranger. Malgré les protestations du chef de l'opposition, le ministre des Munitions s'en prit au colonel George Drew qui, d'après les journaux, a porté des accusations au Parlement de Toronto contre le contrôleur de l'énergie électrique, M. H. J. Symington, affirmant que celui-ci avait conseillé au gouvernement de dépenser \$100,000,000 pour le barrage de Shipshaw. Cela est absolument faux, dit M. Howe, qui ajouta: "Le col. Drew possède le record peu enviable de porter de nombreuses accusations contre les hommes publics sans avoir jamais réussi à en prouver une seule". Il n'y a pas eu de fonds publics de dépenses à l'entreprise de Shipshaw, déclare M. Howe; tout a été construit pour et par la compagnie.

Le ministre en vient ensuite à la question de la dépréciation rapide prévue pour les entreprises affectées à la production de guerre. M. Howe dit qu'un sous-comité du comité des dépenses de guerre a exprimé quelque inquiétude à ce sujet, recommandant au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les compagnies de s'assurer pour après la guerre d'un actif considérable dont le pays aura fait les frais. Le ministre des Munitions tient à rassurer le public à ce sujet. La dépréciation, dit-il, n'est pas une chose nouvelle. Le principe est accepté et appliqué partout afin d'amortir sur un nombre donné d'années des immeubles ou de l'outillage qui lui faudra alors remplacer. Il faut reconnaître ce principe en temps de guerre comme en temps de paix, dit-il, si l'on veut mettre à contribution les moyens de production de l'entreprise privée. Puis il entreprit d'expliquer les diverses formes d'assistance que le gouvernement prête aux compagnies pour faire face à la dépréciation de l'outillage en temps de guerre.

Il existe une commission de la dépréciation en temps de guerre qui examine les demandes des compagnies produisant pour la guerre et établit le taux de la dépréciation en tenant compte de la valeur possible du matériel et de l'outillage après la guerre. Selon le cas, on accorde à l'entreprise une aide sous forme de capital ou l'on établit un taux de dépréciation rapide; le gouvernement a fait un cas spécial de deux entreprises particulières. L'une des sous formes de capital va surtout à des compagnies qui, en vérité, administrent pour le compte de la Couronne des entreprises appartenant à la Couronne. Les sommes affectées à cette fin s'élèvent à \$821,000,000, dont \$642,700,000 divisées entre 350 compagnies privées, le reste allant à des compagnies de la Couronne. Les montants affectés à la dépréciation rapide forment un total de \$73,000,000 divisés entre 63 compagnies; le taux de la dépréciation n'atteint pas 10 pour cent. Une autre forme de dépréciation, basée sur une loi spéciale de guerre, a affecté dans ce but une somme de \$45,836,000 à diviser entre 44 compagnies privées. Enfin, on a consacré \$158,000,000 à deux entreprises spéciales dont l'une, l'Aluminum Company of Canada, a reçu \$154,000,000. Le ministre étudie alors les conséquences de cette dépréciation sur le Trésor public. Ce n'est pas de l'argent perdu, dit-il, car ce sont des placements qui rapportent à la Trésorerie plus que le montant de la dépréciation. Prenant comme exemple l'Aluminum Company, il explique que cette entreprise produisait en moyenne 100,000,000 de livres d'aluminium par année avant 1938. En 1938, en vue d'une guerre possible, la production fut portée à \$160,000,000 de livres et, en 1939, à 200,000,000, soit le double du temps normal.

En 1940, sans l'intervention du Canada, la Grande-Bretagne a fait à la compagnie une avance de capital remboursable en 20 ans pour lui permettre de porter sa production à 435,000,000 de livres. A ce moment, la compagnie avait dépensé \$55,000,000 pour aménager la Chute-a-Caron, mais elle était menacée de manquer d'énergie électrique pour poursuivre l'expansion exigée par la guerre. C'est alors qu'on étudia le projet du barrage de Shipshaw, les ingénieurs avaient estimé le coût à \$35,000,000, en se basant sur les données d'avant-guerre; le coût réel en sera de \$65,000,000. Or, expliqua M. Howe, la compagnie n'aurait pas eu besoin de cette usine sans la guerre, elle avait au contraire plus d'énergie électrique qu'il ne lui en fallait pour répondre à ses besoins du temps de paix. C'est pourquoi on a jugé qu'elle avait droit à des dédommagements pour amortir le coût

utilisation du sous-sol gaspésien. Il demande enfin l'augmentation des droits aux coopératives. Il a demandé au gouvernement fédéral d'organiser la production d'huile, de hareng et de farine de poisson.

M. EMMANUEL D'ANJOU

Le député de Rimouski, M. Emmanuel d'Anjou, affirme au début de son discours que le budget est "le plus colossal et le plus extravagant jamais présenté au Parlement du Canada". Selon lui, "un vent de folie impérialiste est passé dans l'esprit des dirigeants de l'administration". Le député soutient que l'on conduit ainsi le pays à la banqueroute. Il ne s'agit rien moins, à son sens, que d'une politique antinationale. "Rui-ner le pays, dit-il, est le mot d'ordre des impérialistes outranciers et des vautours de la haute finance". M. d'Anjou affirme ensuite que les profiteurs de guerre réclament à grands cris la conscription pour augmenter leurs profits. M. d'Anjou dit alors que le ministre des Finances aurait dû penser davantage aux familles nombreuses et leur imposer moins d'impôts. Il fait ici l'éloge de toute nation, avant de demander au ministre de réviser son budget. Quant à la classe agricole, elle ne devrait pas être assujettie à payer l'impôt sur le revenu, parce qu'on la prive de sa main-d'œuvre, dit-il. Ici encore, le député fait l'éloge du cultivateur. Le travail de Rimouski parle du travail féminin dans les usines de guerre et affirme que les hauts dignitaires de "Edwards" les sociétés médicales et politiques "ont jeté le cri d'alarme". Il demande au gouvernement d'instituer une enquête sérieuse pour mettre fin à cet état de choses.

M. J.-F. POULIOT

En fin de séance, le député de Témiscouata expose les raisons de son opposition à la motion C.C.F. contre le budget. Il dit approuver les articles qui ont trait à l'augmentation des pensions aux vieillards, aux aveugles et aux nécessiteux. Mais il s'oppose à la nationalisation du système bancaire sous la juridiction de la Banque du Canada. "Je suis en faveur d'un système bancaire national comme le chef du parti C.C.F., dit M. Pouliot. Mais cette nationalisation placerait tout le système sous l'autorité de la Banque du Canada. Aussi longtemps que les dirigeants actuels de la Banque du Canada ne seront pas supprimés pour remettre toute la responsabilité financière aux mains du ministre des Finances, nous l'arriverons jamais à rien". M. Pouliot dit qu'il s'oppose également à la motion C.C.F. parce que ce parti veut supprimer le profit. Tous les citoyens vivent de leurs profits. D'où viendrait l'argent si l'on n'a plus de taxes, parce que les taxes proviennent des profits? En terminant, il déclare qu'il votera contre la motion.

Léopold RICHER

L'actualité

(suite de la première page)

plus distinguées, qui arrange les unions les plus assorties. Devise: "Concordia Salus".

Népomucène (en riant) — Je suis un fichu client. Rien à faire.

Chrysogone — Noëlla, comme dit-elle mon oncle Henri, tu as fait "patacoute".

Népomucène — Je m'excuse de ce subit attendrissement. Cela arrive parfois aux quinquagénaires qui se mettent à rêver les yeux fermés, tournés en dedans vers le temps de leur jeunesse évanouie. Au fond, j'ai toujours été un mélancolique. Le passé m'a toujours paru plus vivant que le présent.

Noëlla — Pas moi. J'aime mon époque, — du moins je l'aimais avant que l'univers fût à feu et à sang — et, vieille habitude de femme de maison, la poussière, même celle d'un passé lointain, me fait penser à mon balai.

Népomucène — Mon quartier favori, c'est le vieux Montréal, si peu conservé, de plus en plus menacé, enfumé chaque jour davantage par les vandales et par le temps, le vandale suprême qui finit par détruire même les restes épargnés par les vandales.

Noëlla — Il parle comme Athanasius David et Eslof Patenaude, n'est-ce pas, Chrysogone?

Chrysogone — Oui, Noëlla. Toi qui, malgré tes années d'études au couvent, te fiches de l'élégance du langage comme de lord Bennett, tu remarques cela. Style: Influence de Châteaubriand. Diction: Comédie française.

Népomucène (flatté, en prenant des airs modestes) — Vous plaisantez. Je disais donc que le vieux Montréal est mon coin favori. La plus belle rue de la métropole, c'est la rue des Commissaires, vraie cauderie naturelle qui nous replonge plus de cent ans en arrière. Il faut rayer les éleveurs, bien entendu, tout le côté riverain. J'aime aussi les grandes maisons du siècle dernier. Près du fleuve, les spacieuses demeures d'autrefois ont dégénéré en entrepôts. Aux environs de la rue Sherbrooke, artère sabotée, elles ont dégénéré en meubles. Chacun a sa façon de vieillir, de décrocher.

Chrysogone — Pige-moi ce foyer, comme on dit aux Batignolles.

Népomucène — Et la grandeur et la hauteur de cette pièce, l'époque, la décoration, la décoration. La façade sobre, le perron monumental, les dimensions des fenêtres, les ornements de bon goût, tout annonce de l'extérieur même qu'ici habitait une famille à l'aise, civilisée, menant la vie paisible et large que

"Pour vivre en paix"

par Claude de SAINT-PHALLE

Un véritable traité d'économie politique mis à la portée de tous.

Volume de 185 pages.

Au comptoir \$1.00, par la poste \$1.10.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

connaissent un grand nombre des autres avant le règne de la mécanique et l'apparition des escaliers en forme d'échelles et de tire-bouchons.

Chrysogone — A l'époque qui a précédé la promotion de la majorité des Canadiens français à la dignité de prolétaires.

Népomucène — Et aujourd'hui des prolétaires, pour la plupart inconnus les uns des autres, gisent ici, chacun consigné dans sa chambre presque aussi grande qu'un logement du dernier modèle. Qui de nous ici autrefois? Quel honneur me d'affaires à fame des havanes du foyer où flambe une bûche? Quelle jeune fille sentimentale, fine comme un pastel de Latour, a rêvé près de cette fenêtre, un jour de septembre, en regardant tomber les feuilles de l'orme, arbre centenaire que j'ai vu abattre l'automne dernier? De quels bonheurs et de quels drames, de quelles noces et de quelles veillées funèbres fut témoin cette vaste maison aujourd'hui peuplée d'un ramassis de gens venus de partout? La nuit, quand tous ces intrus dorment, des fantômes circulent-ils dans les corridors et montent-ils silencieusement les escaliers? Mes chers amis, cette maison de la rue Sainte-Famille m'a tant et excité dans mon esprit des rêveries sans fin.

Noëlla — Moi, elle m'effraie. Quel travail pour une ménagère! Rien que d'y penser, j'en tombe de fatigue.

Chrysogone — Pauvre femme de prolétaire! Il y en avait des serviteurs et des servantes dans ce temps-là! Ils besognaient ferme, ils ne se plaignaient pas, ils faisaient partie de la famille.

Népomucène — Il existe encore une caricature de cette race éteinte des bons domestiques. C'est une prétendue élite, nos arrivistes arrivés qui, au lieu d'être nos chefs, nos défenseurs, servent l'étranger avec le zèle infatigable des bons serviteurs de jadis.

Chrysogone — Quels domestiques au service des assimilateurs! Quels valets! Quels larbins! Quels lèche-vieilles! Quels cirque de bottes! Quels insignes videurs de pots de chambre!

ALCESTE

24-III-43

Bloc-notes

(Suite de la 1ère page)

La représentation des Dominions

La visite de M. Anthony Eden à Washington et à Ottawa n'est sûrement pas étrangère à la question de la représentation des Dominions dans les différents organismes conjoints établis par les Nations-Unies. Dans les pays du Commonwealth, il commence à se faire jour une opinion qui exige une reconnaissance plus précise, plus officielle, de l'apport de chacun à la cause commune. Pour sa part, le Canada



On dirait des épouvantails! C'est en réalité l'accoutrement que doivent porter les pilotes du Corps d'aviation royal canadien à une hauteur de 40,000 pieds. Les avions de chasse sont parfois appelés à voler à très grande altitude. Un de nos pilotes du Moyen Orient a même dû récemment s'élever jusqu'à 50,000 pieds, soit neuf milles au-dessus du sol. Pour descendre un Messerschmitt allemand de type spécial. Le trio ci-dessus se compose du sergent de section R. Fuller, de Hortonville (N.-E.), du lieutenant de section J. C. Keitje, d'Edmonton (Alta), et de l'officier pilote J. Johnson, de Selkirk (Sask.). (Photo du C.A.R.C.)

ne peut accepter indéfiniment que la Grande-Bretagne s'exprime en notre nom, sans que nous ayons voix au chapitre. Nombre d'Anglo-Canadiens sont aujourd'hui de cet avis; fait réconfortant, car pour ce qui a trait aux Canadiens français, il est connu depuis longtemps qu'ils ne sont pas retardataires à cet égard.

Les Américains n'ont pas encore compris exactement la structure particulière du Commonwealth des nations britanniques. Ils continuent de croire, semble-t-il, à une sujétion des différentes nations associées à la Grande-Bretagne. Ainsi, à son retour de Casablanca, le président Roosevelt, qui devrait être mieux informé, a déclaré que M. Churchill avait juré l'appui de tout l'Empire pour aider les États-Unis à écraser le Japon. De quel droit M. Churchill peut-il ainsi engager la liberté d'action du Canada, de l'Australie ou de l'Afrique-Sud? Si telle est la politique canadienne, c'est à M. King à l'exprimer et à la faire connaître à qui de droit.

Il semble au reste que ce soit là le sentiment de notre premier ministre. C'est dans une intention très précise que la semaine dernière, à la Chambre des communes, en réponse à une question posée par M. Gordon Graydon, chef de l'opposition, M. King a répété la déclaration Balfour, formulée à la conférence impériale de Londres de 1926, où il est écrit notamment ceci: "Chaque gouvernement autonome

de l'Empire est maître de ses destinées. En fait, sinon toujours apparemment, il n'est sujet à aucune sorte de contrainte."

Ce texte est bien connu au Canada, même s'il paraît que les gestes officiels ne s'y ajustent pas aussi étroitement que nous le souhaiterions. Il est vraisemblable de penser que M. King a fait cette mise au point pour la consommation extérieure. Elle aura peut-être pour résultat d'attirer l'attention de l'opinion américaine sur un aspect essentiel de nos relations au sein des puissances du Commonwealth. C'est également un excellent rappel pour M. Eden qui aura eu ainsi l'occasion de rafraîchir sa mémoire sur la position constitutionnelle du gouvernement canadien. Le jour où les actes s'accorderont pleinement avec les paroles, nous aurons franchi un grand pas.

Roger DUHAMEL

24-III-43

Que sont les Jeux Dramatiques?

"Ce sont des jeux donnant aux enfants le moyen d'extérioriser, par le mouvement et la voix, leurs sentiments profonds et leurs observations personnelles."

C'est ainsi que Léon Chancerel définit son ouvrage, véritable traité de formation artistique.

Par ce livre l'éducation atteindra deux buts:

1° Donner aux enfants les moyens d'expression les plus complets possibles.

2° Développer leur sens artistique, leur sens social, leur caractère. Les éducateurs peuvent juger par là du parti qu'ils peuvent tirer de ce livre chez les Scouts et Guides, pour développer chez les élèves "l'expression dramatique spontanée". C'est cela le jeu dramatique.

Les Jeux Dramatiques

par Léon Chancerel.

Un volume in-12, de 184 pages. Prix: l'exemplaire \$0.75 — Par poste \$0.80.

En vente au Service de Librairie du Devoir, 430, rue Notre-Dame est, Montréal.

"Votre tâche, jeunesse"

PAR LE P. EMILE BOUVIER, S.J. Les éditions de l'Action Nationale vient de publier la conférence du P. Bouvier, S.J., donnée spécialement pour les jeunes, en novembre dernier.

On y retrouve des directives pratiques et sûres pour une reconstruction sociale et économique basée sur la famille canadienne-française.

En vente au Service de Librairie du Devoir, 25 sous l'exemplaire au comptoir; \$2.50 la douzaine au comptoir, \$2.65 par la poste; \$15.00 le cent au comptoir, \$16.00 par la poste.

EN ACTION DANS LES AIRS



DANS LES AIRS

Jour et Nuit Le COKE LASALLE est

"en devoir" dans les Usines d'Avions

ICI, des avions quittent la chaîne de production... Là, des avions de bombardement pilonnent l'objectif fixé pour ce soir... Johnny Hotfoot a fait du bon travail... Vu sa faible teneur en cendres et l'intensité de sa chaleur, le Coke Lasalle est plus que jamais indispensable à l'industrie de guerre canadienne.

Cette nouvelle orientation de notre production a nécessairement entraîné une diminution des stocks de Coke Lasalle disponibles pour le chauffage domestique. Toutefois, nous sommes fiers d'avoir été prêts... et en mesure de servir le Canada et les Nations-Unies en ces temps de crise nationale.

LASALLE
COKE
"Chaleur sans perte"



Pendant que Johnny Hotfoot est mobilisé, nous savons que vous vous souviendrez des temps de paix et que vous ferez provision de Coke Lasalle "quand il reviendra de la guerre."

ACHETEZ VOS FLEURS ICI
La Patrie Fleuriste
168 e. S.-CATHERINE
Livraison partout directement de notre serre-chaude.
PL. 1786-1787

La presse canadienne

"La grosse artillerie de l'information publique"

Ainsi M. Lionel Bertrand, député de Terrebonne, définit les journaux du Canada pendant la guerre — Le rationnement du papier-journal "mesure injustifiée" — Comment on gaspille le papier à Ottawa — Publicité et gouvernements — Que vaut le "Service fédéral de l'information"? — Sa raison d'exister est nulle — La presse n'a rien à en tirer pour le public

"LA RADIO NE REMPLACERA JAMAIS LE JOURNAL"

(Dr. Thompson, directeur de Radio-Canada)

Ottawa, 23 (D.N.C.) — Traduction du discours, fait lundi aux Communes, par M. Lionel Bertrand, député libéral de Terrebonne, sur la nécessité et les difficultés de la presse quotidienne et hebdomadaire:

J'ai cru bon de profiter de l'opportunité de ce débat pour faire quelques remarques qui me semblent importantes, vu qu'elles concernent la presse de ce pays, le rôle qu'elle y joue et la mission aux limites illimitées qu'elle y peut remplir.

Je parle en ce moment comme journaliste, comme éditeur de journal, comme président de la presse rurale de la province de Québec. J'ai également le devoir de faire en ce moment le rapport de tous les journaux quotidiens et hebdomadaires, de toutes ces publications aussi, dans leurs régions respectives, demeurent les véritables véhicules de la pensée, les indiscutables représentants de l'opinion, les propagandistes les plus complets de l'information.

Le journal nécessaire

La nécessité de la presse, indiscutable en période de paix, revêt en temps de guerre une importance accrue. Outil permanent et indispensable au progrès d'une nation, la presse apporte à la population les informations, les directives, les faits qui lui permettent d'adapter son existence aux lois constantes de l'évolution, de l'orienter vers un but à la fois défini et pratique, de parfaire les multiples activités qui la constituent. En temps de guerre, alors que les ordonnances, les arrêtés en conseil, les décrets, les déclarations officielles, les lois faites, révisées, amendées et corrigées sont difficilement déchiffrables à cause de leur texture légale, le journal, lui, vulgarise l'information pour la rendre accessible à tous. Le journal peut seul se glorifier d'atteindre ce but. Il l'empêche sur la radio parce que le public, même s'il a entendu, voudrait par le journal se convaincre qu'il a bien compris, et en savoir davantage. Le journal l'empêche sur toutes les conférences et sur tous les congrès; n'est-il pas à lui seul une conférence permanente, un congrès ininterrompu groupant, non une poignée d'individus, mais des centaines de mille citoyens, quotidiennement? Visiteur indispensable, il parle et il cause; il relate tous les faits; il apporte les nouvelles du monde entier; il expose toutes les situations; il met en relief les lois discutées et passées; il discute et il disserte; il dit et il répète. Aussi chacun veut-il son journal comme il veut son tabac; aurait-il à choisir, le journal aurait sa préférence. Nécessaire en temps de paix, le journal devient en temps de guerre la grosse artillerie de l'information publique.

La censure et la presse

C'est pour être renseigné que le public tient à son journal. Pour suivre les événements de chaque jour, connaître les progrès de la guerre ou les revers, apprendre les actes de la nation, ce qu'elle propose, ce qu'elle décide. Il tient à savoir jusqu'à quel point les restrictions, les impôts, les taxes affecteront son train de vie, afin de l'adapter aux nécessités du moment. Il brûle constamment du désir d'obtenir tous les détails sur telle offensive, sur tel débarquement, sur telle décision gouvernementale. Qui peut mieux le lui dire que le journal? Mais l'information directe de guerre qui lui est donnée correspond-elle à son désir de savoir, à son impatience de savoir, à son droit de savoir? Je sais réfléchir une opinion générale en affirmant que le public aimerait à être davantage renseigné sur les actes directs de la guerre. La censure serait-elle pour les journaux trop sévères? Les règlements de la censure en certains cas trop arbitraires? Les déclarations officielles faites trop tardivement et parfois trop peu à point? Le public, à mon avis, a le droit d'apprendre toute la vérité sur les torpillages qui peuvent se produire sur les côtes canadiennes, sur les catastrophes ou les revers qui affectent directement le Canada, et de le savoir pour le moins avant que la nouvelle n'ait fait le tour du monde. Le public applaudira les succès, et son enthousiasme n'en sera que meilleur. Il acceptera par contre les revers, avec sang-froid, comprenant beaucoup mieux le sens de la guerre et de ses terribles maux. La diffusion rapide et à point de l'information publique de guerre entraverait ces nuées de rumeurs qui s'accumulent tellement, en se propageant, qu'un jour ou l'autre elles exigent des déclarations officielles qui, pour être entièrement en conformité avec les faits, n'en laissent pas moins subsister des doutes dans l'opinion publique. Si tous les torpillages dans le Saint-Laurent avaient été annoncés en bonne et due forme et en temps et lieu, non seulement les faits seraient maintenant acceptés, mais on évite cette discussion actuellement en cours, pour savoir si ce sont 20 ou 30 navires qui ont été coulés; jeu de cache-cache bien enfantin dans les circonstances. Les journaux ne demandent pas mieux que de renseigner le public; c'est leur rôle. Ils sont de telle façon organisés que d'un soleil à l'autre onze millions d'habitants sont saisis de la même nouvelle. Sans les journaux, que vaudrait l'effort de guerre? Quels succès obtiendraient les campagnes d'emprunt de la victoire et les organisations d'intérêt national? Qui ren-

seignerait le public? Des bureaux de renseignements? Combien en faudrait-il? La radio? On a donné, à mon avis, une importance trop grande à la radio en tant que véhicule de l'information publique. En temps de guerre, la radio est essentielle. Le premier ministre prononce un discours à la radio; le public l'écoute, parce que tous les journaux ont annoncé le fait, mais le public le lendemain recourt à son journal pour relire le texte du discours, pour en peser les points. Le journal devient donc dans le rouage de l'information le véhicule par excellence.

La presse, industrie essentielle

At-on jusqu'à maintenant considéré la presse comme une industrie essentielle? Le gouvernement, quand il a imposé le rationnement du papier-journal, a-t-il tenu exactement compte de tous les services qu'elle avait rendus? Je n'aime pas le rationnement, et je l'aime encore moins quand il est préjudiciable à la santé publique, au progrès national. Je n'approuve pas cette restriction. On me répondra que c'est la guerre. La guerre doit-elle servir de prétexte à rationner un des domaines les plus importants en temps de guerre; l'information? Ne devrait-elle pas plutôt servir de motifs, la guerre, à réduire les dépenses énormes et inutiles de papier qui se font dans les bureaux d'administration, et à annuler pour la durée de la guerre une série de publications qui, en plus de n'être pas lues, prennent plus souvent qu'autrement le chemin de la poubelle sans avoir même cette opportunité de servir à la récupération? Le rationnement du papier-journal est à mon avis une mesure injustifiée, surtout en temps de guerre, quand le public recourt au journal plus que jamais et éprouve le besoin, contrairement aux périodes de paix, de lire plusieurs journaux pour mieux former son opinion. Les journaux annonçaient récemment que la Cie Eddy cessait de fabriquer du papier-journal, à cause de la pénurie de la pulpe. Cause: manque de main-d'œuvre pour les opérations forestières, et pourtant, en dépit de tous ces faits, l'ensemble des faits et sans tenir compte des données essentielles de l'industrie et de la nation.

Publicité et gouvernants

Je voudrais dire un mot des annonces de liquors. Le 18 décembre 1942, un ordre intitulé *War-time Alcohol Beverages Order, 1942*, stipulait qu'à partir du 1er février 1943 les distillateurs et les brasseries ne pourraient plus annoncer leurs produits ni dans les journaux, ni dans les revues, ni d'aucune façon. Les journaux de la Colombie canadienne et du Québec en furent les plus frappés, de même qu'un fort groupe de revues canadiennes, tant commerciales que sportives, tant sociales que littéraires. Parlant dans cette Chambre le 8 février, je prenais la défense des journaux de ma province, particulièrement des hebdomadaires. A cause des restrictions imposées par la guerre sur une multitude d'articles, les journaux avaient perdu un fort volume d'annonces nationales et locales. Certes les quotidiens, grâce à une source de publicité plus variée et plus considérable, pouvaient, peut-être non sans quelques importants désavantages, faire face à la situation, mais les hebdomadaires et les revues, pour qui cette annonce des bières, liquors et vins constituait plus que le tiers de leur annonce nationale nette, se trouvaient dans une situation fort embarrassée. Au nom des hebdomadaires du Québec, je présenterai leur situation au ministre du Revenu national, demandant, si cette annonce leur devait être discontinued, que le gouvernement leur accordât des compensations adéquates. La C. W. N. A. fit également de pressantes représentations. En date du 2 mars 1943, un amendement a été apporté à la *War-time Alcohol Beverages Order, 1942*. Cet amendement permet aux compagnies de bières, vins et liquors de publier des annonces en vue d'aider l'effort de guerre ou encore des annonces d'intérêt public. C'est une amélioration. Je crois que le gouvernement devrait cependant aussi permettre à ces compagnies de mentionner au-dessous de leurs noms les noms des produits qu'elles fabriquent, droit que leur refuse cet amendement. L'amendement, s'il est très intéressant pour la compagnie qui manufacture un produit qui porte son nom, n'est pas du tout pour les compagnies dans le cas contraire. D'ailleurs, le nom d'un produit que ce soit dans le cas des distillateurs ou de tout autre industriel — est une chose essentielle, surtout quand on sait qu'il a souvent fallu dépenser des millions de dollars en publicité et consacrer des années de propagande en vue de l'imposer à l'opinion publique.

Je désire également attirer l'attention du gouvernement, et sur le fait que le distillateur et le brassier américain annoncent à pleines pages dans les magazines qui nous arrivent d'outre-frontière. Certes, nombre de marques annoncées dans ces revues américaines ne sont pas vendues chez nous, mais si le gouvernement a fait disparaître au Canada l'annonce des boissons sur le principe qu'elle incitait à boire, le gouvernement ne devrait pas permettre que ce principe soit violé par un moyen détourné. J'ai feuilleté nombre de revues américaines fortement en circulation au Canada, et j'ai constaté que nom-

bre de boissons en vente au pays y sont largement annoncées, les compagnies qui les fabriquent ayant des succursales tant au Canada qu'aux Etats-Unis. J'ai même noté une annonce entièrement canadienne sur la couverture de la revue *Time*, édition du 15 mars courant. Il arrive donc que les compagnies américaines qui ont des succursales au Canada ou vice versa vont consacrer des sommes énormes à la publicité de leurs boissons dans les revues qui entrent au Canada, et par tous les moyens possibles donner de l'expansion et de la diffusion à ces revues. Ceci à mon avis constitue une injustice criante d'abord pour les compagnies de liquors canadiennes qui n'ont pas de succursales aux Etats-Unis et qui de ce fait sont dans l'impossibilité d'annoncer, secondement pour les journaux et les revues de ce pays qui sont tenus de laisser la place à ces revues américaines dont certaines, en maintes circonstances dans le passé, ont publié des articles sur le Canada et sur la province de Québec, articles au goût douteux et au ton pour le moins injurieux. Et ces revues ont au Canada une circulation totale de 1,118,000 copies.

Je reste convaincu que le gouvernement fait un bon placement de guerre quand il vote des appropriations d'annonces dans les journaux du pays. L'annonce-loi bien dirigée est toujours lue, même découpée pour consultation future, et elle produit des résultats directs et pratiques. La presse quotidienne a une importance vitale parce que chaque jour elle couvre une vaste région; l'hebdomadaire, qui opère dans un district aux limites plus restreintes, loin d'entraver le rôle de la grande presse, en devient le complément. S'il fallait alors au gouvernement, pour faire connaître à la population d'un pays comme le nôtre la multitude des lois que crée la guerre, recourir lui-même à l'impression et à la distribution de toute cette matière que les journaux publient gratuitement, et à pleines colonnes comme service de pure information, combien de millions de dollars le gouvernement devrait-il dépenser? Pas un journal, soucieux de ses lecteurs, ne publie une annonce gouvernementale sans l'accompagner d'un éditorial, de commentaires, d'observations qui créent une opinion ou permettent au public, à cause des diversités d'opinions, de former la sienne à la lumière des faits.

Utilité discutable du Service de l'Information

Le Service de l'information en temps de guerre, qui possède cette année un crédit d'un million et demi de dollars, a-t-il depuis sa fondation donné les résultats qu'on attendait de lui? Non. Bien des personnes, pour la plupart compétentes et connaissant le journalisme à fond, se sont succédé à la direction de cet organisme, et toutes semblent en être sorties comme si elles avaient considéré l'action de ce bureau, inefficace; sa raison d'être nulle; son organisation sur une base pratique, impossible. Un journaliste ne colle pas longtemps à un travail où son initiative est constamment paralysée. On doit reorganiser ce bureau. D'autres personnes ont été appelées à sa direction. Réussiront-elles? Je ne le crois pas.

La presse, trop bien outillée, n'a rien à attendre de cet organisme pour la diffusion de l'information quotidienne, et les journaux ont trop d'informations courantes à leur disposition pour s'intéresser à la publication de nouvelles ressuscées, de propagande banale, d'informations sans intérêt local. Ce bureau devrait, au lieu d'envoyer les journaux de propagande, de flânes et de bulletins qu'ils n'utilisent pas, se borner uniquement, par la radio ou par le film, à une propagande nationale en faveur de l'unité, de la bonne entente, de l'effort en commun. Pourquoi ce bureau ne lancerait-il pas, par exemple, une série de causeries à la radio, sur les succès remportés par telle ou telle région dans les campagnes d'emprunt national, de la Croix Rouge, etc., ces causeries pouvant être faites par des journalistes qui, parce qu'ils dirigent des journaux dans ces régions, seraient les personnes les mieux qualifiées pour en causer avec intérêt et résultats? Et combien d'autres causeries qui auraient comme but pratique de mettre la population en éveil, de la renseigner sur divers points particuliers, etc. Dans le domaine du journalisme, le Bureau d'information en temps de guerre tâtonne, perd son temps, coûte de l'argent au pays sans rien lui apporter en retour, les communiqués qu'il émet n'étant que la répétition des communiqués émis par chacun des départements de l'administration publique.

Communiqués prolifiques

Je partage d'ailleurs l'opinion que l'information de département, pour atteindre un but véritablement efficace, doit être décentralisée d'Ottawa, et confiée aux organismes de districts ou de provinces. On me permettra de souligner en passant, afin de bien illustrer ma pensée, que les communiqués adressés aux journaux, et notamment aux hebdomadaires, par la Commission des prix et du commerce, section de Montréal, sous la signature de M. Henri Girard, contiennent la formule idéale: courts, précis, à point, bien rédigés, et surtout débarrassés de ces

phrases inutiles qui sentent le cliché et le réchauffé.

Certains départements et certains organismes ont la malheureuse habitude d'émettre des communiqués trop longs, qui pour cette raison ne sont jamais publiés. L'information départementale, par district ou par province, peut être développée à un degré intéressant, et le gouvernement aurait tout avantage à réunir les divers groupements de journaux du pays afin d'obtenir leurs suggestions. Les quotidiens ont leur association; ils ont des besoins particuliers; pourquoi ne seraient-ils pas consultés? Les hebdomadaires de langue anglaise ont leur association, la C. W. N. A., qui a rendu de très grands services et qui aurait certainement, dans bien des domaines, des suggestions heureuses à faire. Dans le Québec, les hebdomadaires ont aussi leur groupement, l'Association des hebdomadaires canadiens-français, qui compte actuellement près de 50 membres, dont les problèmes sont peut-être un peu différents des autres hebdomadaires du reste du pays, et qui auraient également, dans plus d'un domaine, des suggestions qui ne manqueraient ni de sérieux ni d'utilité à la cause communale. Il est vrai — soit dit en passant — que le gouvernement ignorait qu'elle existait ou a oublié qu'elle existait quand il n'a pas cru bon de l'inviter à se faire représenter, en septembre dernier, dans le groupe des journalistes canadiens qui ont visité la Grande-Bretagne.

La presse prime la radio

Monseigneur l'orateur, le Canada compte à l'heure présente 110 quotidiens et 973 hebdomadaires. C'est un chiffre imposant. Les 88 quotidiens affiliés à la Presse Canadienne atteignent un tirage de 2,364,844 copies. Je regrette de n'avoir pas le tirage total exact des hebdomadaires, mais j'estime qu'il n'en est pas moins important, car l'hebdomadaire, comme journal local, entre dans tous les foyers des districts qu'il dessert. Sans exagération, je puis dire que les journaux entrent dans plus de deux millions

et demi de familles canadiennes, sur un total de 2,660,000. Ces chiffres prouvent indubitablement la puissance du journal, son importance, sa supériorité sur tous les autres domaines de la propagande ou de l'information, même sur celui de la radio. Parlant à Vancouver, il y a près de deux semaines, le Dr J.-S. Thompson, gérant général de Radio-Canada, disait: "La radio ne remplacera jamais le journal. Les gens, après avoir entendu le résumé des nouvelles, veulent en savoir davantage et ils s'en rapportent au journal". Voici une déclaration qui me plaît, et qui collabore les quelques idées que je viens d'exposer. Le journal est la grosse artillerie de l'information publique. Chaque jour il le prouve. Les services qu'il rend à la nation sont de ceux qui, à cause de leur valeur, ne peuvent même pas être rémunérés. Certes, chaque journal a ses opinions et il les exprime. La liberté de la presse est une chose sacrée; quand elle existe dans un pays on a immédiatement la preuve que ce pays tient à se développer, à grandir, à vivre. La presse est une force directrice; priver une société d'une telle force, c'est la condamner à périr. Aussi l'existence de cette force directrice doit-elle être assurée. Le journal, plus que tout autre entreprise financière, a subi les contre-coups de la guerre: d'un côté, rationnement du papier, augmentation continue et encore possible du coût du papier-journal, augmentation des taxes, des salaires, du coût de la production; de l'autre côté, diminution constante de l'annonce, sa principale source de revenus. Aussi le gouvernement se doit-il, par des mesures appropriées et par des concessions de bon aloi, de faciliter la tâche de la presse à une époque où elle doit faire face à une besogne augmentée, à des obligations accrues, et lui permettre de remplir ainsi sa mission, toute sa mission: renseigner le public.

Dans l'ancienne Egypte, les esclaves et les pauvres ne portaient pas de chaussures.

La campagne de la Croix Rouge

Les 83 p.c. de l'objectif national de \$10 millions sont atteints

Toronto, 24 (C.P.) — Les quartiers généraux de la Croix Rouge canadienne annoncent que les 83 p.c. de l'objectif national de \$10 millions sont atteints, hier, à travers le pays. Le total souscrit, à la fermeture, lundi soir, était de \$8,305,574.

Voici les chiffres des résultats obtenus, à date, dans les provinces: Québec, \$2,253,000 (objectif largement dépassé); Ile-du-Prince-Edouard, \$75,000 (150 p.c. de l'objectif); Ontario, \$3,751,697; Nouvelle-Ecosse, \$370,000; Nouveau-Brunswick, \$174,349; Manitoba, \$427,193; Saskatchewan, \$200,000; Alberta, \$350,000; Colombie canadienne, \$705,335.

M. King et la conscription

Sherbrooke, 24 (C.P.) — Portant la parole à une assemblée tenue ici dimanche soir, M. Maurice Gingues, député libéral de Sherbrooke aux Communes, a déclaré que la majorité des députés québécois à Ottawa ont voté pour le gouvernement parce que "le premier ministre King est le seul chef qui nous sauvera de la conscription pour service outre-mer". Il a ajouté: "Si, récemment, tous les députés du Québec avaient voté avec Maxime Raymond, député fédéral de Beauharnois-Laprairie et fondateur du Bloc Populaire Canadien, après le débat sur la conscription, le gouvernement King aurait été défait et un gouvernement d'union aurait pris le pouvoir. Un tel gouvernement aurait conscrit tout le monde et tous nos biens jusqu'au dernier homme et jusqu'à la dernière cent". (Pour M. Gingues, la conscription pour service extérieur n'existe pas au Canada).

Une centrale d'alerte provinciale

Le comité de protection civile annonce l'inauguration le soir du 29 mars de la nouvelle Centrale d'alerte provinciale. Elle est installée dans un immeuble situé rue Ste-Catherine, près de la rue Clomedeve, et est destinée à desservir toute la province en cas de raids aériens. Le ministre de la Santé nationale, M. Mackenzie, le premier ministre, M. Godbout, et plusieurs autres personnalités porteront la parole.

La messe durant 24 heures à Ancône

Berne, Suisse, 24 (A.P.) — Une dépêche suisse datée de la Cité du Vatican, rapportait, hier, que Sa Sainteté le pape Pie XII a autorisé des cérémonies religieuses extraordinaires en vue d'implorer le secours divin pour le monde en guerre.

Ainsi, des messes seront célébrées sans interruption, de minuit ce soir, à minuit (jeudi soir), dans la basilique Notre-Dame de Lorette, à Ancône, à l'occasion de la fête de l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie.

Réimpression

NORD-SUD

Roman par

Léo-Paul Desrosiers

Volume de 220 pages.

Au comptoir \$1.00, par la poste \$1.10.

OBJECTIF: \$ 517,000

FÉDÉRATION DES ŒUVRES CHARITÉ DE CANADIENNES-FRANÇAISES

LA FÉDÉRATION SECOURT 118,374 PERSONNES

MONTRÉAL — La Fédération des Œuvres de Charité canadiennes-françaises a secouru l'an dernier 118,374 hommes, femmes et enfants, par l'intermédiaire des 24 œuvres qu'elle assiste. Ces 24 œuvres ont le devoir de fournir l'aide la plus urgente au dixième de la population de Montréal qui est le moins favorisé par la fortune, la santé et le bonheur.

Plus que jamais les indigents réclament notre aide. N'oublions pas que les miséreux dont l'existence même dépend de la charité ne profitent pas de la reprise économique due aux industries de guerre. Les vieillards sans asile, les aveugles, les infirmes, les malades sans soutien, les femmes abandonnées avec des enfants à leur charge, les futures mamans indigentes, les familles dont le père est incapable de travailler pour cause de maladie et beaucoup d'autres encore ne profitent pas de la recrudescence du travail. La guerre, au contraire, en augmentant le coût de la nourriture, du vêtement, du logement frappe durement des milliers de malheureux.

Plus que jamais nous devons les secourir. Ne laissons pas leurs appels au secours se convertir en cris de désespoir. Remplissons le devoir que nous impose la charité chrétienne. Soyons avec eux. Donnons leur généreusement.

Siège de la campagne et bureau de la section féminine:

55 OUEST, RUE ST-JACQUES

MONTRÉAL

Tél.: MARquette 810.

ONZIÈME CAMPAGNE

DU 29 MARS AU 7 AVRIL



Nouvelles des Etats-Unis

Les nouveaux rationnements de lundi prochain

Beurre, viande, graisse, fromage et poisson en conserve — Acier non vérifié vendu au gouvernement — Les salaires de plus de \$25,000

Washington, 24 (A.P.) — L'Office des prix public aujourd'hui les valeurs de coupons pour les rationnements qui entrèrent en vigueur à 12 h. 01 du matin, lundi prochain, le 29 mars.

Le maximum accordé à chaque personne pour le bifeck est 2 1/2 livres par semaine, ou encore 3 1/2 livre de bœuf haché. Mais en fait, la plupart des gens en acheteront moins que cela, car ils voudront réserver une partie de leurs coupons pour acheter du beurre, de la graisse, du fromage ou du poisson en conserve, et tous ces articles sont groupés dans le même rationnement. Chacun dispose de 16 points par semaine, et la valeur moyenne des coupons, c'est 8 points par livre pour tout ce groupe de produits.

Le rationnement peut donner, par exemple pour une personne: 2 livres de bifeck plus 1/4 de livre de beurre et 1/4 de livre de fromage. L'Office des prix dit que ce rationnement est relativement plus libéral que celui des conserves alimentaires. Pour les gens à l'aise, cela comportera une diminution sensible de la quantité de viande consommée, mais pour les familles pauvres, le rationnement leur donnera droit à plus de viande qu'elles ne peuvent généralement en acheter.

A partir de lundi, les seuls aliments importants non rationnés seront le lait, le pain, les céréales, les légumes et fruits frais, et les confitures, plus une foule de spécialités comme les marinades.

Les gens peuvent manger au restaurant sans se préoccuper du rationnement, mais les restaurants sont rationnés pour l'ensemble de leur approvisionnement. Les autorités songent cependant à imposer une limitation légale sur les portions. Les officiers de l'Office des prix disent que les gens ne peuvent pas s'attendre qu'ils complèteront leur ration domestique en mangeant au dehors.

Les cultivateurs sont exemptés du rationnement; ils pourront manger autant qu'ils voudront de leurs propres produits; mais ils doivent recueillir les coupons pour ce qu'ils vendent.

Les essais étaient supprimés

Washington, 24 (A.P.) — Des officiers et employés de la Carnegie-Illinois Steel Corporation ont admis hier, devant un comité d'enquête du Sénat, qu'on a simulé les essais de l'acier produit par l'usine d'Irving, Pa., de cette firme, pour des commandes de guerre. Mais ils ont affirmé avoir agi ainsi par patriotisme, et pour aucun autre motif; ils voulaient hâter l'effort de guerre.

Le président de la compagnie, M. Perry, a dit que cette absence regrettable de tests n'était pas connue de la haute direction de la firme. Il a ajouté qu'il croit que c'est simplement une négligence de quelques individus qui étaient chargés des vérifications, qui connaissaient bien la haute qualité de cet acier et qui croyaient honnêtement que les plaques fabriquées remplissaient toutes les exigences voulues. Personne n'a profité de cette négligence car si les plaques avaient été reçues par le gouvernement comme inférieures à la qualité requise, ces plaques auraient pu être vendues à d'autres à un prix tout aussi élevé.

Le président du comité, M. Truman, a dit à M. Perry qu'il considérerait cela comme un simple cas de malhonnêteté.

M. Fairless, président de l'United States Steel Corporation, dont la Carnegie-Illinois est une subsidiaire, a dit qu'il a été tout aussi indigné que le comité d'enquête en apprenant ce qui s'est passé. Il a ajouté que les responsables seront punis, quels qu'ils soient; d'après les témoignages qu'il a entendus, il estime toutefois que la responsabilité ne va pas plus haut que le chef métallurgiste.

L'avocat du comité a déposé au dossier une déclaration assermentée du surintendant de l'inspection à Irving, M. E. E. E., disant que depuis juillet 1942, il savait qu'on expédiait des plaques d'acier, mal laminées et mal tournées, aux chantiers maritimes de la marine de guerre et de la Commission maritime, et

FAITS DIVERS

Chasse à l'homme

Dangers d'inondation — On congédie l'inspecteur Frank Lemelin — Charlottans condamnés — Un malade se suicide dans un hôpital

Les policiers Francis Dejordi et Arthur Foisy, de radio-police, avertis qu'un apache venait de pénétrer par effraction dans le logis de M. J.-A. Grenon, 4649 rue Brébeuf, ont cerné la ruelle entre les rues Brébeuf et Chamond. En sortant de la maison de M. Grenon pour s'enfuir par la ruelle, le bandit a aperçu la voiture de radio-police. Il a rebroussé chemin en abandonnant son butin. Rendu à l'autre extrémité de la ruelle il s'est trouvé face à face avec le policier Dejordi, qui lui a ordonné d'arrêter. Pour toute réponse le fuyard a redoublé de vitesse. Deux coups de revolver ont forcé Jean Théoret, 18 ans, 4574 rue Mettana, à se rendre comme il atteignait la rue De Lanudière. Le butin retrouvé dans la ruelle comprenait trois complets, des cigares, etc., le tout pour une valeur de \$100 environ.

Biltmore Shirt

La police fédérale a appréhendé hier après-midi Barney, Louis et A. W. Lefcort, le premier, président de la Biltmore Shirt Company, Limited, 1421 rue Montcalm, les deux autres directeurs de cette compagnie. Dans cette cause il s'agit de chemises que les autorités du Bureau d'inspection du Royaume-Uni et du Canada auraient rejetées et qui auraient quand même été vendues à l'armée.

Les trois accusés ont protesté de leur innocence hier après-midi en Cour de police, devant le juge Edouard Tellier, qui a fixé dans chaque cas un cautionnement de \$1000.

C'est la deuxième cause de la gnures.

police fédérale contre cette compagnie depuis le début de l'année.

Dangers d'inondation

Drumheller, Alta., 24 (C.P.) — Comme la chose se produit tous les printemps, la rivière Rosebud, à Rosale, est sur le point de sortir de son lit. Par mesure de précaution les habitants ont déjà commencé à s'éloigner pour échapper aux dangers de l'inondation.

Légèrement blessés

Lionel Francoeur, 32 ans, 1211 est, de Montigny, et Gérard Vézina, 34 ans, 7957, avenue Henri-Julien, s'en sont tirés avec des blessures superficielles lorsque leurs camions sont venus en collision sur la rue St-Hubert, près de Faillon.

Congédié

Sur la recommandation du directeur de la police municipale, la Commission municipale de Montréal a congédié l'inspecteur Frank Lemelin, de la division est. On a invoqué le mobile de mauvais état de santé. La vérité est que M. Fernand Dufresne avait déjà, depuis quelques mois, suspendu l'inspecteur Lemelin pour indiscipline.

Morts subites

M. Paul-Emile Bastien, 30 ans, 4415, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Nicole Turcotte, 3 mois, 1191, rue Beaudry, M. Ovide Verrette, 43 ans, 1237, carré Phillips, et M. Adélard Moore, 62 ans, 3645, rue de Bullion, sont morts subitement hier à Montréal.

Collision

Roger Lamarche, 13 ans, 483, rue Lagarde, souffre d'un traumatisme cranien à la suite de l'accident dont il a été victime hier lorsqu'un tramway a frappé, au coin des rues St-Denis et du Carmel, la voiture à traction animale dans laquelle il voyageait avec son père. Celui-ci s'en est tiré avec de légères égratignures.

Pratique illégale

Le juge Omer Legrand a condamné pour pratique illégale de la médecine Napoléon Dragon, 2475 est, rue Sherbrooke, à une amende de \$200 et Gérard Mitchell, 1455, rue Amherst, et Lorenzo Campagna, 3366, boulevard LaSalle, Verdun, à une amende de \$100.

Accident mortel

On a rendu un verdict de mort accidentelle dans le cas du jeune marin Earl-Russel Boudreault, 18 ans, de Sherbrooke, qu'un train du Pacifique Canadien a heurté sur le viaduc de la municipalité de Ville-St-Pierre.

Suicide

Hector Demers, 61 ans, 5650, boulevard Monk, s'est tranché la gorge avec une lame de rasoir à l'hôpital Notre-Dame-de-la-Merci.

"20e siècle"

SOMMAIRE — MARS 1943

Franc nord! Si par hasard vous travaillez dans un bureau... Ils y sont... Boutade de peintre... Faites de vous un propriétaire à peu de frais... L'homme n'est pas uniquement une intelligence... Le Secrétaire de l'Enfance... Gare au méchant loup... Etre violon... N'abandonnez pas vos enfants... A bord du Monte Carlo... Un "test" intéressant pour vous... Pas un seul millionnaire... Avez-vous confiance en vous? Savez-vous que... Pour vous, Madame... Connaissez-vous les lois du Carême?... Mot croisés... Au comptoir 108, par la poste 128. Service de Librairie du Devoir.

Mort de sir Edward Beatty

Montréal, 24 (C.P.) — Sir Edward Wentworth Beatty, ancien président du Canadien Pacifique, est mort hier soir, au Royal Victoria, à l'âge de 65 ans. Malade depuis quelques temps déjà, il subit plusieurs opérations, mais il y a un mois, il projetait un voyage à Victoria. Finalement, il dut entrer à l'hôpital et samedi dernier, son cœur commença de faiblir.

Célibataire, il laisse dans le deuil son frère, le Dr Henry A. Beatty, qui était à son chevet, et sa sœur, tous deux de Toronto. Né le 16 octobre 1877, il commença sa carrière au Pacifique, immédiatement après avoir été reçu avocat en 1901, en entrant au contentieux de la compagnie. Il monta rapidement les différents échelons, jusqu'à devenir premier conseiller juridique et vice-président 13 ans plus tard.

L'ambition de Beatty était la magistrature. Quand en 1918, lord Shaghnessy lui offrit sa succession à la présidence du Canadien Pacifique, il refusa d'abord et ce n'est qu'après beaucoup de réflexion qu'il accepta la situation la mieux rémunérée au Canada.

Premier président qui fût né au Canada, sir Edward s'employa à faciliter l'immigration dans les territoires desservis par le réseau. Il établit des postes de télégraphie, il lança des navires, il créa des hôpitaux et en 1923 il organisa une flotte de transatlantiques. En même temps, il était mêlé aux affaires des banques, des utilités publiques, des mines, des entreprises philanthropiques et éducatives. Chancelier de l'Université McGill depuis 1921, il fit aussi partie du bureau de direction de plusieurs maisons d'enseignement.

Beatty souleva une grosse discussion quand il préconisa l'unification des deux réseaux ferroviaires pour résoudre le problème des che-

Lieutenant-colonel



Lieutenant-colonel Paul Trudeau, gérant de la Compagnie Genin & Trudeau, Limitée, qui est maintenant commandant du 3e Bataillon des Fusiliers Mont-Royal cantonné à Valcartier. Le lieutenant-colonel Trudeau était précédemment commandant en second des Fusiliers de Sherbrooke. (Photo Blank & Stoller)

mins de fer; le gouvernement préféra adopter des mesures de collaboration.

Sir Edward Beatty résigna ses fonctions de président en mai 1942, en raison de sa mauvaise santé, tout en demeurant jusqu'à sa mort président du bureau de direction. Son successeur fut le titulaire actuel, M. D. C. Coleman.

Retenez le "Devoir" d'avance chez votre dépositaire — c'est le SEUL MOYEN de ne jamais le manquer — 3 sous le numéro.

Téléphones au service du tirage: BÉlair 3361: il vous donnera l'adresse d'un dépositaire de votre voisinage.



"Jusqu'à moi qui travaille à faire des pneus"

NOUS, les chevaux, avons bien tiré notre part de caissons en 1914-18. Et ne voilà-t-il pas que la guerre actuelle—toute motorisée qu'elle soit—nous retombe entre les pattes. Cette fois-ci l'on s'attend à ce que nous aidions à labourer, à semer, à récolter le grain qui sert à fabriquer l'alcool à haute preuve—cet alcool à haute preuve d'où provient le caoutchouc dont Hirohito croyait nous priver. Et, prenez-en ma parole, les Nations Unies n'en manquent pas de ce grain, de cet alcool, de ce caoutchouc."

Le caoutchouc synthétique tiré de l'alcool à haute preuve, ne fait qu'un saut des éprouvettes jusqu'aux roues et aux chenilles des jeeps, des camions, des tanks, des caissons, des avions—rendu là il dure plus longtemps et donne plus de

rendement que le meilleur caoutchouc naturel. Comme l'huile et la gasoline n'ont pas d'effet sur lui, il sert à faire des réservoirs à essence à l'épreuve des fuites, des boyaux à gasoline et à l'huile combustible et des coudes à tuyaux. Il sert à fabriquer des radeaux, des scaphandres, des masques à oxygène et mille et un autres appareils de guerre.

L'alcool à haute preuve s'emploie non seulement dans la fabrication du caoutchouc synthétique mais encore dans la production d'explosifs, de produits chimiques, de produits pharmaceutiques, de laque, de verre qui n'éclate pas et de plusieurs autres produits. Aujourd'hui l'alcool à haute preuve coule de nos alambics en un flot sans cesse croissant... c'est un élément essentiel pour la Victoire!

LA MAISON SEAGRAM

Les distilleries Seagram au Canada et aux États-Unis consacrent 100% de leur production à l'alcool pour fins de guerre

Une Somme catéchistique canadienne

Un ouvrage providentiel, véritable mine pour le clergé paroissial, les prédicateurs, les éducateurs et les parents.

Six gros volumes abondamment illustrés: une méthode catéchistique solide, vivante, simple et claire comme l'Évangile.

Quatre volumes parus: complétés par des cahiers à l'usage des enfants

Tous les commentaires s'appliquent directement au texte du petit catéchiste de Québec.

Un ouvrage appelé à rénover complètement notre enseignement catéchistique.

L'oeuvre d'une religieuse des SS. de l'Assomption de Nicolet.

On peut commander immédiatement les volumes suivants:

- Les secrets du Bon Dieu (Dogme) — tome I — 200 pages \$1.00
- tome II — 216 pages \$1.00
- Les sources de la vie (Sacraments) — tome III — 228 pages \$1.00
- tome IV — 232 pages \$1.00
- tome V — 224 pages \$1.00

N.B. — Le volume 6 à paraître.

— Cahiers à l'usage des élèves: "Mon cahier d'enfant de Dieu" 6 cahiers d'exercices pour les six premières années du cours. 10 sous le cahier.

"Mon cahier d'enfant de l'Eglise" 4 cahiers destinés aux classes de 7e, 8e, 9e et 10e. (Le premier seulement est paru.) 15 sous le cahier.

S.v.p. ajouter 10% pour frais de port et 2 ou +5% pour la taxe de vente selon le cas.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Le "Devoir" ne prend pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Des buveurs de bon lait

Monsieur Emile Benoist,
Rédacteur au Devoir,
Montréal.

Cher monsieur,
Vous avez sonné la note juste, dans votre article du 16 mars, au sujet de la pasteurisation obligatoire du lait dans la province. Morquée du gros bon sens, cette opinion dénote une connaissance évidente des choses d'hygiène et de nutrition.

Comme vous le savez sans doute, la pasteurisation est une nécessité reconnue par tous les médecins, eu tant qu'on applique aux produits laitiers dont la provenance, les moyens de transport et la conservation peuvent laisser à désirer; mais plusieurs d'entre eux s'objectent à la pasteurisation du lait qui provient de troupeaux surveillés par les officiers du gouvernement, abrités dans des étables irréprochables, lait tenu au froid et distribué dans les vingt-quatre heures, etc.

C'est pourquoi nous avons été heureux de vous voir relever le gant jeté par les partisans de la pasteurisation qui ont voulu prendre d'assaut l'opinion publique par la presse et les ondes, sans oublier les multiples résolutions passées dans les salons, les clubs, les associations, etc., etc. On voulait évidemment muscler l'opposition, et par la grande propagande et par le court espace de temps qui restait avant la grande offensive qui devait forcer la main au gouvernement.

Et combien vous avez raison quand vous dites qu'on ferait tout aussi bien d'enseigner aux gens la propreté tout court, au lieu d'essayer de nettoyer une denrée qui, trop souvent, laisse à désirer.

Dans le Canada du lendemain, un scribe vous est tombé dessus avec son pot-de-chambre d'ordure. L'invective n'est pas l'arme dont se sert l'homme qui a des arguments; elle demeure le moyen d'attaque et de défense de celui qui est à court.

De fait, dans la note du Canada, sert l'homme qui a des arguments; tout simplement l'injure. Heureusement que la pasteurisation a d'autres défenseurs.

Si le monsieur du Canada veut connaître les noms des médecins qui préfèrent un bon lait bien propre et bien net à un lait qu'il faille chauffer pour le rendre inoffensif, il n'a qu'à faire circuler des listes parmi les médecins du Québec, et il sera édifié.

Il n'est pas besoin d'être une célébrité pour posséder ses opinions et ses opinions appuyées sur des arguments. Car, ne l'oubliez pas, nous en avons, des arguments, même si nous ne possédons pas les sommes nécessaires pour les exposer dans les pages de rédaction ou aux postes officiels de radio. Mais nous serions prêts à rencontrer en séance publique et le rédacteur du Canada et les grosses vedettes de la pasteurisation. Le lait cru, en tant qu'il est pur, est parfaitement défendable et il se défend par lui-même.

même, puisque, depuis 1927, on n'a pas plus de reproches à lui faire au point de vue contagion qu'au lait stérilisé. Eût-il causé un seul cas de contagion, ces messieurs l'eussent crié par monts et par vaux.

Non, monsieur, le vomissement et l'éclaboussure n'ont jamais rien prouvé. Le putois se défend en c'apant son adversaire; le pauvre! c'est sa seule arme.

Acceptez, cher monsieur Benoist, l'expression de notre gratitude et veuillez nous croire sincèrement vôtres.

DES BUVEURS DE BON LAIT,
par Pietro del Vecchio, M.D.
Montréal, le 20 mars 1943.

L'avis d'un hygiéniste

Montréal, le 16 mars 1943

Monsieur Emile Benoist,

Au Devoir.

Cher Monsieur Benoist,

A titre d'hygiéniste, je tiens à vous féliciter de votre vigoureux article de ce jour au sujet de la pasteurisation. Vous avez parlé bon sens.

J'écoutais, l'autre jour, un célèbre confrère affirmer à la radio des choses stupéfiantes; ainsi: Il n'y a pas de différence de goût entre le lait cru et le lait pasteurisé. Non, peut-être pas pour celui qui a un palais brûlé, mais pour un individu qui a des papilles sensibles je puis vous faire tenter l'expérience. Si vous n'avez jamais essayé la petite épreuve suivante, sentez-la. Prenez un enfant nourri au lait cru et donnez-lui une bouteille de lait pasteurisé ou inversement et vous constaterez que votre bébé refuse de boire le lait auquel il n'est pas habitué. Il ne doit pourtant pas être prévenu.

Aussi recommandé-t-on de servir le lait pasteurisé très froid tout comme on peut absorber une dose d'huile de foie de morue sans trop régimber si elle est glacée, ce qui ne prouve pas que cette huile n'est pas plus répugnante que l'huile d'olive.

Et puis l'éternelle question des vitamines ces impalpables que l'on voit fait sans cesse miroiter devant les yeux et que les savants affirment gros comme le bras être indispensables à la santé. Le même monsieur avoue qu'il y en a bien quelques-unes qui sont détruites par la pasteurisation mais en somme c'est peu grave puisqu'il suffit de faire prendre au bébé du jus de fruits. Pensez-vous que tous les pauvres gueux des faubourgs s'embarassent de questions de vitamines? Allons donc. Et même s'ils en avaient jamais entendu parler, peut-on croire qu'ils achèteront des fruits ou des jus de fruits pour le bébé quand ils ont tout juste l'argent nécessaire pour payer une bouteille de lait? Et c'est dans les faubourgs que vous verrez des enfants; ce n'est pas dans les centres huppés.

Tout le monde sait que de nos jours tout comme cela se passait il y a des milliers d'années, les mères de famille ont recours aux vaches

pour élever leurs enfants, pardon pour les nourrir. Or si l'on commence à former les pelots avec une diète déficiente on fera-t-on des sujets vigoureux ou des avortons?

Et ces gens si soucieux de la santé des individus et de la société ont-ils protesté contre l'usage d'une farine morte pour la fabrication du pain? Tous savent en effet que le germe du blé est la plus riche source de vitamines B connue.

Or dans le pain blanc il ne reste plus de germe du blé, donc plus de vitamines B.

Hélas! il a fallu deux guerres mondiales pour que les gouvernements s'alarment. Ottawa a décrété que ceux qui feraient du pain avec de la farine entière ou ajouteraient une certaine quantité de vitamines à la farine pourraient apposer la reconnaissance officielle du gouvernement. Mais alors pourquoi ne pas décréter tout simplement que c'est un crime d'effleurer le germe du blé pour le remplacer par une substance synthétique.

Et malgré le cri d'alarme jeté il y a quelque trente ans par le docteur Nadeau, ces médecins n'ont peut-être pas recommandé à un seul de leurs clients, éternels constipés, de consommer du pain fait avec de la farine entière. Ils ont prescrit à leurs clients de la vitamine B faite avec du germe de blé ou synthétique quand il est si simple de leur faire absorber sous leur forme naturelle.

Et nos pauvres petits à qui nous enlevons une partie des principes vitaux du lait, nous les ferons ensuite croître avec du bon pain blanc dont on a également enlevé les principes vitaux.

Et l'on crie à tue-tête: Nous voulons faire une nation saine et forte. Farcus!

Excusez, cher monsieur Benoist, tout ce bavardage, mais je ne dis pas que je ne récidiverai pas.

Votre dévoué,

UN HYGIENISTE

Du temps de M. Caron

Montréal, 17 mars 1943

M. Emile Benoist,

Le Devoir, Montréal.

Cher Monsieur,

En marge de la pasteurisation du lait.

En 1925, je faisais partie de la délégation des municipalités au congrès tenu à l'Île du Prince-Édouard. Un médecin vétérinaire, employé au ministère de la province de Québec, était du nombre des conférenciers à ce congrès.

Quelque vingt minutes avant l'heure fixée pour sa conférence, à bord du Richelieu, ce médecin vint trouver M. Caron, le ministre de l'Agriculture d'alors, et lui confia les commentaires qu'il avait résolu de faire, à la suite de sa conférence. Le ministre répondit au médecin: "Je suis absolument de votre avis. Mais je dois vous mettre sur vos gardes. Vous prenez un risque, en faisant ces commentaires."

M. Caron était d'accord avec le médecin... contre la pasteurisation du lait. Mais, il y avait des mâtres qui exigeaient.

Je me souviens d'une expérience rapportée dans une des publications distribuées par le gouvernement, à propos de l'industrie laitière: il

s'agissait d'un veau né viable auquel on avait donné dès sa naissance du lait pasteurisé. Neuf jours après, le veau mourait.

Exigeons de la propreté de la part des cultivateurs et buvons du lait pur. Tant pis pour le trust.

L.-J.-N. BLANCHET
4347, de Lorimier.

Pourquoi cela ?

Montréal, 12 mars 1943
M. le directeur du journal Le Devoir,
Montréal.

Cher monsieur,
Le gouvernement provincial prive certains fonctionnaires de leur salaire pendant deux semaines. Certains employés aux services extérieurs du gouvernement provincial viennent de recevoir un avis leur apprenant que leur chèque de salaire couvrant la période du 1er au 15 avril qui devait leur être remis le 1er avril, ne leur sera donné que le 15 avril, soit 15 jours plus tard.

Avant que ce procédé injuste ne soit appliqué à tous les employés qui sont payés d'avance (i.e. les employés permanents), je vous demande l'appui de votre journal pour la protection des employés civils qui sont, en temps de guerre, presque les parias de notre société, écrasés sous le poids des impôts que le gouvernement fédéral ne nous lésine pas et exposés sans cesse à des contributions libérales... (mais moralement obligatoires), à des souscriptions qui n'en finissent plus: bons de la victoire, obligations de la victoire, aide à la Russie, Croix Rouge, etc... Pourtant, ce n'est le secret de personne que les fonctionnaires, en général, sont de petits salariés gagnant moins qu'une bonne partie de la main-d'œuvre dans les industries de guerre.

Le retard de quinze jours apporté au paiement de ces employés est injuste. Avant de m'expliquer, je tiens à préciser que je ne conteste pas du tout le droit pour un patron de ne pas payer ses employés qu'une fois le temps fait. C'est un procédé admis, équitable en soi, universellement employé.

L'injustice dont je parle réside dans le fait pour une entreprise de passer du mode de paiements anticipés au mode de paiement "comptant", laissant apparemment une période sans salaire. Une fois le premier système adopté, on ne doit plus changer — sans quoi le salarié reste un certain temps sans salaire, avec les conséquences qu'on peut facilement imaginer.

Dans le cas qui nous occupe, comment un brave père de famille qui attend sa paie du premier avril pour payer son loyer ainsi que nombre d'autres comptes suscités par les nécessités de la vie, parviendra-t-il à régler son propriétaire, son boucher, son épicière et ses autres fournisseurs? Si cet homme est le moins endormi, ses dépenses ont été calculées en prévisions de ce chèque qui ne viendra jamais. D'où, déficit immédiat et inévitable. Déséquilibre du budget familial. On peut facilement prévoir les complications créées par cette situation imprévue et imprévisible. Situation qui peut fort bien, dans le cas de revenu modeste, perturber l'économie de la famille pendant tout le reste de l'année.

Dans certains cas, la suppression de cette paie entraînera une suite assez prolongée et une longue suite de privations, de calculs, de soucis, qui ne peuvent être attribués à l'imprévoyance ou à la négligence de l'employé. En effet, pouvait-il songer que le gouvernement s'avisait tout à coup de supprimer un de ses chèques bimensuels? Injustice flagrante!

Quand le budget familial est équilibré avec peine et misère, le temps est mal choisi par le gouvernement de venir tout chambarder et compliquer une situation déjà pénible à cause des impôts, des plafonnements, des rationnements de toutes sortes.

Si vous jugez cette question digne d'intérêt, je vous serais bien reconnaissant d'informer vos lecteurs sur la manière dont le gouvernement provincial se sert pour pratiquer l'économie. Vos lecteurs sont des "électeurs". (Soit dit sans jeu de mot). Et l'on prétend que pour un gouvernement la crainte des électeurs est le commencement de la sagesse.

Veillez me croire,
UN SALAIRE

Pourquoi cela ?

St-Chrysostome, 18 mars 1943
Monsieur le directeur,
Le Devoir, Montréal.

Cher Monsieur,

Je viens de lire, dans votre édition du Devoir, du 18 courant, une correspondance signée "un de vos lecteurs assidus", et envoyée, comme protestation, contre la conduite injuste, pour ne pas dire plus, du speaker de Radio-Canada qui, dimanche dernier, 14 du mois, prenait plaisir à interrompre le discours, prononcé par le général Giraud, pour en donner une traduction anglaise. Je dis "plaisir", car, après tout, à quoi servaient ces interruptions qui ne donnaient que quelques bribes, en anglais, du discours de Giraud et, en même temps, empêchaient l'élément français de suivre complètement et intelligemment la suite du discours? Elles servaient, tout au plus, à faire connaître davantage le dédain qu'on entretient envers la population française du pays.

Comme le dit le correspondant, quand il s'agit d'un discours en anglais, on a bien soin d'annoncer à l'avance qu'après le discours, il sera émis une traduction française; mais quand c'est une allocution française, il ne faut pas faire attendre l'élément anglais pour lui faire connaître l'exposé du discours, ce ne serait pas juste; il lui faut une traduction immédiate, au risque qu'elle soit tronquée, incomplète et sans suite.

Comme fiche de consolation, on nous a transmis, le soir même, d'Ottawa, une reproduction sur disque, du même discours, mais incompréhensible à cause du mauvais état de la station, pendant le discours. Pourquoi, alors, ne nous avoir pas laissés tranquilles, le midi? La réception était bonne... J'entendais et comprenais très bien l'orateur, Radio-Canada est la propriété de l'Etat et l'Etat, le Dominion, comprend les deux éléments, anglais et français, tous deux ayant des privilèges égaux

et indiscutables. Pourquoi, alors, afficher cette différence de traitement, toujours au détriment de l'élément français? A mon tour, je proteste énergiquement contre le procédé, de la part d'un service, qui appartient à la population française et à la population anglaise, à titres égaux.

J'espère qu'on ne permettra plus un tel abus. Nous ne sommes pas la race inférieure.

Un de vos lecteurs de toujours,
N. de la R. — Le publiciste qui Radio-Canada, M. Léopold Houli, a donné à ce sujet des explications dans une lettre que nous avons publiée hier.

Entre nous

Monsieur le directeur,
Après le Labrador et la Jamaïque, on pourrait parler de nous rendre la tête de l'Etat du Maine qui nous a été arrachée en 1842 contre tout bon sens, en massacrant la ligne 45ème.

La colonisation de la vallée du fleuve (sic) Saint-Jean commençait déjà à se faire par les fils des paroisses du bas du fleuve Saint-Laurent (en commençant à Bellechasse) et par les Acadiens du Nouveau-Brunswick.

M. Blanchet, orateur au fédéral, puis à la Législature de Québec, député de Lévis, avait protesté et multiplié les requêtes (voir J.-Edmond Roy, Seigneurie de Lauzon, vol. III). Mais à cette époque, nous ne marchions pas avec Uncle Sam.

Aujourd'hui, MM. King et Roosevelt vont en guerre bras dessus, bras dessous et devront s'entendre, avant et à la paix. Et comme le Canada a été magnanime et plutôt collaborateur de Sam depuis 1939, celui-ci ne devrait pas être en reste de "générosité et de magnificence".

VIEUX LECTEUR

Pour la France et la Belgique affamées, rien...

Monsieur le directeur,

J'admire la déclaration du président de la Croix Rouge quand il dit que "de larges quantités de cigarettes sont expédiées chaque semaine par la Croix Rouge canadienne aux prisonniers canadiens et anglais en Europe", et que "six millions de dollars recueillis par l'envoi de boîtes de vivres, de vêtements, de jouets, d'instruments de musique, de cigarettes et de tabac aux prisonniers anglais et canadiens".

Serait-il indiscret de demander combien de navires de blé seront envoyés par la Croix Rouge aux millions d'enfants qui meurent de faim dans deux pays alliés, la France et la Belgique? Je ne puis croire qu'ils seront oubliés, après que les cigarettes seront fumées.

En Grèce occupée, le pays est ravitaillé, comme la Belgique l'était par M. Hoover et les Américains pendant l'autre guerre. Pourquoi pas la France et la Belgique aujourd'hui? Avant novembre, les affamés déclaraient recevoir les vivres en

voies. Ces enfants affamés vivaient avec du pain et de l'eau. Ils n'ont que l'eau de leurs ruisseaux. Le blé reste entassé dans notre Ouest où l'on ne sait où le mettre.

On pensa peut-être à eux quand ils seront au cimetière, et que les vendeurs de cigarettes auront fait fortune.

Tout le monde sait que la Belgique est notre alliée et combat à nos côtés. La France aussi est notre alliée, puisque le général Giraud et le général de Gaulle combattent à nos côtés, qu'ils déclarent que la France n'a pas accepté l'armistice.

Si les Français sont morts ou mourants de faim, comment pourront-ils répondre à notre appel et nous aider à libérer leur pays? Il est connu de tous qu'ils ne reçoivent rien d'Afrique et qu'ils souffraient déjà de famine quand ils en recevaient d'énormes quantités de vivres, avant novembre dernier.

UN CANADIEN FRANÇAIS

Que penser de cela ?

La Malbaie, le 16 mars 1943
M. le directeur, Le Devoir,
Montréal.

Monsieur le directeur,

Je lis dans votre journal du 15 mars la lettre ouverte d'un commissaire d'écoles qui prétend répondre à celle de la présidente de la Fédération des institutrices rurales.

Permettez-moi de faire remarquer à ce monsieur que la présidente de la Fédération des institutrices rurales n'a jamais fait paraître dans votre journal, ni ailleurs, de lettre pour attaquer les commissaires d'écoles, les cultivateurs ou l'U.C.C. Elle a été autorisée par le Comité exécutif de la Fédération à répondre aux attaques faites par un groupe d'écueilles contre les institutrices, dans La Terre de Chez Nous des 2 et 9 décembre 1942, et Mlle la directrice de la page féminine du Devoir a bien voulu reproduire notre article paru d'abord dans La Petite Feuille, organe de notre Association. Votre correspondant, qui se pose en défenseur de l'U. C. C. après nous avoir reproché de défendre trop chaleureusement notre organisation professionnelle, devrait bien commencer par lire le journal de sa propre association: il serait ainsi mieux au courant des faits.

Nous ne voulons point discuter personnellement avec un individu qui n'est nullement au courant de la situation des institutrices, ni dans la province, ni même dans Sainte-Marguerite de Dorchester; car nous savons, nous, de façon certaine, que les institutrices, comparées à des reines, qui enseignent à Sainte-Marguerite de Dorchester, ne sont pas du tout satisfaites de la générosité de leur commission scolaire qui est une des trois seules municipalités du district no 57 à ne pas payer le salaire minimum de \$400 à son personnel enseignant.

M. le commissaire Gendron a des opinions peu flatteuses à l'égard de la classe instruite et cultivée; à l'en croire, seules les femmes ignorantes sont capables de travailler et de "fonder de solides foyers d'agriculteurs". D'après lui, on choisit, pour les envoyer au séminaire, au collège ou au convent, les enfants vaniteux, exigeants, égoïstes et paresseux "qui ont peur de travailler et de se salir"; et pourtant c'est parmi ceux-là que se recrutent l'élite: prêtres, religieux, religieuses, etc., tous gens qui ne craignent ni le travail ni le sacrifice. La tâche de l'institutrice qui passe ses journées avec trente ou quarante enfants de tout âge, de tous caractères et de toute éducation familiale, se compare avantageusement à celle de sa soeur qui reste paisiblement à la maison avec sa mère.

La présidente de la Fédération, après avoir enseigné pendant trente ans, et avoir parcouru, au cours des six dernières années, la province tout entière, en fait long sur les misères des institutrices et sur la prétendue générosité des commissaires d'écoles. Et elle est en mesure d'affirmer catégoriquement que la bonté, de l'honorable secrétaire provincial, comparant certains commissaires d'écoles à Scaphin Poudrier, prend corps de tragique vérité quand on songe aux cas pitoyables d'injustice et de mesquinerie qui nous sont signalés par centaines chaque année depuis l'établissement de notre Fédération.

Merci, monsieur le directeur, pour votre bienveillante hospitalité.

Laure GAUDREAU,
présidente Fédération C.I.R., Inc.

Pour persévérer

par le R. P. ARCHAMBAULT, S.J.

C'est le titre d'un petit livre, où sont condensées la science et l'expérience d'un homme d'oeuvre, dont l'entrain et l'activité révèlent un maître dans l'art de persévérer.

Puisque le salut ne dépend pas de bonnes dispositions que l'on a pu avoir pendant quelques heures, il faut songer à les entretenir en nous, et voici ce que le livre du Père Archambault nous propose, non nova sed nove, en autant de chapitres, qui sont autant d'aspects du même sujet, le service de Dieu...

Ce n'est pas là un livre de méditation, c'est le manuel pratique de la sainteté. Ouvrez-le: vous le lirez jusqu'au bout. Ne craignez pas qu'il vous entraîne trop loin; un livre pratique doit rester dans le possible. Mais, s'il vous conduisit loin, où serait le mal? Et qu'avez-vous à craindre? Cela n'arrivera pas malgré vous ou, du moins, malgré le meilleur de vous-même.

Juge C.-E. DORION,
de la Cour d'appel.
Brochure de 185 pages. Au comptoir 50 cts; par la poste, 55 cts.
Service de Librairie du Devoir.

En Angleterre, les dépendants des civils tués dans les raids aériens reçoivent des pensions de l'Etat.

L'industrie manufacturière EN TEMPS DE GUERRE



Les faits suivants, extraits du sommaire des opérations de l'année de la Montreal Cottons Limited, donnent une idée de la tâche que l'industrie canadienne doit remplir de nos jours.

- La production pour fins de guerre à la fabrique de Valleyfield a augmenté de 40 pour cent sur l'année précédente. L'exécution de commandes directes ou indirectes de guerre depuis 1939 représente 41 millions de verges.
- Le total des gages annuels représente une hausse de 75% sur 1939 par suite, principalement, de l'augmentation du nombre des employés et du travail; la moyenne par heure des gages versés aux employés de l'établissement (y compris le boni de vie chère) est de 44 pour cent plus élevée qu'avant la guerre.
- Pour aider l'effort de guerre du pays, les impôts ont aussi augmenté énormément. La provision pour l'impôt sur le revenu et les taxes sur les excédents de profits est de \$1,627,000.00 en 1942, soit près de dix fois plus que le total de 1939 qui était de \$164,000.00.

THE MONTREAL COTTONS LIMITED

VALLEYFIELD, QUÉBEC



LES DEVOIRS DE GUERRE DU CITOYEN

Être loyal, obéir aux lois, payer les impôts ordinaires, pourvoir à sa subsistance et à celle de sa famille, épargner quelque chose en vue de son indépendance future — tels sont les devoirs relativement simples du citoyen en temps de paix.

Mais en temps de guerre, les choses vont autrement. Même s'il ne peut avoir le privilège d'entrer dans l'armée, le citoyen a des devoirs ardues qui

font appel à toutes ses ressources en fait de caractère, d'industrie et de moyens financiers. Outre les besoins normaux, il y a le fardeau des impôts extraordinaires, les Obligations

de la Victoire et les Oeuvres de guerre.

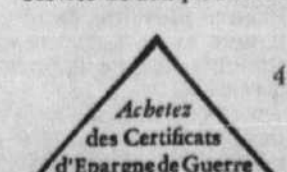
La guerre impose de telles obligations financières que le citoyen doit pour y faire face, pratiquer une épargne exceptionnelle, rigoureuse, systématique et pleine de détermination.

La Banque de Montréal vous offre le service d'un Compte d'Épargne spécial, où vous pouvez déposer à chaque jour de paye, ou à toute échéance de vos revenus, le montant nécessaire pour couvrir vos obligations de guerre à l'échéance.

BANQUE DE MONTREAL

"BANQUE QUI ACCUEILLE BIEN LES PETITS DEPOSANTS"

Service de banque moderne et expérimenté... fruit de 125 années de fructueuses opérations



45 SUCCURSALES À MONTREAL et les ENVIRONS

LA VIE SPORTIVE

Le Canadien a subi son deuxième échec aux mains des Bruins de Boston

Les salariés d'Arthur Ross ont encore eu raison du Tricolore en gagnant la deuxième partie de la série par 5 à 3 — Le Boston a pris l'avantage dans la deuxième période tandis que les Habitants se sont ralliés à la troisième manche pendant que Crawford purgeait une punition — Drillon compte deux points

Boston, 24. — Les Habitants de Dick Irvin ont vu leurs chances grandement compromises hier soir lorsqu'ils perdirent la deuxième partie de la série contre les Bruins de Boston car les gars du géant Ross ont maintenant deux victoires à leur crédit et il ne leur faut que deux autres succès semblables pour s'assurer le droit de se mesurer contre le vainqueur de la série Toronto-Détroit. Les locaux sont sortis vainqueurs du Canadien hier soir par le compte de 5 à 3 et ce n'est que dans la troisième période que le Bleu Blanc Rouge a réussi à déjouer Frank Brimsek.

Les Bruins se sont montrés fort redoutables particulièrement à la deuxième période alors qu'ils prirent une avance de trois points et au milieu de la troisième période, les Canadiens tiraient à l'arrière par le compte de 4 à 0.

Les Canadiens opérèrent cependant un rattrapage pendant la punition de J. Crawford environ six minutes avant la fin en enregistrant trois points en une minute et 17 secondes de jeu pour porter les points à 4 à 3. Mais environ une minute plus tard, les Bruins ajoutèrent un autre but à leur actif pour compléter le pointage. Par la suite, ils se contentèrent de jouer sur la défensive pour conserver leur avance de deux points.

Art Jackson a dirigé l'attaque des vainqueurs en comptant deux buts et en s'assurant une assistance. Bill Cowley et Bill Hollett ont également participé à deux points pour les vainqueurs. Gordie Drillon a été le plus efficace pour les Canadiens dans le pointage en comptant deux buts pendant que Crawford purgeait sa punition. Buddy O'Connor s'est également assuré deux assistances.

La première période a fourni du jeu rude et rapide mais aucun point ne fut enregistré. Dans cette première période, les Canadiens eurent de belles opportunités car les Bruins furent en infériorité numérique. Le capitaine Dit Clapper reçut une punition mineure et un peu plus tard, l'arbitre Bill Chadwick lui imposa une majeure pour avoir coupé accidentellement Joe Benoit au-dessus de l'oeil droit avec un coup de bâton. Joe Benoit put revenir au jeu environ cinq minutes plus tard après avoir été pansé.

Environ cinq minutes après le début de la deuxième période, Bouchard passa au pénitencier pour avoir accroché l'un de ses rivaux et pendant son séjour au frigidaire, les Bruins en profitèrent pour ouvrir le pointage. Ce fut le jeune Don Gallinger qui a réussi l'exploit en déjouant Paul-Emile Bibeault sur des passes de Benoit, Guidolin et de Flash Hollett. Environ quatre minutes avant la fin de la période, Bouchard passa de nouveau au pénitencier et les Bruins en profitèrent de nouveau pour compléter. Cette fois ce fut Ab de Marco, une récente acquisition des Bruins, qui prit Bibeau en défaut sur des passes des joueurs de défense Bill Hollett et Dit Clapper au cours d'une attaque en masse.

Moins de deux minutes avant la fin de la période, Art Jackson s'assura son premier but après une belle série de passes avec Jack Crawford et Bill Cowley.

Les Bruins se lancèrent de nouveau à l'attaque au début de la troisième période et environ sept mi-

Ken Mosdell fait triompher les Aviateurs

Ottawa, 24. — Les Aviateurs de Don Penniston ont causé une surprise hier soir dans la quatrième partie de la série finale de la Ligue Senior de Québec; les gars de l'Aviation ont eu raison des Commandos d'Ottawa par 3 à 2, pour se mettre sur un pied d'égalité avec les gars de Bytown, grâce au but enregistré par Ken Mosdell, trente-quatre secondes avant la fin de la troisième période.

Comme la série est de trois dans cinq, la joute décisive aura lieu vendredi soir au Forum de Montréal, et le vainqueur sera qualifié pour participer à la série de la coupe Allan, emblème du championnat senior canadien.

Ken Mosdell prit Louis Saint-Denis en défaut après une belle manœuvre individuelle seulement 34 secondes avant la fin de la joute. Il s'échappa seul et lorsque les joueurs de défenses, Al Barnes et Walt Murray vinrent en collision en tentant de reculer à l'arrière-garde, Ken Mosdell n'eut aucune difficulté à aller déjouer Saint-Denis dans les buts.

Une foule de 8,495 personnes, la plus grosse assistance de la saison, a vu les aviateurs accomplir cet exploit.

Al Barnes donna une avance d'un point aux Commandos à peine une minute après le début de la partie. Il le fit sur des passes d'Alex Shibusky et de Mac Colville.

Les Aviateurs prirent les devants à la 2e période en comptant deux points à un intervalle de sept secondes. Ken Kilrea et Herman Gruhn étaient au pénitencier lorsque ces deux points furent réussis, environ trois minutes avant la fin de la période.

Jimmy Haggerty a complété le premier sur une passe de Pickles McNichols, tandis que Bob Lee a donné les devants aux aviateurs sept secondes plus tard en déjouant Saint-Denis avec l'aide de Ken Mosdell.

Six minutes venaient à peine de s'écouler, dans la 3e période, lorsque Alex Shibusky égala le compte en lançant le disque dans les buts de Claude Bourque, après une mêlée devant le cerbère des Aviateurs. Walt Murray et Neil Colville furent crédités d'assistances.

Les deux clubs s'égalisèrent pour briser cette égalité, mais ce fut Ken Mosdell qui, quelques secondes avant la fin, alors que tous les amateurs s'attendaient à assister à une période supplémentaire, que Ken Mosdell s'est révélé le héros de la joute.

Dans les dernières secondes de jeu, les Commandos enlevèrent leur gardien de buts pour placer six joueurs à l'attaque dans une tentative d'égaliser les chances. Il ne réussirent qu'un seul lancer sur Claude Bourque, et ce dernier l'arrêta avec sa jambière.

Composition des équipes:
R. C. A. F. — Buts: Bourque; défenses: Edmonds et Brennan; centre: Mosdell; ailes: Laprade, Emberg, Haggerty, Gordon, Gruhn, Lee, MacNichols.
COMMANDOS. — Buts: St-Denis; défenses: Reardon et Barnes; centre: N. Colville; ailes: M. Colville et Shibusky; Subs: Murray, Slowinsky, Kilrea, Brunning, Bruce, Fenn, Poirier.
Arbitres: Garney Large, Hugh Lean, Toronto.

Première période
Pas de point.
Pun.: Clapper, 2 et 5 m., Shewchuk, Benoit, Demarco.

Deuxième période
1 Boston: Gallinger 6.07
(Guidolin, Hollett)
2 Boston: Demarco 16.39
(Hollett, Clapper)
3 Boston: A. Jackson 18.02
(Crawford, Cowley)
Pun.: Bouchard (2), Shewchuk, H. Jackson.

Troisième période
4 Boston: Cain 6.46
(A. Jackson, Cowley)
5 Canadien: Drillon 14.28
(Lach, Blake)
6 Canadien: Blake-O'Connor 15.02
7 Canadien: Drillon 15.45
(Blake, O'Connor)
8 Boston: A. Jackson 18.56
Pun.: McMahon, Clapper.

Deuxième période
2—R. C. A. F., Haggerty (McNichols) 16.33
3—R. C. A. F., Lee (Mosdell) 16.40
Punitions: Kilrea, Gruhn.

Troisième période
4—Commandos, Shibusky (M. Colville, Murray) 19.26
5—R. C. A. F., Mosdell 19.26
Punitions: Mosdell, Lee, Shibusky.

Statistiques de la Coupe Stanley

	B.	A.	P.
Blake, Canadiens	3	4	6
Carveth, Detroit	2	2	4
A. Jackson, Boston	0	3	0
Lach, Canadiens	1	2	3
O'Connor, Canadiens	1	2	3
Cowley, Boston	1	2	3
Drillon, Canadiens	2	2	0
McMahon, Canadiens	0	0	4
Cain, Boston	1	1	2
Douglas, Detroit	1	1	2
Douglass, Toronto	0	2	2
J. Hamilton, Toronto	1	1	2
Gallinger, Boston	3	0	2
Guidolin, Boston	0	2	0
Grosso, Detroit	1	1	2
Benoit, Canadiens	0	1	0
Hiller, Canadiens	0	1	0
Portland, Canadiens	0	1	0
Liscombe, Detroit	1	0	1
Brunet, Detroit	0	1	0
Wares, Detroit	1	0	1
Hill, Toronto	1	0	1
H. Jackson, Boston	0	1	4
Hollett, Boston	0	3	2
Aubuchon, Boston	1	0	1
Clapper, Boston	0	1	1
R. Hamilton, Toronto	1	0	1
Carr, Toronto	1	0	1
Taylor, Toronto	0	1	0
Forsey, Toronto	0	1	0
Gettiffe, Canadiens	0	0	2
DeMarco, Boston	1	0	2
McDonnell, Toronto	0	0	2
Orlando, Detroit	0	0	2
J. Stewart, Detroit	0	0	2
G. Stewart, Toronto	0	0	2
Bouchard, Canadiens	0	0	4

Les Leafs de Toronto ont triomphé des Ailes Rouges de Détroit, hier

Les hommes de Happy Day se sont mis sur un pied d'égalité avec le Détroit en gagnant la deuxième partie de la série semi-finale — Jack McLean enregistre le but décisif au bout de 130 minutes et 18 secondes de jeu — Une victoire pour chaque club — La prochaine rencontre aura lieu dans la Ville Reine

Détroit, 24. — Les Leafs de Toronto et les Ailes Rouges de Détroit se sont engagés dans un véritable marathon de hockey hier soir, alors que se disputait la deuxième partie de la série entre ces deux clubs de la Ligue Nationale.

Les Leafs et le Détroit ont dû jouer pendant 130 minutes et 18 secondes avant de pouvoir décider de la victoire, et ce sont les gars de Happy Day qui l'ont emporté par le compte de 3 à 2 pour égaliser les chances.

Ce n'est que dans la quatrième manche supplémentaire que les Torontois ont pu mettre fin aux hostilités, lorsque Jack McLean a enregistré le but décisif. Les deux clubs ont maintenant chacun une victoire à leur crédit et les deux équipes se rendront maintenant à Toronto pour y jouer leurs deux prochaines joutes.

Joe Carveth s'est mis en évidence en comptant les deux points des Ailes Rouges pour forcer du temps supplémentaire, tandis que Reg Hamilton et Lorne Carr complètent les points des Leafs dans les périodes régulières. Dans la première période, Joe Carveth ouvrit le pointage après une belle manœuvre individuelle.

Moins d'une minute après le début de la deuxième période, Reg Hamilton a égalisé les chances en allant prendre Mowers en défaut lui aussi après une belle manœuvre individuelle. Environ quatre minutes avant la fin de la période, Lorne Carr a permis aux Leafs de prendre les devants pour la première fois en comptant sur des passes de Billy Taylor et de Jack Forsey.

Ce n'est que six minutes avant la fin de la troisième période que les locaux égalisèrent les chances. Ce fut encore Joe Carveth qui logea le disque dans les buts de Bobby Douglas. Cette fois il le fit avec l'aide de Les Douglas.

Les deux clubs s'égalisèrent ensuite, mais dans les 2 premières périodes.

Tournoi omnium à Pinehurst

Pinehurst, N.C., 24. — Le golfeur Bobbie Cruikshank, de Richmond, Va., âgé de 48 ans, a pris les devants lors de la première ronde du 41e tournoi annuel de golf omnium de la Caroline du Nord et de la Caroline du Sud ici hier, en réussissant un résultat de 36-35-71, soit un coup en-dessous de la normale.

Joe Kirkwood, de Philadelphie, était en seconde place derrière Cruikshank avec un résultat de 72, suivi de Johnny Farrell, un champion omnium des environs de 1920, avec un résultat de 73. Venaient ensuite Joe Turnesa, qui livra une belle lutte à Bobby Jones il y a longtemps dans le tournoi omnium pour le championnat des États-Unis, et Gene Sarazen, qui remporta tous les tournois importants alors qu'il était à son meilleur.

L'émuleur amateur était James T. Hunter, qui réussit un résultat de 76, et le soldat Ronnie Williams. Le tournoi était ouvert cette année seulement à des joueurs de 35 ans et plus. Les soldats en bas de cet âge étaient également admis mais seulement cinq participèrent à l'événement, tandis que d'autres joueurs dans les usines de guerre n'ont pu se libérer.

Voici les résultats de la première ronde:

Cruikshank Richmond V.	36	35	71
Kirkwood, Philadelphie	35	37	72
Farrell, Baltusrol, N.J.	36	37	73
Turnesa, Brock, N.Y.	40	34	74
Sarazen, Brook, Conn.	37	37	74
x-Hunter, N. Adams, Mass.	37	39	76
Goldbeck, M. Kisco, N.S.	37	40	77
Miner, New-Ben, N.C.	38	40	78
x-Benedict, W. Plal, N.Y.	39	41	80
Galloway, Pinehurst	38	42	80
x-Gardiner, Planedo, N.Y.	39	42	81
x-Laine, Detroit	40	42	82
x-Williams, Detroit	40	42	82
House, Ludlow, Mass.	39	44	83
Barlow, Pinehurst	41	43	84
x-Randolph, Pinehurst	42	42	84
x-Northrop, Salisbury, N.S.	44	40	84
x-Roberts, S. Hadley, M.	39	45	84
Bronson, W. Newton, M.	42	43	85
Kennedy, C. Camp, Ky.	42	43	85
x-Snow, W. Salem, N.C.	45	41	86
x-Connelly, Stamford, Co.	42	45	87
x-Driscoll, Philadelphie	43	44	87
x-Mansfield, Boston	44	43	87
Nicoll, Belmont, Mass.	46	41	87
x-Downton, Charlotte N.C.	44	44	88
x-Crosland, Charlott. N.C.	46	43	89
Ackerbloom, Knollwood	45	44	89
F. South, Pines, N.C.	45	44	89
x-Rhea, Pittsburgh	44	44	89
x-Warren, Braeburn, Bos.	47	45	92

x-Amateurs.

Un confrère dans le deuil

Toronto, 24. — L'officier-pilote Alex Morrison, de la C.A.R.C., fils de W. J. Morrison, rédacteur sportif bien connu de la Gazette de Montréal, a été tué en action aux Indes, d'après une nouvelle reçue par sa sœur, Mme J.-G. Guthbert, de Parkside Drive.

Étudiant comme ingénieur à l'université McGill, le jeune Morrison reçut ses ailes le 1er janvier 1941, et partit outre-mer peu de temps après. Il fut envoyé aux Indes un an plus tard, faisant 700 milles du voyage à pied par la route de Birmanie.

La finale aura lieu dans l'Ouest

Toronto, 24. — Maintenant que les Bear Cats de Port-Arthur sont éliminés des séries de détail de la coupe Allan, il est presque certain que la finale du championnat senior du Canada sera disputée dans l'Ouest du pays. Si les Bear Cats avaient gagné le championnat de l'Ouest il aurait été possible que la

Dans le monde ouvrier

Nouveaux officiers du Conseil des métiers de la construction — Montréal arrive en tête pour le nombre des ouvriers organisés — Ce que réclame la nouvelle Fédération des ouvriers des munitions

Dans la construction

Au cours de son assemblée régulière le Conseil des Syndicats des métiers de la construction a procédé à l'élection des membres de son comité exécutif, des délégués au conseil central des syndicats catholiques de Montréal comme aussi du comité des lettres de créances.

C'est M. Ad. Gosselin qui présida l'assemblée et l'élection. Les membres du comité exécutif élus sont les suivants: MM. H. Laverdure, représentant de l'Association nationale des briquetiers et maçons et du Syndicat des tailleurs de pierre; H. Bessette, représentant du Syndicat des charpentiers-menuisiers; Joseph Arcand, représentant du Syndicat des peintres et tapissiers; Roméo Charpentier, représentant de l'Association des surintendants et contremaîtres de l'industrie de la construction; Carlo Peressi, représentant de l'Association des ouvriers de l'industrie du marbre, tuile et terrazzo; J.-E. Lamoureux, représentant de l'Association des plâtriers et finisseurs en ciment, des poseurs de lattes en bois et métal. A la prochaine réunion, M. Henri Vinet sera élu comme représentant du Syndicat des plombiers et poseurs d'appareils de chauffage et du Syndicat des poseurs d'acier d'armature en béton.

Les délégués du conseil au conseil central des Syndicats catholiques sont les suivants: MM. Emile Rousseau, René Lapointe et J.-A. Gagné; les membres du comité des lettres de créances sont: MM. Emile Rousseau, O. Douville et René Lapointe.

Arbitres: Frank King Clancy, Aurel Joliat et Archie Wilcox.

Première période
1—Détroit, Carveth 12.36
Punitions: Simon, Jones et McDonald.

Deuxième période
2—Toronto, R. Hamilton 52
3—Toronto, Carr (Forsey, Taylor) 16.27
Punitions: J. Stewart, Davidson, Orlando.

Troisième période
4—Détroit, Carveth 12.47
(Douglas) 12.47
Première période supplémentaire
Aucun point.

Deuxième période supplémentaire
Aucun point.

Troisième période supplémentaire
Aucun point.

Quatrième période supplémentaire
5—Toronto, McLean 10.18
Aucun point.

HOCKEY

Résultats d'hier

LIGUE NATIONALE (Semi-finales)
Boston 5, Canadien 3. (2e partie d'une série de 4 dans 7. Boston mène par 2 à 0).

Toronto 3, Detroit 2. (2e partie d'une série de 4 dans 7. Les club sont égaux, 1 à 1).

LIGUE SENIOR (Finale)
Aviation 3, Ottawa 2. (4e partie d'une série de 3 dans 5. Les clubs sont égaux, 2 à 2).

INTERMÉDIAIRE PROVINCIALE
Cherrier 7, Valleyfield 2. (2e partie d'une série de 2 dans 3. Les deux clubs sont égaux, 1 à 1).

LIGUE DÉFENSE NATIONALE (Finale)
Marine 9, Armée de Huntingdon 6. (Marine remporte la série de 2 dans 3 par 2 à 1).

Parties d'aujourd'hui
LIGUE AMERICAINE (Semi-finales)
Hershey à Buffalo. (4e partie d'une série de 4 dans 7. Buffalo mène par 2 à 1).

Indianapolis vs Canadien. (1ère partie d'une série de 2 dans 3).

JUNIOR PROVINCIAL
Mont-Royal vs Canadien. (1ère partie d'une série de 2, total des points).

Séance de boxe au Saint-Jacques

Les fervents de la boxe auront l'avantage d'assister à une séance ce soir à la salle du marché Saint-Jacques alors qu'un programme assez intéressant sera à l'affiche.

Un combat de championnat de dix rondes sera présenté en finale: Len Wadsworth de Sudbury, et Willie Shanks, de Montréal, se disputeront le championnat poids moyen du Canada, titre détenu par Wadsworth depuis cinq ans.

Mais Alper, en plus de ce combat, présentera en semi-finale le protégé de Maurice Foreman, qui fit sensation dans tous ses précédents combats; Louis "Lulu" O'Connor, qui est reconnu parmi les meilleurs boxeurs poids mouches du pays. Il fera face dans un combat payal de six rondes, à Lucien Drouin, de Québec. Ce match devrait être sensationnel et nul doute que les amateurs ne voudront pas le manquer. Dans son dernier combat O'Connor a triomphé de Marcel Drouin par mise hors de combat en trois rounds. Lucien Drouin a promis qu'il vengerait l'échec de son frère ce soir.

Len Wadsworth s'est déclaré en excellente condition pour défendre son championnat contre le dangereux Willie Shanks. Le champion s'est entraîné légèrement au gymnase de la Place Viger et a impressionné les spectateurs présents.

Shanks a terminé son entraînement hier soir et il a dit qu'il était très confiant de battre son rival adversaire. Une foule record assistera probablement au programme de boxe du matchmaker Max Alper ce soir au marché Saint-Jacques. Outre les combats Wadsworth-Shanks et Drouin-O'Connor, les rencontres suivantes sont également au programme: Coursoi vs Gosselin; Viau vs Lemieux; Barnham vs Morand; et Lapensee vs Hadath.

série soit disputée à Toronto.

Le club de la R.C.A.F. est venu d'un arrière pour éliminer le Port-Arthur qui était reconnu comme étant le plus puissant club composé de civils.

Le Syndicat présentera prochainement.

Mille dollars à Doug Bentley

Chicago, 24. — Doug Bentley, aile gauche des Esperviers de Chicago, est parti pour sa ville natale, Delisle, Saskatchewan, hier, porteur d'un chèque de mille dollars auquel il ne s'attendait guère.

C'est un cadeau du major Frédéric McLaughlin, propriétaire des Esperviers, pour l'exploit de Doug Bentley, qui a fini la saison régulière en tête des complètes de la ligue Nationale de hockey, avec un total de 73 points, égalant par là le record de tout temps, établi par Conney Weiland, des Bruins de Boston, en 1929-1930.

Les autres dates sont choisies

Si une cinquième, une sixième ou une septième partie est nécessaire dans la série semi-finale des éliminatoires de la Ligue Nationale entre les Canadiens et le Boston, ces parties auront lieu le 30 mars à Boston, le 1er avril à Montréal et le 4 avril à Boston.

Mervyn Red Dutton, président intermédiaire de la N.H.L., a déclaré que ces dates avaient été choisies, à cause des annués de voyage pour les clubs.

Retraite fermée pour jeunes gens

Du 30 mars au 2 avril, une retraite fermée pour jeunes gens aura lieu à la maison du Christ-Roi, à Châteauguay-Bassin. Pour informations, adressez-vous, soit à M. J. Arthur Martineau, FR. 2541, soit à M. Marcel Martineau, DO. 9153.

Nombreux sont les animaux sauvages qui courent plus vite que le loup, mais le loup peut courir plus vite que n'importe quel autre animal, à cause des annués de voyage pour les clubs.

La Commission des Ecoles catholiques de Verdun annonce la tenue d'une Journée d'étude le 26 mars prochain sous la présidence de MM. les Commissaires.

Il y aura messe à 9h. le matin, à l'église Notre-Dame de la Paix, célébrée par l'abbé Joseph Juges, directeur des études à la Commission.

A la séance de l'avant-midi, à 10 h. 30, à l'école Notre-Dame de la Paix, 3500, rue Wellington, M. Esdras Minville, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal, prononcera une conférence sur le sujet suivant: "Éducation nationale et économique de nos enfants".

L'après-midi, il y aura des conférences-groupes de méthodologie de l'arithmétique à l'école supérieure Notre-Dame des Sept-Douleurs, 320, avenue de l'Église.

Messe de requiem pour le cardinal Hinsley

Londres, 24 (G.P.). — Une messe de requiem pour le repos de l'âme du cardinal Arthur Hinsley, archevêque de Westminster et primat de l'Église catholique romaine en Angleterre, décédé le 17 mars, a été célébrée hier à la cathédrale de Westminster en présence de cinq archevêques et évêques et de plus de 6,000 personnes. L'archevêque de Liverpool a lu un message spécial de bénédictions émanant du Saint-Père. Parmi les assistants, on remarquait le général Charles de Gaulle, qui a été vivement applaudi par la foule au moment où il quittait la cathédrale.

Les industries albertaines

Edmonton, 24 (C.P.). — M. F.-D. Sutcliffe, président du comité de législation de l'Association canadienne des manufacturiers, section de l'Alberta, a déclaré lundi, au comité parlementaire de l'agriculture, que certains manufacturiers de cette province n'hésiteront pas à se transporter dans l'Est du Canada, "si l'Assemblée législative continue de grever l'industrie dans la mesure où le prévoit le projet amendement la loi des accidents du travail".

La Commission des Ecoles catholiques de Verdun annonce la tenue d'une Journée d'étude le 26 mars prochain sous la présidence de MM. les Commissaires.

Il y aura messe à 9h. le matin, à l'église Notre-Dame de la Paix, célébrée par l'abbé Joseph Juges, directeur des études à la Commission.

A la séance de l'avant-midi, à 10 h. 30, à l'école Notre-Dame de la Paix, 3500, rue Wellington, M. Esdras Minville, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal, prononcera une conférence sur le sujet suivant: "Éducation nationale et économique de nos enfants".

L'après-midi, il y aura des conférences-groupes de méthodologie de l'arithmétique à l'école supérieure Notre-Dame des Sept-Douleurs, 320, avenue de l'Église.

Messe de requiem pour le cardinal Hinsley

Londres, 24 (G.P.). — Une messe de requiem pour le repos de l'âme du cardinal Arthur Hinsley, archevêque de Westminster et primat de l'Église catholique romaine en Angleterre, décédé le 17 mars, a été célébrée hier à la cathédrale de Westminster en présence de cinq archevêques et évêques et de plus de 6,000 personnes. L'archevêque de Liverpool a lu un message spécial de bénédictions émanant du Saint-Père. Parmi les assistants, on remarquait le général Charles de Gaulle, qui a été vivement applaudi par la foule au moment où il quittait la cathédrale.

Les industries albertaines

Edmonton, 24 (C.P.). — M. F.-D. Sutcliffe, président du comité de législation de l'Association canadienne des manufacturiers, section de l'Alberta, a déclaré lundi, au comité parlementaire de l'agriculture, que certains manufacturiers de cette province n'hésiteront pas à se transporter dans l'Est du Canada, "si l'Assemblée législative continue de grever l'industrie dans la mesure où le prévoit le projet amendement la loi des accidents du travail".

La Commission des Ecoles catholiques de Verdun annonce la tenue d'une Journée d'étude le 26 mars prochain sous la présidence de MM. les Commissaires.



Soixante-quinze ans de musique

La Confédération... l'O Canada... l'état actuel

par Eugène LAPIERRE, D. M.

PRIX DAVID 1937

SOIXANTE-QUINZE ANS de vie, c'est une réussite dans un pays où tant d'entreprises s'effacent emportées par les vicissitudes ou par l'esprit d'entreprise. En 1868, date de la fondation de Dupuis Frères, les Canadiens français apparaissent à un tournant. Ils viennent d'être constitués en nation avec leurs concitoyens anglais. Toutes les provinces canadiennes se fédéralisent à la façon des Etats-Unis. On compte que la vie reprendra d'un nouvel essor.

La prospérité sera toutefois lente à revenir. Le sens national reste longtemps timide. Jusque vers 1880, époque de la composition de l'O Canada, il règne partout comme une vague névrose dont peut-être nous ne sommes pas encore assez débarrassés.

Le fondateur de la Confédération, du côté canadien-français, fut, comme on sait, Georges-Etienne Cartier. Il nous intéresse à un autre titre. C'est l'auteur de la belle et noble chanson: "O CANADA, MON PAYS, MES AMOURS" qui faillit devenir hymne national. La jeunesse de ce temps apparaît fébrile, anxieuse, instable. Elle cherche à exprimer l'âme du pays et ce, par la chanson. Dans les quinze ans qui vont suivre, les tentatives de chant national sont innombrables. Il faudra attendre Calixa Lavallée pour trouver le chant de la Confédération canadienne. Plus que quiconque, il y est préparé. Soldat dans la Guerre Civile américaine, il a suivi là un apprentissage nouveau genre. Premier musicien d'une fanfare militaire au service des troupes, il a, durant plus d'un an, joué des airs patriotiques enivrants pour le compte de l'Etat du Rhode Island. Il a vérifié, comme sur place, l'influence et la magie des hymnes nationaux sur l'imagination populaire. Quand il revient se fixer chez nous, il rêve tout de suite de donner à son pays le chant collectif qui devient nécessaire. Il réalise bientôt, sur les strophes de Rouhier, le chef-d'œuvre que l'on sait. Avec LA MARSEILLAISE, l'O CANADA constitue un modèle de composition musicale lyrique au service d'un peuple latin. Lavallée a ainsi planté bien avant, dans le sol, une borne impérissable où se lit le chiffre de nos origines.

Tous les étrangers qui écoutent notre hymne national en emportent la conviction que les Canadiens français ont du talent pour la musique. Lavallée en effet n'est pas une exception. De son vivant se lève un autre météore, Emma LaJeunesse, la grande Albani, qui nous retrouverons dans la suite de cet article. Nous la citons ici à seule fin d'énumérer quelques traits de la vie musicale à l'époque de la Confédération. Le mouvement est parallèle à l'éveil littéraire de 1860. Les grands noms à citer sont souvent ceux de fils ou de petits-fils de Patriotes.

Il existe à Montréal, en 1870, qu'on le croie ou non, une grande publication, une REVUE de la musique: "LE CANADA MUSICAL" de A.-J. Boucher. Cette revue, très bien faite, vivra jusqu'en 1881 et comptera sept volumes, grand format. LE PASSE-TEMPS de Bélair excepté, c'est un record dans la vie d'un journal voué à l'art musical au Canada. De 1875 à 1881 cette feuille importante résume toute la vie musicale des Canadiens français. Jusqu'aux petites affiches qu'on y trouve témoignent d'une effervescence artistique notable comme aussi des espoirs des musiciens du temps. Certains concerts semblent d'une tenue vraiment exceptionnelle pour l'époque. Les noms qui reviennent le plus souvent dans les chroniques sont: Arthur Lavigne, éditeur, Ernest Lavigne, compositeur, Albani, cantatrice, Jéhin Prume, violoniste belge, Rosita Del Vecchio, chanteuse, Alexis Contant, le futur compositeur de "Cain" et de la "Marche Héroïque", François Boucher, trop tôt disparu, et, il va sans dire, Calixa Lavallée qui domine tout le groupe. Mentionnons aussi ce curieux Salomon Mazurette, réfugié à Détroit, qui trouve le tour d'écrire et de faire vendre sa musique au prix fort. Plus de deux cents compositions de tous genres! La chronique rapporte un article du "Monde" de Paris en date du 22 juillet 1875: on y vante un certain Guillaume Couture qui vient de composer un MEMORARE. Ce Couture nous donnera plus tard, on le sait, l'oratorio JEAN LE PRECUREUR, espèce de tentative de grande composition nationale. Girard, éditeur de Paris, publie, de lui, succès: "REVERIE" pour grand orchestre, QUATUOR-FUGUE pour deux violons, alto, violoncelle, un "SALUT DE FETE-DIEU". Chez Ditson à New-York, L.-A. Dumouchel, un autre Canadien, publie: un "MAGNIFICAT" et un "ECCE PANIS" à quatre voix. Et l'on parle de plus en plus d'un jeune violoniste de Saint-Henri... Il a le nom d'Alfred DeSève. On en dit déjà beaucoup de bien. Il sera sous peu premier violon de la Symphonie de Boston.

Dans les églises, le faste des messes solennelles à grand orchestre nous fait sourire aujourd'hui; mais il devait aider grandement à créer l'ambiance musicale. Ces grand-messes avec orchestre on les utilise jusqu'aux funérailles! Le 28 août 1876, on lie les obsèques très solennelles de Nazaire Dupuis, fondateur de la Maison Dupuis. Le service est chanté en l'église Sainte-Brigide. A la tribune, Calixa Lavallée. Au programme, une messe de Mozart. Ce n'était pas la première fois que notre musicien national était en relation avec la famille. Il était là surtout par reconnaissance. Le maestro venait de donner la "DAME BLANCHE" et Léon Derome, qui l'aidait à trouver les souscripteurs à ses entreprises artistiques obtenait toujours une participation généreuse de la maison Dupuis. Cette politique ne s'est pas démentie. Récemment encore on relevait le nom de Madame Albert Dupuis comme présidente d'un comité groupé pour assurer la mise en scène d'un opéra-comique canadien. Malgré que l'auteur de cet article soit intéressé à cet événement, on lui permettra tout de même de profiter de l'occasion pour marquer ici toute sa reconnaissance. Ce ne sont là que deux cas de générosité de la Maison Dupuis envers les artistes de Montréal. Nous pourrions en citer bien d'autres, y compris la forme la plus courante, celle de "la page d'annonce dans le programme" que Dupuis Frères contribuent aux moindres spectacles de paroisses ou d'associations dramatiques ou musicales. Si l'on pouvait relever les sommes consenties de la sorte, parfois sans espoir de retour et sans efficacité plausible, on serait surpris du capital qui fut ainsi souscrit à nos organisations et à nos entreprises musicales. Le développement de la maison Dupuis Frères se confond avec la vie artistique de notre ville. De là, la raison d'être de cet article, qui ne nous a pas été commandé, mais que nous avons nous-même offert. Continuons notre enquête.

APRES 1880

Après 1880 et la naissance de l'"O Canada", Lavallée nous quitte pour les Etats-Unis dans des circonstances tragiques. Albani l'a déjà fait puisqu'elle règne dans le monde. Il n'est pas d'appréciation flatteuse ni de triomphe qu'elle ne reçoive sur toutes les scènes, dans tous les pays, devant même les têtes couronnées, du tsar de Russie à la reine Victoria. Ces deux grands noms de notre histoire musicale, Lavallée et Albani, ne sont pas exceptionnels, on l'a vu. Préparés de façon identique, soit par la vie, soit par des études plus suivies, un Guillaume Couture, un Ernest Lavigne, un Alexis Contant, un François Boucher, et beaucoup

d'autres, eussent fait parler d'eux pareillement à l'étranger. Il y a dans toute la fin du XIXe siècle, chez nous, d'excellentes fanfares qui décrochent des prix aux Etats-Unis; il y a des facteurs d'orgues comme Louis Mitchell ou surtout comme les Casavant, qui vont devenir célèbres dans le monde entier. La ville de Québec s'enorgueillit d'illustrations non moins transcendentes: les Gagnon, Jos. Vézina, qui a créé l'O CANADA au congrès de 1880; enfin toute la pléiade de musiciens qui entourent la fondation et les premières années de l'"Académie de Québec". La vieille capitale se fera surtout une réputation comme une pépinière d'organistes. Nous les avons entendu vanter jusqu'à Paris.

Voici quelques aperçus généraux de l'ensemble de la question musicale au Canada. Nous procédons ainsi pour éviter, autant que possible, la sèche chronologie.

LE TALENT MUSICAL DES CANADIENS FRANÇAIS

Tout d'abord, le phénomène constaté, a prouvé à de multiples reprises du talent des Canadiens pour l'art musical. Ce talent est remarquable. Tout le monde l'admet. Il étonne les étrangers. Il donne lieu même parfois à des prouesses qui ne sont pas toujours livrées à la publicité. En vingt ans de carrière, il nous a été donné d'en relever plusieurs dont voici l'une des plus remarquables. Cela se passait au conservatoire New England, de Boston, il y a six ans. Une jeune organiste canadienne-française de quinze ans, Françoise Aubut, — aujourd'hui, hélas! en France occupée, — se présente à la classe d'orgue avec son professeur, pour y subir un examen d'admission. Il s'agit de jouer un Prélude de Jean-Sébastien Bach. Or l'instrument se trouve à ce moment défectueux: le Mi et le Sol ne parlent pas. C'est un ennui insupportable pour la jeune artiste. Qu'à cela ne tienne! Elle offre au jury étonné de plutôt jouer la pièce un demi-ton plus haut, soit en sept dièses. Il va de soi que ledit jury acquiesce... et la candidate joue le prélude, tout d'un trait, satisfaite d'avoir enfin, sous les doigts, tous les degrés d'une gamme. C'est un cas isolé? Il y en a des centaines.

LES CHANTEURS ET LES CANTATRICES

Le chant constitue le talent primordial et fonder de la musicalité canadienne. La proportion la plus considérable des musiciens de marque CHEZ NOUS se trouve ici. Nos instrumentistes ou nos pédagogues n'ont jamais eu autant de vogue et de succès, à quelques exceptions près, Wilfrid Pelletier, entre autres. Mais les noms des chanteurs lyriques se pressent sous la plume: Albani, LaPalm, Plamondon, Mercier de Québec, Dufault, Jobin, Gérard, Connellier, Germaine Manny, Eva Gauthier, etc. Nos belles voix ont toujours étonné les étrangers de passage. Récemment, Mlle Marine Leland du Smith

College de Northampton, Mass., écrivait dans le TRAVAILLEUR de Worcester, après l'audition d'un opéra donné ici: "Quant au chant des acteurs et des chœurs, c'est incontestablement la beauté naturelle des voix qui frappe tout d'abord l'auditeur étranger. Le public canadien y est habitué. Pas une voix qui n'ait d'âme. Jamais un son qui ne soit empreint de musique. Que Monsieur X. ait pu réunir, dans une seule ville tant d'artistes professionnels, ou autres, voilà qui nous en dit long sur l'abondance du talent au pays de Québec. Nous savions que de l'Alaska à la Louisiane, le chant des voyageurs a laissé sa trace harmonieuse. Nous comprenons maintenant pourquoi Paris, Bruxelles, New-York connaissent nos artistes lyriques.

MUSIQUE RELIGIEUSE

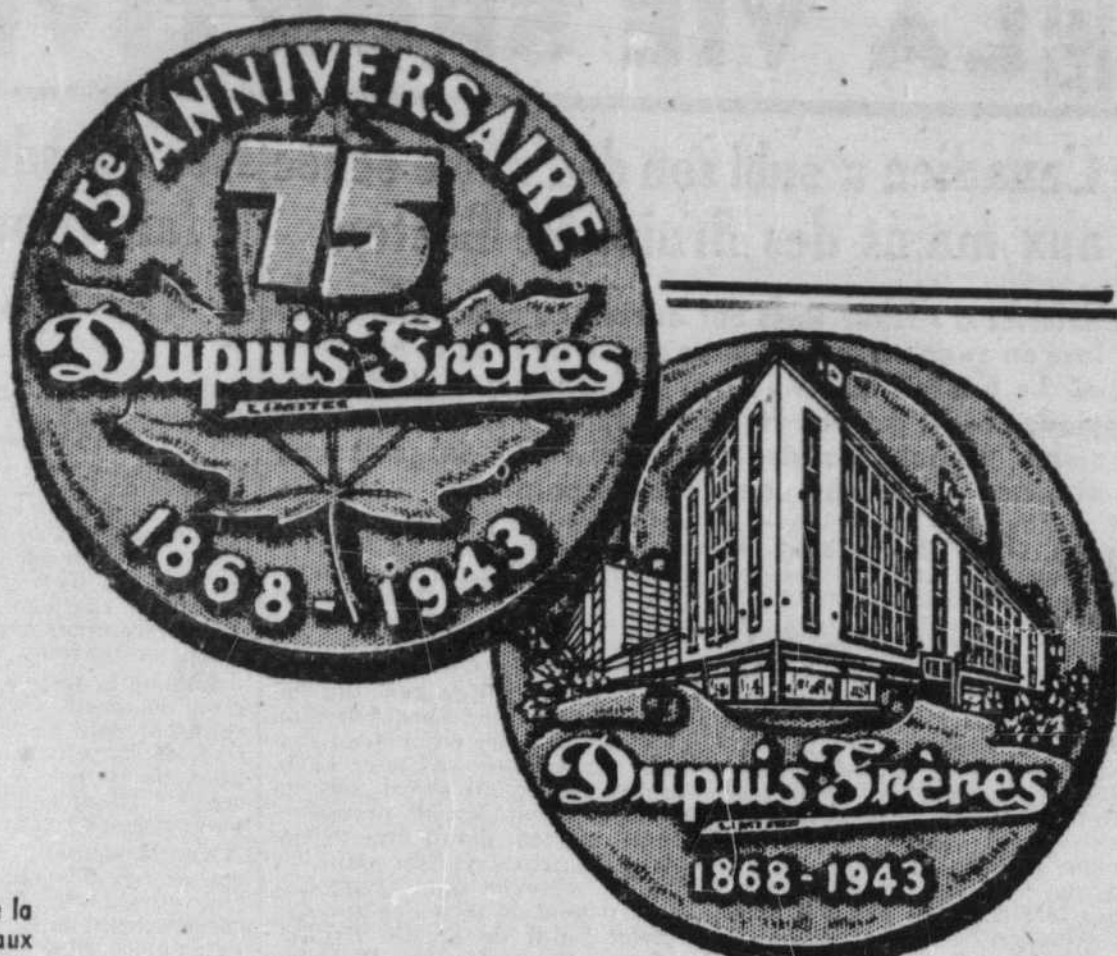
L'utilisation, dès l'enfance, de nos plus belles voix pour le service des églises, a développé, chez nos musiciens, le goût et le talent de la musique religieuse. Nous sommes là-dessus au premier rang de toute l'Amérique. Nos grégorianistes sont réputés et en demande constante aux Etats-Unis où les évêques américains les mettent à contribution. Le Chœur des Séminaristes du Grand Séminaire de Montréal est l'un des meilleurs chœurs du monde entier. Si l'on veut quelques données de la nature à représenter l'importance de cette branche de notre musique, on peut retenir ceci que dans environ quinze cents paroisses catholiques québécoises, plus de vingt mille chœurs assurent le service du culte. C'est une plus grande proportion par tête de population que dans aucun pays du monde. De plus, en fait de grandes orgues de deux, trois ou quatre claviers, Montréal en possède plus que Paris et Londres réunis.

LES ENSEMBLES

A côté de ces chœurs d'églises, dont certains donnent de bons concerts annuels, des sociétés chorales importantes se sont fondées en grand nombre depuis la Société Sainte-Cécile de Québec, contemporaine de Lavallée, jusqu'à la Chorale Lavallée-Smith qui fait aujourd'hui des tournées. On se souviendra toujours à Montréal des beaux oratorios donnés il n'y a pas si longtemps par l'Association Chorale de Saint-Louis-de-France; de la brillante participation aux concerts symphoniques des Disciples de Massenet; des auditions radiophoniques du TRIO LYRIQUE et du QUATUOR "ALOUETTES"; enfin du succès remporté lors des représentations du "Père des Amours" par le Chœur du Conservatoire National (Université de Montréal). Les "Chanteurs de Montréal", disparus depuis quelques années, avaient comme chapelain M. le chanoine J.-N. Dupuis, fils du fondateur de la Maison Dupuis Frères.

L'excellent orchestre des Concerts Symphoniques fait de plus en plus l'orgueil des Montréalais. On a d'abord chez nous plutôt compris la musique de fanfare. Et elle est toujours cultivée ici avec bonheur. Il nous faut signaler l'apport de ces nombreux ensembles dans notre vie musicale. Nous avons toujours eu de remarquables fanfares militaires ou régimentaires. Aujourd'hui même, celle des Grenadiers Guards, direction J.-J. Gagnier, est très réputée, jusqu'aux Etats-Unis. Il y en a d'autres: les Fusiliers Victoria (dir. Joseph Gariépy); les Fusiliers Mont-Royal (dir. J.-J. Goulet); le Régiment de Maisonneuve (dir. Eugène Chartier).

Un autre type de fanfares existe, plus nombreuses, d'origine plutôt civique, à travers la province. Elles se sont fédérées ces dernières années en une grande association, l'Association des Fanfares de la Province de Québec, qui compte quatorze ensembles. Nous les énumérons. Trop peu souvent on trouve l'occasion de signaler les services qu'elles rendent au maintien de certaines traditions: Granby, (dir. Lucien Rochon); Shawinigan, (dir. Emilien Allard); Sorel, (dir. Georges Godling); Sherbrooke, (dir. Chs Delvenne); Saint-Jean, dir. Norbert Boisvert, un vétéran de la propre fanfare de Sousa et un compositeur de belles marches: Valleyfield, (dir. Giuseppe Agostini); Joliette, (dir. Dr Prévost); Thetford-les-Mines, (dir. M. Vallières); Victoriaville, (dir. M. Daveluy). Celles de Drummondville et de Saint-Hyacinthe, fondées toutes deux par le grand Ringuet, sont aujourd'hui respectivement dirigées par J. Nolet et Joseph Gariépy; Trois-Rivières compte pour sa part deux fanfares de premier plan: La Philharmonique LaSalle, (dir. A. Thompson) et l'Union Musicale, (dir. René Gagnier).



LES COMPOSITEURS

Ce sont précisément les musiciens de fanfares qui se sont le plus souvent "risqués" à la composition. La liste est redoutable à dresser quand on veut être complet. Voici, à tout le moins, quelques noms transcendents.

Le premier à citer, en date comme en succès remportés, est Calixa Lavallée, lui-même. Il en avait tellement assimilé la forme et le style qu'un éditeur américain lui offrit, vers 1890, une somme globale de trente mille dollars, pour composer de la musique de fanfare exclusivement pour son entreprise. Il va sans dire qu'il mourut quelques mois plus tard!... On cite de Lavallée une très belle OUVERTURE et nombre de MARCHES. A sa suite, on ne sait à qui donner la priorité comme importance, parmi ceux dont les noms suivent: J.-J. Gagnier, Léon Ringuet, J. Laurendeau, Jos. Vézina de Québec, capt. E. O'Neil aussi de Québec, Norbert Boisvert de Saint-Jean, A. Thompson des Trois-Rivières.

Ce qu'on entend par "musique canadienne", c'est-à-dire la somme des compositions écrites et publiées chez nous, est malheureusement resté dans les tiroirs et les cartons, faute de gravure en musique et faute de maisons d'éditions capables de lancer des oeuvres. Cette lacune de notre organisation professionnelle musicale est trop connue et elle est trop triste pour que nous insistions... Cela n'empêche pas quelques enthousiastes et quelques idéalistes têtus de composer quand même. Ils sont peu nombreux et ils sont bien connus du public. Ils rencontrent toutes sortes d'obstacles dont le moindre n'est pas l'absence combinée de salle de concert normale et ce défaut d'édition de musique que nous venons de signaler. Mlle Marine Leland, plus haut citée, a jugé pertinemment de la situation, dans un compte rendu sur les "Fêtes du Troisième Centenaire de la Fondation de Montréal" (Le Travailleur, Worcester, Mass., 18 février 1943). "... cela nous amène à parler de deux obstacles que le compositeur ou le dramaturge canadien retrouve toujours sur son chemin. L'artiste qui crée en vue d'un public nombreux est assuré de plusieurs représentations d'essai au cours desquelles il corrige, élague et met son oeuvre au point... Une oeuvre qui doit être représentée à New-York est d'abord jouée à Boston, à Philadelphie, à New-Haven ou à Cleveland. Il ne peut en être ainsi au Canada. Les premières représentations sont en somme les représentations définitives. Quant au second obstacle, M. Frédéric Pelletier ne s'est pas fait faute d'y revenir plusieurs fois; il n'y a pas, dans la province de Québec, d'imprimerie de musique où le compositeur canadien puisse faire publier ses oeuvres. Un pays est connu à l'étranger surtout par ses écrivains et ses artistes. A l'heure actuelle, il est presque impossible de se procurer les compositions des musiciens canadiens modernes. Monsieur X..., par exemple, fournit pendant plusieurs mois une somme de travail énorme et qui a pour résultat une oeuvre vraiment intéressante. Qu'en restera-t-il? Une impression vivace dans l'esprit de ceux qui auront eu la chance de l'entendre. C'est quelque chose. Mais, du point de vue de l'artiste, du point de vue de la propagande canadienne-française, ce n'est rien. Nous avons l'impression que la publicité canadienne-française porte à faux, lorsqu'elle se borne à mettre en vedette les aspects superficiels du Québec au détriment de ce qu'il comporte de profond et de durable".

PRIX D'EUROPE ET BOURSES D'ETUDE

A partir de 1911 le gouvernement de la Province a institué le Prix d'Europe, confié, pour l'attribution, à l'Académie de Québec. Ce prix, très convoité, fut augmenté plus tard d'un prix de composition. A partir du passage aux affaires publiques de l'Hon. A. David, d'autres boursiers furent favorisés, parmi les élèves d'institutions enseignantes autres que l'Académie de Québec. Les "retour d'Europe" sont aujourd'hui environ 80 qui peuvent témoigner ici de l'enseignement et de l'organisation des conservatoires étrangers et par là aider à l'éclosion tant souhaitée d'une école canadienne de composition musicale.

CONCLUSION

Il faut retenir ceci. Un compositeur, qui a assez de talent pour se faire accepter et admirer par l'étranger, fait la réputation de ses compatriotes, en même temps que la sienne. C'est un trait de psychologie internationale: on attribue gratuitement aux concitoyens d'un grand homme les qualités de cet homme. Sibélius, en Finlande, est le seul musicien de renom que ce petit pays ait eu. Mais il est parvenu à se faire jouer partout. On entend dire chaque fois qu'on donne de ses oeuvres: "Tout de même, ils sont intéressants les Finlandais, ils ont du talent pour la musique!" Le talent d'un seul se réajuste sur la collectivité. C'est un moyen simple de propagande que d'aider les Artistes. Ce sont de bons ambassadeurs pour les petits pays comme le nôtre. Il faut bâtir nos écoles de musique, ou les réformer, dans cette préoccupation de faire naître, le plus tôt possible, un style national qui en impose à l'étranger par sa toute simple originalité.

Pour arriver à produire régulièrement des illustrations de la musique, des compositeurs, il semble bien qu'il faille procéder autrement que de recommencer toujours. L'anniversaire que ces articles commémorent doit nous servir de leçon. La Maison Dupuis Frères, grande maison canadienne-française, existe encore alors que tant d'autres ont disparu, parce que depuis soixante-quinze ans, chaque mois, chaque semaine, chaque jour peut-être, on a examiné ce qui avait été fait et l'on s'est appliqué, ingénieusement, à le perfectionner. C'est la grande loi du progrès.

Nous les artistes musiciens, tout au contraire, nous recommandons toujours. Grisés par les perspectives gratuites d'un avenir doré, soulevés par les séductions de toute nouveauté, nous donnons le spectacle, tous les dix ans, de recommencer nos revues, nos orchestres, nos sociétés chorales, nos écoles. Nous n'arriverons à profiter du beau talent canadien-français, nous ne réaliserons toutes nos aspirations qu'en imitant les hommes d'affaires, les vrais, ceux de la taille des Dupuis: recourus à toutes les compétences, suppression impitoyable des éléments de discord, confiance généreuse accordée aux siens, enfin, et par-dessus tout, utilisation des efforts du passé pour assurer la stabilité de l'avenir.

Eugène Lapierre
D. M.

MERCI

En terminant la publication de cette série d'articles, préparés à l'occasion de notre 75e ANNIVERSAIRE, qu'il nous soit permis de remercier publiquement les auteurs qui nous ont accordé une coopération si empressée, ainsi que toutes les personnes qui ont bien voulu nous adresser des félicitations à ce sujet.

Dupuis Frères